

# ASSEMBLÉE NATIONALE

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

174<sup>e</sup> séance

## Compte rendu intégral

**2<sup>e</sup> séance du vendredi 27 février 2026**

Les articles, amendements et annexes figurent dans le fascicule bleu ci-joint



**PREMIER  
MINISTRE** Direction de l'information  
légale et administrative  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

<http://www.assemblee-nationale.fr>

# SOMMAIRE

## PRÉSIDENTICE DE MME HÉLÈNE LAPORTE

### 1. Lutte contre les fraudes sociales et fiscales (p. 2471)

DISCUSSION DES ARTICLES (*suite*) (p. 2471)

Article 28 *ter* (*appelé par priorité*) (p. 2471)

M. Louis Boyard

Mme Sophie Taillé-Polian

M. Jocelyn Dessigny

Amendements n<sup>os</sup> 86, 374, 540, 906

Mme Annie Vidal, suppléant M. Frédéric Valletoux, président de la commission des affaires sociales

M. Patrick Hetzel, rapporteur de la commission des affaires sociales

Mme Stéphanie Rist, ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées

*Suspension et reprise de la séance* (p. 2474)

Mme la présidente

Article 1<sup>er</sup> (p. 2475)

M. Jocelyn Dessigny

M. Louis Boyard

Mme Sophie Taillé-Polian

Amendement n<sup>o</sup> 553

M. Daniel Labaronne, rapporteur pour avis de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire

M. David Amiel, ministre de l'action et des comptes publics

*Suspension et reprise de la séance* (p. 2478)

Amendement n<sup>o</sup> 644

*Rappels au règlement* (p. 2479)

M. Louis Boyard

Mme la présidente

*Suspension et reprise de la séance* (p. 2479)

M. Pierre Pribetich

M. Pierre Cazeneuve

M. Antoine Léaument

Article 1<sup>er</sup> (*suite*) (p. 2480)

Article 1<sup>er</sup> *bis* (p. 2480)

M. Louis Boyard

M. Laurent Baumel

Mme Sophie Taillé-Polian

M. Jocelyn Dessigny

M. Stéphane Peu

M. Daniel Labaronne, rapporteur pour avis

Amendements n<sup>os</sup> 556, 478

*Suspension et reprise de la séance* (p. 2486)

Après l'article 1<sup>er</sup> *bis* (p. 2486)

Amendements n<sup>os</sup> 105, 103 rectifié, 104

Article 2 (p. 2488)

M. Louis Boyard

Amendements n<sup>os</sup> 36, 216, 347, 965

M. Jean-Pierre Farandou, ministre du travail et des solidarités

Amendements n<sup>os</sup> 37, 217, 350, 351, 353, 218

*Rappels au règlement* (p. 2499)

M. Louis Boyard

Mme la présidente

Mme Sophie Taillé-Polian

*Suspension et reprise de la séance* (p. 2499)

Article 2 (*suite*) (p. 2499)

Amendements n<sup>os</sup> 200, 165, 433

*Rappel au règlement* (p. 2501)

M. Louis Boyard

*Suspension et reprise de la séance* (p. 2501)

Article 2 (*suite*) (p. 2501)

Amendements n<sup>os</sup> 356, 219, 358

Après l'article 2 (p. 2504)

Amendements n<sup>os</sup> 229, 230, 27, 409

*Suspension et reprise de la séance* (p. 2507)

Amendements n<sup>os</sup> 247, 417

### 2. Ordre du jour de la prochaine séance (p. 2508)

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

## PRÉSIDENTE DE MME HÉLÈNE LAPORTE

### vice-présidente

**Mme la présidente.** La séance est ouverte.

*(La séance est ouverte à quinze heures.)*

1

## LUTTE CONTRE LES FRAUDES SOCIALES ET FISCALES

### Suite de la discussion d'un projet de loi

**Mme la présidente.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif à la lutte contre les fraudes sociales et fiscales (n<sup>os</sup> 2115, 2250 rectifié).

#### DISCUSSION DES ARTICLES *(suite)*

**Mme la présidente.** Ce matin, l'Assemblée a poursuivi la discussion des articles du projet de loi, s'arrêtant à l'article 28 *ter*, examiné par priorité.

#### Article 28 *ter* (appelé par priorité)

**Mme la présidente.** La parole est à M. Louis Boyard.

**M. Louis Boyard.** Avant tout, je signale le faible nombre de députés présents dans l'hémicycle. Ce n'est pas à la hauteur d'un débat aussi important et je regrette une nouvelle fois que le gouvernement n'ait pas tenu compte des demandes des députés sur l'examen de ce projet de loi.

Nous nous opposons à l'article 28 *ter*, qui s'inscrit dans la continuité des dispositions de ce projet de loi, caractérisées par le « deux poids, deux mesures ». J'ai déjà donné l'exemple de Bernard Arnault qui, soupçonné de fraude fiscale, a échappé aux perquisitions grâce à ses bons avocats avant de s'arranger avec le fisc, sûrement par la conclusion d'un règlement d'ensemble. Ses aides publiques n'ont pas été suspendues pour autant ! En effet, je ne vois nulle part dans ce projet de loi de disposition prévoyant de suspendre les aides publiques pour les ultrariches soupçonnés de fraude fiscale. Elle rapporterait pourtant beaucoup d'argent puisque la fraude fiscale et l'évasion fiscale représentent entre 80 milliards et 120 milliards d'euros !

Il est ici question de prestations sociales, qu'on suspendrait en cas de fraude manifeste. Pourquoi ? Les fraudes aux prestations ne représentent que 5 milliards d'euros, soit vingt-

quatre fois moins que la fraude et l'évasion fiscale ! Pourquoi perdons-nous du temps, avec si peu de députés présents, à discuter d'une mesure qui ne rapportera que quelques cacahuètes ? Pourquoi ne proposez-vous rien, par exemple, pour suspendre les aides publiques pour les ultrariches ?

Avec La France insoumise, nous aurions pu, par exemple, proposer une telle mesure par amendements. Hélas, ils seraient passés sous les fourches caudines de l'article 40 de la Constitution et jugés irrecevables. D'autant que nous ne disposons pas de l'appui gouvernemental nécessaire ! Il serait en revanche intéressant que le gouvernement dépose un tel amendement. Il pourrait le travailler pendant la suspension des travaux parlementaires, ce qui permettrait aux députés d'être présents en nombre dans trois semaines pour examiner un texte aussi important.

Quoi qu'il en soit, nous nous battons pied à pied contre l'article 28 *ter* et contre l'ensemble des autres articles. Nous attendons du gouvernement qu'il profite de ces trois semaines de suspension pour travailler un amendement qui rétablirait l'égalité en matière de lutte contre la fraude.

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Sophie Taillé-Polian.

**Mme Sophie Taillé-Polian.** L'article 28 *ter*, intégré au projet de loi par suite de l'adoption d'un amendement en commission, révèle dans quel état d'esprit certains considèrent ce texte. Il s'agirait de donner aux agents de France Travail la capacité d'accéder aux données des plateformes pour détecter les revenus non déclarés de leurs allocataires.

Les gens de ma génération voient tout de suite revenir l'image de vieux films dans le genre de *Signes extérieurs de richesse*, dans lequel l'inspectrice des impôts qu'incarne Josiane Balasko déclenche un contrôle fiscal après avoir repéré la grosse voiture du personnage joué par Claude Brasseur. Enfin, dans le cas qui nous occupe, vu les montants des allocations chômage, il ne sera sûrement pas question de grosse voiture.

On est donc en plein délire, puisqu'il s'agit d'engager des moyens et de payer des agents qui contrôleront les plateformes pour repérer ce que les allocataires se sont acheté avant d'en faire la pub sur les réseaux. C'est absolument n'importe quoi – une dérive totale.

**Mme Annie Vidal, suppléant M. Frédéric Valletoux, président de la commission des affaires sociales.** Ce n'est pas l'article !

**Mme Sophie Taillé-Polian.** Si, on parle bien du 28 *ter* ! Les moyens alloués à France Travail devraient plutôt permettre d'accompagner les demandeurs d'emploi pour leur permettre de trouver un boulot : ce serait plus efficace. Il est donc important que nous supprimions cet article et que nous nous souvenions du grand n'importe quoi occasionné par ce texte !

**Mme la présidente.** La parole est à M. Jocelyn Dessigny.

**M. Jocelyn Dessigny.** J'espère que l'examen de ce texte important se terminera ce soir.

**Mme Stéphanie Rist, ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées.** Cela ne tient qu'à vous !

**M. Jocelyn Dessigny.** La fraude à la sécurité sociale représente 14 milliards d'euros par an – tout sauf des cacahuètes, comme certains l'affirment depuis deux jours. Cet article prévoit la déchéance du droit aux prestations sociales en cas d'obtention frauduleuse d'un numéro d'inscription au répertoire national d'identification des personnes physiques (NIR), une mesure qui relève du bon sens. Les personnes qui trichent n'ont pas à recevoir de prestations sociales ! Nous soutiendrons donc cet article comme nous soutenons l'intégrité du texte.

Néanmoins, je rejoins en partie M. Boyard : s'il est nécessaire de lutter contre les fraudes aux prestations sociales, ce projet de loi reste assez creux en ce qui concerne la fraude fiscale. Monsieur le ministre, vous avez déclaré que le gouvernement comptait, par ce projet de loi, récupérer sur ce plan 1 à 2 milliards d'euros – alors même qu'on estime que la fraude fiscale représente entre 60 à 80 milliards d'euros par an, voire 100 milliards ! Vos ambitions sont pour l'heure minimales, et j'espère que nous pourrions faire mieux. Si ce n'est pas le cas, il faudra attendre 2027 afin que Marine Le Pen (*Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP*) installe un ministère de lutte contre la fraude et rétablisse vraiment la justice sociale et fiscale !

**M. Denis Masségli.** C'est elle, la fraude !

**Mme la présidente.** Je suis saisie de quatre amendements identiques, n<sup>os</sup> 86, 374, 540 et 906, tendant à supprimer l'article 28 *ter*, qui font l'objet d'une demande de scrutin public par le groupe de la Gauche démocrate et républicaine.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à M. Pierre Pribetich, pour soutenir l'amendement n<sup>o</sup> 86.

**M. Pierre Pribetich.** L'article 28 *ter* est un article plus que particulier qui prévoit la déchéance du droit à l'ensemble des prestations sociales et la perte du bénéfice de la prise en charge des frais de santé en cas de fraude à l'identité – un acte grave, naturellement. Si je pense à la devise de notre République, *Liberté, Égalité, Fraternité*,...

**M. Denis Masségli.** Laïcité !

**M. Pierre Pribetich.** ...la mesure qu'il propose omet la fraternité. La déchéance du droit à l'ensemble des prestations sociales pourrait conduire à des situations dans lesquelles le reste à vivre minimum pour les personnes coupables de fraude à l'identité ne serait plus garanti.

Ensuite, la suppression de la prise en charge des frais de santé par notre système de solidarité et de fraternité serait, après les amendes pénale et administrative, une sorte de troisième peine infligée aux personnes coupables de fraude. Elle entraînerait en outre un risque immense pour la santé publique si ces personnes devaient développer des maladies infectieuses – je ne reviens pas sur nos débats sur le covid.

Pour l'ensemble de ces raisons et au nom de la fraternité, il est plus qu'impératif de supprimer l'article 28 *ter*.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Stéphane Peu, pour soutenir l'amendement n<sup>o</sup> 374.

**M. Stéphane Peu.** Je le dis et le répéterai jusqu'à la fin de nos débats : je ne comprends pas l'entêtement du gouvernement à vouloir, à tout prix et contre l'avis de tous les présidents de groupes, légiférer dans ces conditions. Sur un projet de loi comme celui-ci, ce n'est ni convenable ni respectueux de l'Assemblée nationale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP. – MM. Tristan Lahais et Jacques Oberti applaudissent aussi.*)

Ensuite, ce projet de loi contre la fraude fiscale et la fraude sociale est en quelque sorte la recette du pâté d'alouette : une alouette de fraude fiscale pour un cheval de fraude sociale. En réalité, la fraude fiscale est l'habillage qui vous permet de vous en prendre aux assurés sociaux de manière parfois scandaleuse.

C'est ce que fait l'article 28 *ter*. Nous connaissons la double peine ; vous inventez, vous, la triple peine, puisqu'en plus de prévoir des mesures pénales, civiles ou administratives, vous souhaitez déchoir de leurs droits sociaux les personnes qui auraient usurpé une identité. C'est effectivement une faute grave, qui doit être sanctionnée – et les sanctions sont prévues. Cependant, rien ne justifie cette triple peine. Comme l'a dit mon collègue, nous avons un devoir de fraternité, mais aussi la responsabilité de faire en sorte que personne ne puisse être privé d'un accès aux soins – cela, pour l'individu lui-même, mais aussi pour la société tout entière. (*MM. Antoine Léaument, Tristan Lahais et Pierre Pribetich applaudissent.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. Louis Boyard, pour soutenir l'amendement n<sup>o</sup> 540.

**M. Louis Boyard.** Je m'associe aux propos du président Peu : nous débattons dans des conditions inacceptables. La conférence des présidents a demandé que la séance ne se tienne pas, et pourtant, elle se tient, par l'obstination du ministre du travail et des solidarités – qui n'est d'ailleurs même pas là pour examiner cet article traitant des prestations de solidarité. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.*)

**Mme Annie Vidal, suppléant M. Frédéric Valletoux, président de la commission des affaires sociales.** Nous avons la ministre de la santé !

**M. Louis Boyard.** C'est bien le « deux poids deux mesures » qui caractérise ce gouvernement.

Je corrigerai aussi les propos de notre collègue Dessigny qui évoquait les 15 milliards d'euros que coûterait la fraude sociale. Que mettez-vous derrière ce chiffre ? Je rappelle que la fraude des employeurs représente 7 milliards. Nous avons proposé plusieurs fois d'alourdir les sanctions mais à de nombreuses reprises, vous vous êtes alliés aux collègues macronistes pour rejeter nos propositions. Quant à la fraude aux prestations sociales, elle représente 5 milliards.

Ce que vous voulez, c'est déchoir certains de nos concitoyens de leur droit à accéder aux prestations sociales et même au remboursement des frais de santé. Pourquoi cela ? Parce qu'ils auraient usurpé une identité. Or comment font les escrocs pour usurper des identités ? Ils utilisent les données provenant de vos propres ministères !

**M. Antoine Léaument.** Voilà ! Et voilà !

**M. Louis Boyard.** Et avec ce texte qui prévoit de faire circuler entre différentes administrations des données sensibles que vous êtes incapables de protéger, les fuites de données vont se multiplier.

Chers collègues, il faut savoir raison garder. Est-ce que quelqu'un sait combien de personnes ont usurpé une identité à des fins de fraude sociale ? Elles étaient 2 318 en 2022 ! Nous sommes donc en train de faire perdre du temps à l'Assemblée nationale pour 2 318 cas – ce qui ne vous rapportera strictement rien !

Pour finir, personne n'a répondu à ma question. Si vous retirez les prestations sociales aux assurés sociaux qui fraudent, pourquoi ne le faites-vous pas pour les milliardaires et autres ultrariches ? Bernard Arnault a fraudé le fisc et s'est ensuite arrangé avec Bercy ; vous ne lui avez pas pour autant retiré ses aides publiques ! La fraude aux prestations sociales est pourtant vingt-quatre fois moins importante que la fraude fiscale ! (*M. Antoine Léaument applaudit.*)

En réalité, vous êtes ici non pas pour rapporter de l'argent mais pour faire régner une justice de classe, violente avec les faibles et qui a la main légère avec les forts. Nous vous appelons donc à supprimer l'article 28 *ter*.

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Annie Vidal, suppléant M. Frédéric Valletoux, président de la commission des affaires sociales, pour soutenir l'amendement n° 906.

**Mme Annie Vidal,** suppléant M. Frédéric Valletoux, président de la commission des affaires sociales. Merci à Mme la ministre de la santé et M. le ministre de l'action et des comptes publics d'être présents.

Le groupe Ensemble pour la République propose lui aussi un amendement tendant à supprimer l'article 28 *ter*. Il paraît parfaitement logique de sanctionner l'obtention frauduleuse d'un numéro de sécurité sociale, mais la loi de financement de la sécurité sociale de 2021 prévoit déjà, en cas de fraude, de mettre fin aux droits ouverts sur le fondement d'un numéro de sécurité sociale provisoire. Cet article ferait donc double emploi avec le droit existant.

Il n'y a chez nous aucune volonté de poursuivre de pauvres personnes pour rendre leur situation encore plus précaire. En revanche, il est parfaitement légitime de lutter contre la fraude – en l'espèce, la fraude à l'identité reposant sur de faux numéros de sécurité sociale.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Patrick Hetzel, rapporteur de la commission des affaires sociales, pour donner l'avis de la commission.

**M. Patrick Hetzel,** rapporteur de la commission des affaires sociales. Ces amendements ont été repoussés par la commission, c'est pourquoi je ne peux qu'émettre un avis défavorable.

**Mme la présidente.** La parole est à Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées, pour donner l'avis du gouvernement.

**Mme Stéphanie Rist,** ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées. Cet article, introduit par la commission, est redondant par rapport aux dispositions actuelles. C'est pourquoi j'émet un avis favorable aux amendements de suppression.

Les fraudes concernées sont assez rares car au cours des dernières années, nous avons renforcé la sécurité des numéros d'inscription au répertoire national d'identification des personnes physiques (NIR), qui identifient les usagers tout au long de leur vie, dans toutes les démarches avec la sécurité sociale, qu'il s'agisse des cotisations sociales ou des remboursements d'assurance maladie.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Jocelyn Dessigny.

**M. Jocelyn Dessigny.** Si cela est déjà inscrit dans la loi de 2021, pourquoi légiférer à ce sujet ? Ce problème aurait déjà dû être réglé, les services de l'État devraient le contrôler et il n'y aurait plus de fraude. Si nous sommes obligés de légiférer à nouveau à ce sujet, c'est parce que les contrôles ne sont pas efficaces. Je vous invite à piocher dans le programme électoral de Marine Le Pen et à instituer la carte Vitale biométrique – nous le proposons depuis 2017 : ainsi, il n'y aura plus de problème.

M. Pribetich évoquait la fraternité. N'y a-t-il pas justement rupture de la fraternité lorsque des fraudeurs trichent et perçoivent des prestations sociales au détriment des autres ? La fraternité, la vraie, fait que tous les citoyens sont égaux. Pour que cela fonctionne, il faut respecter les règles, que tout le monde avance dans le même sens. Quand il y a un tricheur, il faut qu'il soit sanctionné et déchu de ses droits.

**M. Antoine Léaument.** Dites-le au Parlement européen !

**M. Jocelyn Dessigny.** Nous savons bien qu'en règle générale, un fraudeur ne s'arrête pas à un seul service : s'il triche au détriment de la caisse d'allocations familiales (CAF), il en fait autant avec la sécurité sociale et avec d'autres systèmes, d'où l'intérêt de le déchoir de ses droits dans leur globalité. Nous soutenons donc cet article et nous voterons contre les amendements de suppression.

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Sophie Taillé-Polian.

**Mme Sophie Taillé-Polian.** Nous soutiendrons la suppression de l'article 28 *ter*. Il est évident que les fraudeurs qui usurpent des identités doivent être sanctionnés. Mais je suis choquée par l'empilement des peines. Alors que nous savons que c'est un problème marginal, on donne l'impression qu'il s'agit du fléau absolu contre lequel la société devrait se mobiliser entièrement ! J'en veux pour preuve l'utilisation du terme « déchéance » dans cet article, un mot qui est synonyme d'abaissement, d'avilissement, d'ignominie.

**M. Sébastien Huyghe.** C'est un terme juridique !

**Mme Sophie Taillé-Polian.** Oui, c'est un terme juridique, et je me souviens bien des remous provoqués la dernière fois qu'il avait été utilisé...

**M. Louis Boyard.** Eh oui ! Ils sont pires que Valls : il faut le faire !

**Mme Sophie Taillé-Polian.** Alourdir la peine en infligeant plusieurs sanctions pour la même fraude me semble complètement démesuré, d'autant que dans notre système, de nombreuses prestations sociales sont familialisées : les situations sont souvent gérées au niveau du foyer. On ne peut donc pas considérer qu'un assuré social qui fraude n'engage que lui-même. Il ne faut pas que la lutte contre la fraude ait un impact social trop important au regard des infractions commises.

Pour toutes ces raisons, il est important de supprimer cet article. Alors que nous sommes censés être ici pour aider le gouvernement à mieux lutter contre la fraude du point de vue budgétaire – c'est pour cela que fraude fiscale et fraude sociale ont été réunies –, le ton de cet article est excessivement moralisateur.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Bastien Lachaud.

**M. Bastien Lachaud.** Décidément, monsieur Dessigny, vous êtes inénarrable! Vous expliquez que, parce que nous allons renforcer la sanction, il y aura plus de contrôles. Non, si vous voulez plus de contrôles, il faut plus de contrôleurs! Ce n'est pas en amplifiant la sanction que vous aurez plus de contrôles, vous racontez n'importe quoi! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

Rappelons les chiffres : en 2022, la Caisse nationale des allocations familiales a recensé 2 318 cas d'usurpation d'identité pour un préjudice de 3,7 millions d'euros, loin des 12 milliards que vous avez cités! Encore une fois, vous racontez n'importe quoi.

Le plus grave est que cet article passe à côté de l'essentiel, c'est-à-dire de l'usurpation d'identité dont sont victimes les allocataires. Et ces usurpations d'identité sont facilitées par le fait que le gouvernement, depuis dix ans, n'a rien fait pour organiser la cybersécurité de notre pays. De ce fait, des millions de données circulent librement sur le *dark web*. La ministre s'en fiche, elle discute avec son voisin dans l'hémicycle, mais c'est tout de même elle qui est responsable de la fuite de données que nous venons d'apprendre et qui concerne des millions de patients...

Madame la ministre, puisque vous nous avez forcés à siéger aujourd'hui et que vous êtes au banc du gouvernement, vous pourriez peut-être vous exprimer sur cette fuite de données, nous donner des explications et nous dire ce que vous allez faire pour que cela n'advienne plus! (*M. Louis Boyard applaudit.*)

**M. Pierre Cazeneuve.** Il s'agissait d'une entreprise privée!

**Mme Sophie Taillé-Polian.** Eh bien, il ne fallait pas lui confier de données de santé!

D'ailleurs, la ministre nous avait promis de nous répondre au sujet de cette fuite de données, et elle ne l'a toujours pas fait! (*Exclamations et échanges d'invectives entre les travées.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. Joël Aviragnet, et à lui seul.

**M. Joël Aviragnet.** Quand je vois Mme Vidal défendre un amendement de suppression de l'article, comme nous, je bois du petit-lait! C'est la preuve que quelque chose dysfonctionne. Cet article est complètement inadapté et n'a pas lieu d'être.

Il en va de même pour l'ensemble de ce texte : vous avez du mal à répondre aux nombreuses questions qu'il pose. Nous venons d'évoquer la protection des données des assurés ; nous savons que ces données circulent, c'est un vrai problème. C'est de l'amateurisme, vous manquez de sérieux! (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC.*)

**Mme la présidente.** La parole est à Mme la ministre.

**Mme Stéphanie Rist, ministre.** Monsieur Aviragnet, l'article résulte de l'adoption d'un amendement par la commission ; ce n'est pas le gouvernement qui a introduit cet article dans le texte. C'est pour cela que j'ai donné un avis favorable aux amendements tendant à le supprimer.

D'autre part, j'avais promis à Mme Taillé-Polian que je répondrais...

**Mme Sophie Taillé-Polian.** Voilà, on attend!

**Mme Stéphanie Rist, ministre.** Je vais le faire, ne m'agressez pas!

J'ai pris connaissance hier soir d'une fuite de données de patients. Cette fuite concerne des données administratives : le nom, le prénom, éventuellement l'adresse, et des commentaires en texte libre de la part de médecins. Il s'agit de données issues d'un opérateur privé qui gère des logiciels de dossiers médicaux pour les cabinets de médecins. Cette fuite ne concerne pas 15 millions de patients, comme j'ai pu le lire, mais 15 millions de lignes informatiques. D'après ce que nous dit l'entreprise, que j'ai pu contacter, les dossiers médicaux structurés sont préservés. Les ordonnances n'ont pas fuité, seulement les données administratives, même si des données sensibles peuvent figurer dans les commentaires des médecins.

L'incident relève d'un prestataire privé. Le ministère a demandé à connaître ses causes techniques, les mesures correctives immédiatement prises et les garanties qu'une récurrence ne pourra avoir lieu. Le prestataire privé a fait procéder aux notifications réglementaires à la Cnil – Commission nationale de l'informatique et des libertés –, à l'Anssi – Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information – et au procureur de la République. Une enquête va s'ouvrir.

**Mme la présidente.** Je mets aux voix les amendements identiques n<sup>os</sup> 86, 374, 540 et 906.

(*Il est procédé au scrutin.*)

**Mme la présidente.** Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	49
Nombre de suffrages exprimés .....	49
Majorité absolue .....	25
Pour l'adoption .....	37
contre .....	12

(*Les amendements identiques n<sup>os</sup> 86, 374, 540 et 906 sont adoptés ; en conséquence, l'article 28 ter est supprimé et les amendements n<sup>os</sup> 452, 87 et 88 tombent.*)

**Mme la présidente.** Nous avons terminé l'examen des articles appelés par priorité. Avant d'en venir à l'article 1<sup>er</sup>, je vous propose de réunir les responsables de groupe pour réfléchir à la suite de la discussion.

#### **Suspension et reprise de la séance**

**Mme la présidente.** La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à quinze heures vingt-cinq, est reprise à quinze heures trente.*)

**Mme la présidente.** La séance est reprise.

Chers collègues, je vous informe qu'en l'absence d'une réunion de la conférence des présidents et en accord avec les responsables de groupe, il a été décidé que nous ne ferions pas de séance prolongée ce soir et que nous ne siégerions pas demain matin. Selon l'avancée de nos débats, il reviendra au gouvernement de statuer sur la suite de la discussion du projet de loi.

### Article 1<sup>er</sup>

**Mme la présidente.** La parole est à M. Jocelyn Dessigny.

**M. Jocelyn Dessigny.** L'article 1<sup>er</sup> traite d'un point essentiel mais souvent invisible pour le grand public : la circulation de l'information entre les autorités judiciaires et les administrations chargées du contrôle fiscal et douanier. Jusqu'à présent, les informations recueillies dans le cadre d'enquêtes pénales, notamment par les services de douane ou par les services fiscaux agissant sous l'autorité judiciaire, ne pouvaient pas toujours être exploitées efficacement dans le cadre des missions administratives de contrôle. Le secret de l'enquête et certains cloisonnements procéduraux pouvaient ralentir, voire empêcher, l'exploitation de données pourtant pertinentes. Il en résultait une perte d'efficacité et parfois un décalage entre le temps pénal et le temps administratif.

Le texte propose de lever ces rigidités en autorisant, sous le contrôle du procureur de la République ou du juge d'instruction, la transmission d'informations et de documents aux services fiscaux et douaniers lorsqu'ils exercent leur mission de contrôle. Il ne s'agit pas de contourner l'autorité judiciaire ni d'affaiblir les garanties procédurales. Il s'agit d'améliorer l'articulation entre deux sphères qui visent un objectif commun : la lutte contre la fraude. Cette meilleure coordination permettra une exploitation plus rapide des dossiers pénaux à des fins fiscales, une réactivité accrue des services de contrôle et, à terme, l'accroissement potentiel du nombre de redressements et des recettes associées. L'article 1<sup>er</sup> tend donc à renforcer la cohérence de l'action publique et à permettre que les informations déjà légalement recueillies puissent produire pleinement leurs effets dans le respect du contrôle judiciaire. Il s'agit d'une mesure de bon sens et d'efficacité, que nous soutiendrons.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Louis Boyard.

**M. Louis Boyard.** Je regrette que Mme la ministre de la santé ait quitté l'hémicycle car j'aurais voulu lui dire que nous ne pouvons plus continuer comme ça ! (*Exclamations sur les bancs du groupe EPR.*) Nous faisons face à des fuites de données, mais la ministre se contente de nous expliquer que le gouvernement en a pris note, qu'il a diligenté un petit contrôle et qu'il s'efforcera d'éviter que cela ne se reproduise...

**Mme Anne Genetet.** Ce ne sont pas des données publiques !

**M. Louis Boyard.** Nous aurons d'autres fuites de données, vous verrez ! Nous avons interrogé le ministère du travail sur les actions envisagées après les fuites de données à France Travail. Le ministre nous a répondu mollement : ils regardent, ils contrôlent, ils feront peut-être un plan...

**Mme Anne Genetet.** Que voulez-vous qu'ils fassent ?

**M. Louis Boyard.** Mais enfin, chers collègues, le sujet est important. Pourquoi assiste-t-on à autant de fuites de données dans les administrations ?

**Mme Anne Genetet.** La fraude, c'est un vrai sujet aussi, monsieur Boyard !

**M. Louis Boyard.** Ces données sont extrêmement sensibles. Nos concitoyennes et nos concitoyens les ont confiées à l'État en lui faisant confiance et aujourd'hui, ces données sont volées parce que l'État ne prend pas ses responsabilités. Voilà le sujet dont nous devrions parler plutôt que des fraudes à l'identité commises par 2 300 personnes en 2022 !

Dans le même esprit que de nombreux autres articles de ce projet de loi, l'article 1<sup>er</sup> va permettre la transmission d'informations très sensibles. Vous mettez en danger les données de nos concitoyennes et de nos concitoyens sans leur fournir la garantie qu'elles seront protégées, puisqu'elles se font voler toutes les semaines !

Nous nous opposons à cet article au nom du principe du secret de l'instruction et du principe de la séparation des pouvoirs. Nous refusons d'autoriser l'autorité judiciaire à délivrer des informations au pouvoir exécutif dans le cadre d'une instruction. Progressivement, vous étendez les prérogatives du gouvernement. Du point de vue de la protection des données sensibles comme de celui de la protection des garanties constitutionnelles, l'article 1<sup>er</sup> ne respecte rien. Par ailleurs, il rapportera fort peu. Mais que valent les droits humains par rapport à quelques centimes ? Pas grand-chose, pour les macronistes ! (*Protestations sur quelques bancs du groupe EPR.*)

**Mme Olivia Grégoire.** Oh, ça va !

**M. Louis Boyard.** Faites donc un rappel au règlement !

**Mme Olivia Grégoire.** Nous ferons ce que nous avons envie de faire !

**M. Denis Masségli.** Nous, nous ne sommes pas là pour faire de l'obstruction !

**M. Antoine Léaument.** Vous n'aimez pas la vérité !

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Sophie Taillé-Polian.

**Mme Sophie Taillé-Polian.** Je regrette également que Mme la ministre de la santé ait quitté notre assemblée avant que nous ayons pu réagir à ses propos. Ces fuites de données ont suscité un émoi important dans le pays après avoir fait la une du journal télévisé de France 2. Après une enquête approfondie, les journalistes ont révélé des éléments très inquiétants. Il est naturel que nous attendions l'annonce de mesures fortes. Le gouvernement a donné la priorité au texte sur la fraude alors qu'une commission spéciale, réunie en septembre dernier, a travaillé dans un esprit consensuel et constructif et adopté un texte sur la résilience des infrastructures critiques et le renforcement de la cybersécurité. Nous attendons toujours qu'il soit inscrit à l'ordre du jour de la séance.

**M. Jacques Oberti.** Ce texte fait pourtant l'objet d'une procédure accélérée !

**Mme Sophie Taillé-Polian.** En effet, cher collègue, à la demande du gouvernement ! Face à des fuites de données massives, répétées et très inquiétantes dans le contexte actuel, il aurait été de bon aloi que ce texte soit inscrit à notre ordre du jour ces deux derniers jours. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) C'était une urgence et c'était consen-

suel ! Son examen aurait été un bon travail pour notre assemblée, un travail que nous aurions pu en outre achever dans les délais. (*Mme Christine Arrighi applaudit.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. Bastien Lachaud, pour soutenir l'amendement n° 553, qui tend à supprimer l'article 1<sup>er</sup>.

**M. Bastien Lachaud.** Je regrette que la ministre Stéphanie Rist soit partie...

**M. Pierre Cazeneuve.** Elle va revenir !

**M. Bastien Lachaud.** ...et que nous n'ayons pas pu lui poser notre question. La fuite de données date de fin 2025, c'est-à-dire depuis maintenant plus de deux mois, mais la ministre semble l'avoir découverte en même temps que le grand public, avec le JT de France 2. Une enquête vient tout juste d'être diligentée. Au bout de deux mois de fuites de données, nous aurions pu espérer que les investigations soient bien plus avancées ! La ministre nous a dit, de manière fort peu assurée, que non pas 15 millions de personnes, mais 15 millions de lignes étaient concernées. De toute évidence, la responsabilité du gouvernement est immense. Rien n'a été fait en matière de résilience des infrastructures et de cybersécurité depuis maintenant dix ans ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

**M. Louis Boyard.** Exactement !

**M. Bastien Lachaud.** Ce n'est pas parce que le prestataire est privé que le gouvernement est dédouané de toute responsabilité, car il pourrait décider d'imposer des règles de sécurité aux prestataires privés. D'ailleurs, pourquoi fait-il appel à de tels prestataires en matière de santé ? Là aussi, la question mérite d'être posée.

J'en viens à l'amendement, qui vise à supprimer un article remettant en question un principe fondamental de notre République : le secret de l'instruction. L'article 1<sup>er</sup> dispose que le procureur de la République ou le juge d'instruction pourra désormais transmettre des informations aux agents des douanes, ce qui est totalement dérogatoire à nos principes, extravagant, extraordinaire, par rapport à l'effet recherché. De plus, on ne peut pas accepter que des données circulent entre des systèmes qui ne sont pas entièrement sécurisés. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. Daniel Labaronne, rapporteur pour avis de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire, à laquelle la commission des affaires sociales a délégué l'examen des articles 1<sup>er</sup>, 1<sup>er</sup> bis, 3 à 3 ter, 9, 9 bis, 14, 15, 18 à 20 quater et 23 à 23 ter, pour donner l'avis de la commission.

**M. Pierre Cazeneuve.** Enfin de la hauteur !

**M. Daniel Labaronne,** rapporteur pour avis de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire. Mon avis est défavorable. Je comprends vos inquiétudes, notamment celles exprimées par Mme Feld, auxquelles nous avons répondu en commission. Je veux une fois encore les rassurer : la transmission d'informations est subordonnée à l'autorisation d'un procureur ou d'un juge d'instruction ; en outre, le Conseil d'État a donné son aval à la disposition. La direction générale des finances publiques (DGFIP) indique que la transmission actuelle, via les parquets, est insuffisante alors qu'un grand nombre d'infor-

mations sont utiles. Cette mesure améliorera donc significativement la réactivité et l'efficacité des contrôles de la DGFIP.

Je souhaite indiquer dès maintenant que l'amendement suivant, le n° 644, dont je suis l'auteur, est un amendement rédactionnel qui permet justement d'apporter des garanties en matière de sécurité des données.

**M. Bastien Lachaud.** Il n'est pas rédactionnel !

**M. Daniel Labaronne,** rapporteur pour avis. Il a été rédigé avec la Cnil pour sécuriser le dispositif.

**Mme la présidente.** La parole est à M. le ministre de l'action et des comptes publics, pour donner l'avis du gouvernement.

**M. David Amiel,** ministre de l'action et des comptes publics. Il est ironique de recevoir des leçons de résilience numérique de la part du groupe La France insoumise. Vous affirmez que rien n'a été fait dans ce domaine. Non seulement beaucoup a été fait, mais beaucoup a été fait malgré vous ! La dernière loi en la matière, la loi visant à sécuriser et à réguler l'espace numérique, dite Sren, a été adoptée par l'Assemblée en 2024. Un seul groupe a voté contre : le vôtre ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) Cette loi permet de sécuriser les données des Français,...

**M. Bastien Lachaud.** Bien sûr que non, la preuve !

**M. David Amiel,** ministre de l'action et des comptes publics. ... notamment leur hébergement, grâce à la création du SecNumCloud.

J'en viens à l'amendement, qui illustre lui aussi votre hypocrisie et vos contradictions. En matière de lutte contre la fraude, vous êtes des tigres de papier ! Hier, vous sonniez le clairon pour réclamer toujours plus de *reporting* et de paperasse, mais vous étiez opposés à des moyens supplémentaires pour nos services d'enquête chargés de lutter contre l'escroquerie en bande organisée commise au préjudice des finances publiques. Aujourd'hui, évidemment, vous êtes contre cet article destiné à favoriser la communication entre les officiers fiscaux et judiciaires et les officiers de police judiciaire – sous le contrôle des magistrats, puisque l'autorisation du procureur de la République ou du juge d'instruction sera requise. L'article 1<sup>er</sup> permettra aux services fiscaux de mener des enquêtes sur des faits signalés de fraudes lourdes et complexes, renforcera l'efficacité des contrôles de la DGFIP et améliorera la lutte contre les faits particulièrement préoccupants qui émergent à l'occasion des enquêtes judiciaires et qui concernent la fraude en bande organisée, pour laquelle nous avons proposé le renforcement des sanctions.

Avis défavorable sur cet amendement de suppression. Je serai par ailleurs favorable au n° 644.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Joël Aviragnet.

**M. Joël Aviragnet.** On parle beaucoup dans ce texte de la fluidité des systèmes d'information, des garanties dont ils sont entourés, etc. Quoi qu'il en soit, que l'on choisisse d'aborder le sujet avec légèreté ou agressivité, le fait est que nous sommes confrontés à un réel problème : les attaques informatiques se multiplient contre les administrations, les hôpitaux, et j'en passe. L'Assemblée nationale ferait bien de s'en saisir d'une manière ou d'une autre pour que l'on prenne enfin des mesures de nature à nous protéger. Sans cela, je crains que l'on n'aille vers de sérieuses déconvenues. J'en

profite pour signaler que fin 2024, une puissance étrangère s'est servie de mon adresse mail pour accéder aux données de l'Assemblée. Les services de l'État ont récupéré tout le matériel mais six mois après, mon numéro de téléphone était en vente sur le *dark web*. Nos systèmes ne sont pas si étanches que cela et nous ne sommes pas correctement protégés, même au sein de cette noble institution.

**M. Pierre Pribetich.** Bravo !

**Mme la présidente.** La parole est à M. Jocelyn Dessigny.

**M. Jocelyn Dessigny.** Au Rassemblement national, nous ne sommes pas du tout surpris par l'amendement de suppression déposé par les députés de l'extrême gauche : ils l'avaient déjà fait en commission, dans la suite logique de leurs prises de position contre la loi relative au narcotrafic. Ils soutenaient déjà, à l'époque, les narcotrafiquants en s'opposant à toutes les mesures qui permettraient de les combattre efficacement, et ils les défendent à nouveau aujourd'hui en appelant à supprimer un article qui prévoit d'autoriser les officiers de douane judiciaire et les officiers fiscaux judiciaires à transmettre aux administrations fiscales et douanières des informations issues de leurs enquêtes utiles à un contrôle. Nous sommes au cœur du problème du narcotrafic et une fois de plus, ils refusent une mesure qui permettrait d'enrayer le fléau du trafic de drogue, lequel tue tous les jours et met des femmes sur le trottoir. Manifestement, les trafiquants bénéficient ici de soutiens ou tout du moins de protecteurs qui empêchent l'État et les forces de l'ordre d'agir concrètement.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Antoine Léaument.

**M. Antoine Léaument.** Je suis bien content d'avoir la parole après M. Dessigny car cela me permettra de lui répondre, puisqu'il n'a visiblement toujours pas lu le rapport que j'ai remis sur le narcotrafic.

Rappelons tout d'abord que lorsque l'on arrive à l'Assemblée par le jardin des Quatre-Colonnes, on est accueilli par une statue de Montesquieu. Elle n'est pas là pour faire joli mais pour rappeler le principe de la séparation des pouvoirs, qui s'applique en l'espèce au pouvoir judiciaire et au pouvoir exécutif. Et au cas où cela ne suffirait pas, vous trouvez ici, dans l'hémicycle, deux grandes statues, l'une représentant la liberté et l'autre l'ordre public, pour que le législateur garde à l'esprit qu'il est censé trouver un équilibre entre les deux et ne pas systématiquement pencher du côté du second.

Pour ce qui concerne cet article, le gouvernement confond le pouvoir exécutif, c'est-à-dire l'administration, et le pouvoir judiciaire, qui fait son travail et condamne les gens lorsque la preuve de leur culpabilité a été apportée. Si nous avons déposé un amendement de suppression, c'est précisément parce que nous ne sommes pas d'accord avec cette confusion des pouvoirs. C'est que, voyez-vous, nous avons des principes ! Et nous les appliquons à tous, même à ceux qui ont commis des actes délictuels ou criminels. Tout être humain, même lorsqu'il est coupable, a droit au respect des principes gravés dans notre Constitution, en particulier ceux de notre devise républicaine, *Liberté, Égalité, Fraternité*, que nous avons fait inscrire au fronton des édifices publics. Bref, nous faisons tout cela pour que ces principes ne restent pas lettre morte mais s'appliquent. Je vous invite donc à voter l'amendement de suppression.

Quant à la fuite des données, ce n'est pas la première fois que cela arrive, il y en a sans arrêt ! Les données de santé, les données de France Travail... Il arrive aussi, d'ailleurs, que

des entreprises privées en soient elles aussi victimes, comme le montre l'exemple de Free. Par conséquent, oui, la question de la protection des données se pose, et nous ne cessons de vous dire qu'il vaudrait mieux investir dans le logiciel libre plutôt que de dépendre de sociétés privées de logiciels américains, surtout dans le domaine de la défense.

**Mme Anne Genetet.** Et comment fait-on pour les serveurs ?

**Mme la présidente.** S'agissant d'un amendement de suppression de l'article, j'accepterai plusieurs demandes de prise de parole, mais nous en reviendrons ensuite au principe « un pour, un contre ».

La parole est à Mme Christine Arrighi.

**Mme Christine Arrighi.** Avec ce dispositif autorisant la transmission d'informations pour lutter contre le narcotrafic, les réseaux de prostitution, les vols en bande organisée, etc., nous sommes au cœur du sujet de la protection des données. Nous sommes, au Parlement, garants de cette protection tout comme de cette lutte contre la délinquance. Or nous n'avons pas forcément en tête toutes les conséquences de l'évolution des technologies. Alors que naguère, le format papier des fichiers rendait leur transmission et leur exploitation compliquées, ce qui assurait un niveau de protection très élevé des données individuelles, c'est aujourd'hui l'inverse : la numérisation de ces mêmes données, en facilitant à l'extrême la transmission des fichiers, fragilise d'autant les droits individuels.

Nous venons d'en être encore témoins ! À ce propos, je serais curieuse de savoir quelle était cette société privée dont les logiciels n'étaient pas suffisamment sécurisés pour parer aux cyberattaques. C'est une question que je pose et qui attend une réponse ! Quoi qu'il en soit, nous serions bien inspirés, lorsque nous croyons faire œuvre d'efficacité dans la lutte contre les fraudes en tous genres, de nous souvenir que les données transmises peuvent aussi bien être utilisées à bon escient par les administrations que piratées. Je vous alerte sur ce point.

La séparation des pouvoirs entre l'exécutif et le judiciaire est par ailleurs une ligne rouge que le législateur ne doit pas franchir.

**Mme la présidente.** Je suis saisie de plusieurs demandes de scrutin public : sur l'amendement n° 553, par le groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire ; sur l'amendement n° 644 et l'article 1<sup>er</sup>, par le groupe Ensemble pour la République.

Les scrutins sont annoncés dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

**M. Louis Boyard.** Pouvons-nous attendre un peu avant de voter ?

**Mme la présidente.** C'est prévu par le règlement et nous allons attendre que les cinq minutes réglementaires se soient écoulées.

La parole est à M. le rapporteur pour avis.

**M. Daniel Labaronne, rapporteur pour avis.** J'avais présenté mes arguments très rapidement dans l'espoir de gagner du temps mais je vois bien que c'était inutile.

S'agissant de la séparation des pouvoirs entre le judiciaire et l'exécutif, j'y suis très attaché, moi aussi, et c'est d'ailleurs pour cette raison que lorsque nous en viendrons aux unités

du renseignement fiscal, nous devons nous souvenir que ces cellules relèvent du domaine administratif et qu'elles ne doivent pas empiéter sur les prérogatives de la police judiciaire. Nous en reparlerons.

J'en profite pour vous rappeler, car c'est un point sur lequel je suis passé trop vite tout à l'heure, que le Conseil d'État a considéré, dans l'avis qu'il a rendu sur ce projet de loi, que la dérogation au secret de l'enquête et de l'instruction était justifiée par l'objectif à valeur constitutionnelle de lutte contre la fraude et n'appelait donc pas d'objection de principe. Il me semble donc que, tant du point de vue du Conseil d'État que de celui du Conseil constitutionnel, le dispositif est juridiquement sécurisé.

Par ailleurs, je comprends vos préoccupations concernant la protection des données personnelles, y compris par rapport à cet article. C'est la raison pour laquelle j'ai rédigé avec la Cnil l'amendement rédactionnel n° 644 destiné à sécuriser le dispositif. Il vise à améliorer l'insertion dans le nouveau code de procédure pénale institué par l'ordonnance du 19 novembre 2025 des dispositions de l'article 706-1-3 que ce projet de loi tend à créer, afin de respecter l'architecture et la logique d'ensemble.

Cette démarche de cohérence devrait vous rassurer. En tout cas, le fait que le Conseil d'État considère que cet article est justifié par un objectif constitutionnel est une garantie.

**M. Pierre Pribetich.** Je voudrais intervenir en attendant que les cinq minutes soient écoulées.

**Mme la présidente.** Non, je vais suspendre la séance pour respecter le délai de cinq minutes réglementaire.

**M. Bastien Lachaud.** Vous pourriez plutôt nous donner la parole !

**Mme la présidente.** Chacun s'est exprimé et il faut arrêter de toujours vouloir transiger avec la règle. Je vous ai dit que j'accordais dorénavant une prise de parole par groupe politique et c'est chose faite. En revanche, je vous donnerai la parole avec grand plaisir, monsieur Pribetich, sur l'amendement suivant.

#### **Suspension et reprise de la séance**

**Mme la présidente.** La séance est suspendue.

*(La séance, suspendue à quinze heures cinquante-cinq, est reprise à quinze heures cinquante-sept.)*

**Mme la présidente.** La séance est reprise.

Je mets aux voix l'amendement n° 553.

*(Il est procédé au scrutin.)*

**Mme la présidente.** Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	46
Nombre de suffrages exprimés .....	46
Majorité absolue .....	24
Pour l'adoption .....	13
contre .....	33

*(L'amendement n° 553 n'est pas adopté.)*

**Mme la présidente.** L'amendement n° 644 de M. le rapporteur pour avis a été présenté et le gouvernement y a rendu un avis favorable.

La parole est à M. Pierre Pribetich.

**M. Pierre Pribetich.** Au nom de la pédagogie, qui est aussi l'art de la répétition, je me permets d'alerter à nouveau le gouvernement sur le problème de la sécurisation des données, aussi bien pendant leur stockage qu'au cours de leur transmission. Le règlement général sur la protection des données (RGPD) impose des obligations aux entreprises et aux administrations, en particulier celles de sécuriser les données, de tenir un registre des traitements et de notifier les violations de données. Compte tenu des nouveaux rebondissements dont nous sommes informés chaque jour, il serait temps, puisque vous vous dites très soucieux de la sécurité, d'entretenir une véritable culture de la sécurisation des données, que vous appuieriez sur des outils législatifs mais aussi sur des actions en harmonie avec vos principes, en évitant de faire appel, par exemple, à des sous-traitants qui ne respectent absolument pas les exigences de sécuriser le stockage et la transmission des données. Il est vraiment urgent, pour l'ensemble de la société, que vous preniez conscience de l'étendue du mal en ce domaine.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Pierre Cazeneuve.

**M. Pierre Cazeneuve.** L'excellent ministre David Amiel a rappelé l'importance du sujet de la sécurisation des données. Nous avons agi en la matière : on peut évoquer la loi Sren – que seule La France insoumise, on l'a dit, a refusé de voter (*M. Antoine Léaument applaudit*) –, la loi de programmation militaire, le renforcement des pouvoirs de l'Anssi. C'est un sujet sur lequel nous avons – heureusement – beaucoup légiféré ces dernières années.

Ici, vous faites de l'obstruction et je ne trouve pas que cela soit à la hauteur du débat.

**Mme Sophie Taillé-Polian.** Nous sommes treize ! Comment pourrions-nous faire de l'obstruction ?

**M. Pierre Cazeneuve.** Vos propos n'ont rien à voir avec l'article 1<sup>er</sup> !

**M. Pierre Pribetich.** Des données sont piratées tous les jours !

**M. Pierre Cazeneuve.** Vous avez l'air de croire que crier très fort revient à avoir raison ; en réalité, vous racontez des bêtises ! Vous parlez de la sécurisation des données à propos d'un article qui permet à la police des douanes de mieux travailler avec les administrations douanières. Ça n'a rien à voir ! Vous racontez n'importe quoi et vous faites de l'obstruction !

Qu'avez-vous donc à cacher pour être ainsi amenés à entraver de manière très visible l'examen d'un texte de lutte contre la fraude ? (*M. Pierre Pribetich brandit le règlement de l'Assemblée nationale.*)

**Mme Christine Arrighi.** C'est une mise en cause personnelle !

**M. Pierre Cazeneuve.** Certes, vous évoquez un sujet essentiel mais en racontant n'importe quoi depuis ce matin. Ce n'est pas respectueux pour les personnes présentes dans les tribunes et ce n'est pas digne d'un débat aussi important. (*M. Sébastien Huyghe applaudit.*) S'il vous plaît, revenez à

l'amendement de M. Labaronne, à l'article 1<sup>er</sup> et à la raison d'être de ce texte, à savoir la lutte contre la fraude sociale et fiscale.

### Rappels au règlement

**Mme la présidente.** La parole est à M. Louis Boyard, pour un rappel au règlement.

**M. Louis Boyard.** Sur le fondement de l'article 54. Je ne suis pas d'accord avec ce que vous avez dit, monsieur Cazeneuve, et j'adorerais pouvoir vous répondre. Malheureusement, et alors même que, contrairement à hier soir, nos débats sont de bonne qualité, la règle « un pour, un contre » nous empêche de pouvoir réellement débattre d'un texte pourtant très important, pour l'examen duquel nous avons tous regretté le faible nombre de députés présents. Ne pouvons-nous pas profiter de la qualité de nos échanges pour discuter en profondeur de sujets essentiels? Nous avons pris acte du fait que la séance ne sera pas prolongée au-delà de minuit, qu'il n'y aura pas de séance demain et que l'examen du texte se poursuivra ultérieurement. Dès lors, serait-il possible de déroger à la règle « un pour, un contre »?

**M. Daniel Labaronne, rapporteur pour avis.** Non!

**M. Louis Boyard.** Dernier point : les articles que nous avons déjà examinés sont ceux auquel le gouvernement a donné la priorité, pas les députés. Je ne vois pas pourquoi nous passerions plus de temps sur les articles choisis par le gouvernement que sur ceux restant en discussion, qui sont également très importants et dont les députés veulent débattre. Voilà pourquoi je vous demande s'il vous plaît, madame la présidente, de donner plus largement la parole et de poursuivre les débats passionnants que nous avons depuis ces dernières heures. (*Mme Christine Arrighi applaudit.*)

**Mme la présidente.** Il faudrait parvenir à nous limiter à deux orateurs par amendement...

**M. Pierre Cazeneuve.** On n'y arrivera pas!

**Mme la présidente.** ...ce que le règlement nous autorise à faire. Dans la mesure où j'ai déjà élargi les prises de parole sur les amendements de suppression et sur les articles prioritaires, j'aimerais, dans la mesure du possible, que nous nous limitions à ces deux orateurs – même s'ils sont du même avis – de façon à avancer, sachant que l'examen du texte ne sera vraisemblablement pas terminé ce soir.

**M. Daniel Labaronne, rapporteur pour avis.** Bien sûr!

**M. Louis Boyard.** Il faut en discuter avec les représentants des groupes!

**Mme la présidente.** On l'a déjà fait, ça, monsieur Boyard!

**M. Louis Boyard.** Dans ce cas, je demande une suspension de séance.

**Mme la présidente.** Elle est de droit; vous pouvez en demander deux par séance.

Je suspends la séance pour deux minutes.

### Suspension et reprise de la séance

**Mme la présidente.** La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à seize heures trois, est reprise à seize heures cinq.*)

**Mme la présidente.** La séance est reprise.

La parole est à M. Pierre Pribetich, pour un rappel au règlement.

**M. Pierre Pribetich.** Je le formule sur le fondement de l'article 70, alinéa 3, relatif aux mises en cause personnelle.

Alors que je pense être respectueux envers chacune et chacun,...

**M. Antoine Léaument.** C'est vrai!

**M. Pierre Pribetich.** ...je n'admets pas, monsieur Cazeneuve, lorsque vous surgissez de temps en temps dans ce débat – sans doute pour faire une capsule vidéo –,...

**M. Antoine Léaument.** C'est la République des tiktokeurs!

**M. Pierre Pribetich.** ...que vous remettiez en cause à la fois mon expression et ma compétence. (*M. Pierre Cazeneuve proteste.*) Si, mon expression et ma compétence!

Franchement, en tant que soutien du gouvernement, vous devriez vous montrer très modeste, parce que je ne suis pas sûr que l'intelligence artificielle existait en 2019...

**M. Pierre Cazeneuve.** La loi date de 2024!

**M. Pierre Pribetich.** ...et parce que, depuis sept ans, beaucoup de choses ont évolué. La sécurisation des données est devenue un véritable problème pour notre pays.

**Mme Christine Arrighi.** Bien sûr!

**M. Pierre Pribetich.** Si vous vous satisfaites de la situation, tant mieux pour vous, mais le groupe Socialistes et apparentés, lui, lutte pour que nos concitoyens jouissent d'une réelle sécurité de leurs données. (*MM. Jacques Oberti et Stéphane Peu applaudissent.*) Après cinquante ans d'université, je ne vous permets pas de me mettre ainsi en cause.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Pierre Cazeneuve, pour un rappel au règlement.

**M. Pierre Cazeneuve.** Sur le fondement de l'article 70, alinéa 3. Si vous vous êtes senti attaqué personnellement, monsieur Pribetich, j'en suis absolument désolé.

Il est vrai que j'interrogeais votre compétence car dire, par exemple, que la loi Sren a été votée en 2019 alors qu'elle date de 2024, cela signifie ne pas savoir ouvrir un livre ni suivre les débats. Non seulement vous racontez n'importe quoi mais vous persistez et signez, démontrant ainsi à toute l'Assemblée que vous dites des bêtises! Soyez sérieux, d'autant que le sujet est très important. (*M. Pierre Pribetich s'exclame vivement.*) Le règlement sur les services numériques (DSA), celui sur les marchés numériques (DMA) et la loi Sren ont donné lieu à des débats essentiels en matière de sécurité numérique : ne les instrumentalisez pas alors que vous n'y connaissez rien.

**Mme la présidente.** S'il vous plaît, monsieur le député...

**M. Pierre Pribetich.** Arrêtez! Vous venez pour deux minutes, juste pour insulter autrui!

**M. Pierre Cazeneuve.** Il est insoutenable d'être agressé et interpellé ainsi! Moi, je parle du fond. Le fond, c'est qu'une loi a été votée il y a moins d'un an – vous n'étiez peut-être pas présent. Vos propos n'ont rien à voir avec le texte en discussion. Déposez une proposition de loi sur le sujet dans votre prochaine niche et arrêtez de raconter n'importe quoi!

**Mme la présidente.** Nous avons entamé les débats dans une ambiance très calme et je souhaiterais qu'elle le demeure.

La parole est à M. Antoine Léaument, pour un autre rappel au règlement. Sur quel article est-il fondé?

**M. Antoine Léaument.** Sur l'article 70, alinéa 2, relatif aux scènes tumultueuses, et alinéa 3, sur les mises en cause personnelles. Depuis l'arrivée de notre collègue Cazeneuve, il faut bien dire que les débats se sont envenimés et sont devenus un peu houleux. (*M. Louis Boyard applaudit.*)

**Mme Christine Arrighi.** Avant son arrivée, tout se passait bien!

**M. Antoine Léaument.** Je propose que nous reprenions tranquillement le fil de nos débats car je ne voudrais pas qu'il arrive à M. Cazeneuve la même chose qu'à moi, c'est-à-dire qu'il soit sanctionné... (*Mme la présidente coupe le micro de l'orateur.*)

**Mme la présidente.** Je vous remercie mais c'est moi qui préside ces débats.

#### Article 1<sup>er</sup> (suite)

**Mme la présidente.** Je mets aux voix l'amendement n° 644. (*Il est procédé au scrutin.*)

**Mme la présidente.** Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	43
Nombre de suffrages exprimés .....	38
Majorité absolue .....	20
Pour l'adoption .....	25
contre .....	13

(*L'amendement n° 644 est adopté.*)

**Mme la présidente.** Je mets aux voix l'article 1<sup>er</sup>, tel qu'il a été amendé.

(*Il est procédé au scrutin.*)

**Mme la présidente.** Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	45
Nombre de suffrages exprimés .....	45
Majorité absolue .....	23
Pour l'adoption .....	35
contre .....	10

(*L'article 1<sup>er</sup>, amendé, est adopté.*)

**Mme la présidente.** Sur les amendements n°s 556 et 478 et sur l'article 1<sup>er</sup> bis, je suis saisie par le groupe Ensemble pour la République de demandes de scrutin public.

Les scrutins sont annoncés dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

#### Article 1<sup>er</sup> bis

**Mme la présidente.** La parole est à M. Louis Boyard.

**M. Louis Boyard.** Je profite de mon inscription sur l'article pour vous demander s'il serait possible d'étendre le nombre de prises de parole à son sujet.

**M. Daniel Labaronne, rapporteur pour avis.** Non!

**M. Louis Boyard.** L'article 1<sup>er</sup> bis concerne l'accès au fichier national des comptes bancaires et assimilés (Ficoba). Or une importante fuite de données du ministère du ministère du budget s'est justement produite la semaine dernière. Elle a entraîné le vol de données d'identité, d'adresses numériques personnelles, d'identifiants bancaires et même de numéros fiscaux, c'est-à-dire de toutes les données permettant à un escroc de monter une fraude bancaire afin d'obtenir des faux crédits à la consommation.

Il ne me paraît pas opportun, dans un tel contexte, d'adopter cet article qui vise à rendre ces données plus accessibles à l'administration, exposant ainsi davantage nos concitoyennes et nos concitoyens à des fuites. À cet égard, j'attends des réponses de la part du ministre du budget. Qu'avez-vous fait? Ne me répondez pas que vous avez élaboré un plan ou que vous étudiez la situation... Non, qu'avez-vous fait concrètement?

Cet article est à l'image de nombreuses autres dispositions de ce texte qui mettent des données à la disposition de nombreuses administrations, dont les agents, bien que de bonne volonté, ne bénéficient ni des bons outils, ni de la formation nécessaire pour lutter contre les tentatives de vol de données. Tant que nous n'aurons pas réglé cette question, il y aura des vols de données qui – ironiquement – entraîneront les escroqueries et les fraudes contre lesquelles ce projet de loi prétend justement lutter. En l'absence de garantie de la part du ministère que des mesures de protections ont été prises, nous invitons à rejeter cet article. Certes, j'espère être rassuré par la discussion à venir, mais je n'y crois guère...

**Mme la présidente.** Pour vous répondre monsieur Boyard, je précise que deux amendements, dont un amendement de suppression, ont été déposés sur l'article 1<sup>er</sup> bis. Comme je le fais habituellement, chacun pourra s'exprimer sur l'amendement de suppression.

**M. Antoine Léaument.** Très bien!

**Mme la présidente.** La parole est à M. Laurent Baumel.

**M. Laurent Baumel.** Je profite de cette prise de parole sur l'article 1<sup>er</sup> bis pour évoquer le fait que de nombreux amendements que nous avions déposés, directement liés à la lutte contre la fraude, ont été déclarés irrecevables en application de l'article 45, ce qui, à mon sens, entache l'examen de ce projet de loi.

Il est vrai que ces amendements portaient sur la fraude fiscale. Or les dispositions du projet de loi sur le sujet ne sont qu'une petite caution peinant à déguiser l'objectif réel du gouvernement de donner des gages aux obsessions populistes de sa droite. À cet égard, ce texte s'inscrit parfaitement dans l'agenda prévu pour la rentrée. Je le regrette car nous aurions

pu en faire un texte de compromis républicain luttant contre toutes les formes de fraudes, à proportion du manque à gagner réel qu'elles représentent pour l'État.

Je termine en avertissant aimablement le gouvernement : vous avez le droit de dérouler jusqu'à la fin de cette législature l'agenda de la droite en faisant comme si vous aviez gagné les élections législatives de 2024,...

**M. Louis Boyard.** Bien dit !

**M. Laurent Baumel.** ...mais nous conservons aussi le droit de vous rappeler à tout moment que, dans cette assemblée, vous êtes un gouvernement minoritaire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC. – Mme Christine Arrighi et M. Stéphane Peu applaudissent également.*)

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Sophie Taillé-Polian.

**Mme Sophie Taillé-Polian.** Je rappelle que le projet de loi relatif à la résilience des infrastructures critiques et au renforcement de la cybersécurité ne figure pas parmi les textes proposés par le gouvernement pour être inscrits à l'ordre du jour de notre assemblée. Pourtant, la commission spéciale s'est réunie dans l'urgence en septembre dernier sur ce sujet car nous avons déjà plus d'un an de retard sur la transposition de la directive NIS 2 visant à renforcer la cybersécurité dans l'Union européenne.

La seule réponse apportée à la question que j'avais posée au gouvernement sur ce sujet a été de me renvoyer aux lois précédentes. Qu'en est-il donc de ce projet de loi dont l'examen semble absolument indispensable, compte tenu tant des obligations de transposition qui nous incombent – nous avons déjà plus d'un an de retard – que des incidents graves qui se multiplient ?

M. Cazeneuve nous dira que d'autres textes ont été votés. Certes. Mais force est de constater qu'ils ne sont ni efficaces ni à la hauteur de la menace. Là, nous avons une urgence. Aussi serait-il bon que le gouvernement précise à quelle date ce texte pourra être examiné. Le Sénat a déjà fait son travail ; la commission spéciale aussi ; il ne manque qu'un passage en séance publique !

**Mme la présidente.** La parole est à M. Jocelyn Dessigny.

**M. Jocelyn Dessigny.** Ce texte vise à permettre aux services de l'État de mener un travail plus cohérent et efficace en matière de fraude sociale et fiscale. À mon grand désarroi, le second aspect est moins développé que le premier mais après tout, ce n'est pas nous qui rédigeons les projets de loi. Nous pourrions, comme nos collègues de gauche, passer notre temps à exprimer des regrets mais il faut faire avec ce qu'on a – en l'occurrence, nous sommes là pour examiner un texte et non pour faire des suppositions ou exprimer nos souhaits, nos désirs.

Depuis tout à l'heure, je me demande pourquoi vous vous entêtez à discuter d'un reportage diffusé au 20 heures de France 2. Certes, une entreprise privée a été victime d'une fuite de données, mais Mme la ministre a répondu que le nécessaire était fait pour y remédier. Basta, point barre, passons à autre chose !

Vous partez d'un fait divers pour essayer d'en faire une généralité...

**Mme Christine Arrighi.** Un fait divers ?

**M. Jocelyn Dessigny.** ...et empêcher ainsi notre assemblée de voter sur des mesures visant à permettre la transmission de fichiers d'une administration à une autre. Car, je le répète, il n'est pas question de données personnelles qui risqueraient d'être dévoilées. Elles ne sont pas transférées à des entreprises mais à des organismes d'État comme les douanes ou la DGFIP. Or il me semble que nous pouvons faire confiance aux services de l'État. Si vous ne leur faites pas confiance, c'est grave, mais c'est un autre problème.

De notre côté, nous continuerons à soutenir tous les dispositifs permettant de transmettre des données aux services qui en ont besoin pour lutter efficacement contre la fraude. C'est pourquoi nous voterons pour cet article.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Stéphane Peu.

**M. Stéphane Peu.** Je veux réagir aux propos de M. Dessigny. Pour des raisons historiques, j'ai une grande confiance dans l'État, que j'aime beaucoup.

**M. Théo Bernhardt.** C'est même une passion !

**M. Stéphane Peu.** En revanche, contrairement à la Macronie, je déteste la *start-up nation* et n'ai aucune confiance en elle. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LFI-NFP et SOC.*)

**M. Antoine Léaument.** Moi non plus !

**M. Stéphane Peu.** Depuis 2017, le président de la République et ses majorités n'ont eu de cesse d'affaiblir l'État et de déléguer à des sociétés privées des compétences qui auraient dû continuer à être les siennes. (*M. Louis Boyard applaudit.*) Par exemple, ils ne veulent pas que l'administration publique développe ses propres logiciels – la gendarmerie a le sien mais c'est loin d'être la règle.

La logique macroniste, qui consiste à déléguer, encore et toujours, et à faire confiance au secteur privé, affaiblit l'État...

**M. Théo Bernhardt.** Nous sommes d'accord !

**M. Stéphane Peu.** ...et l'expose à des risques – des interventions extérieures, des vols de données. Le piratage de données de santé, révélé il y a quelques jours, n'est pas anecdotique. Un peu plus tôt, on apprenait que des données fiscales avaient également été volées. On ne peut pas fragiliser ainsi l'État français, qui devient poreux aux interventions extérieures et à des actes relevant de la délinquance économique. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. le rapporteur pour avis.

**M. Daniel Labaronne, rapporteur pour avis.** Je comprends que vous vous interrogiez à la suite de la fuite de données du Ficoba. Cependant, je ne voudrais pas que nous discussions sans fin de cette question.

M. le ministre exprimera certainement beaucoup mieux que moi son point de vue, mais je veux tout de même vous transmettre la réponse que m'a donnée la Banque de France à propos de cette fuite, puisque la question est au cœur de cet article. Elle m'a précisé que les données issues du Ficoba qui ont été divulguées ne permettaient pas d'accéder au solde des comptes ni, à elles seules, de réaliser des opérations bancaires.

Je le reconnais, cette fuite pose un problème mais vous connaissez à présent les arguments de la Banque de France – et le ministre en donnera peut-être d'autres.

L'article 1<sup>er</sup> *bis* me semble important. Un amendement vise à le supprimer et j'ai moi-même déposé un amendement rédactionnel visant à mieux assurer la protection des données. Ne pourrions-nous pas avancer dans la discussion et cesser d'évoquer le même sujet en boucle? Je conçois qu'il est important – c'est évident –, mais nous nous sommes déjà largement exprimés. Dans l'intérêt de notre débat, nous devrions à présent poursuivre l'examen des articles et des amendements que vous avez déposés.

**M. Louis Boyard.** Le ministre n'a pas répondu sur la fuite de données du Ficoba!

**Mme la présidente.** Monsieur Boyard, lorsque M. le ministre souhaite s'exprimer, il me le fait savoir et je lui donne la parole.

Je vous donne la parole, pour soutenir l'amendement n° 556, tendant à supprimer l'article 1<sup>er</sup> *bis*.

**M. Louis Boyard.** Je suis très étonné que M. le ministre du budget ne nous réponde pas concernant la fuite de données du Ficoba. Nous l'avons interrogé à plusieurs reprises sur le sujet. Le fait de demander des comptes au gouvernement relève de notre compétence de parlementaire.

**M. Pierre Cazeneuve.** Ça n'a rien à voir avec l'amendement!

**M. Louis Boyard.** Monsieur le rapporteur pour avis, je vais dire quelque chose qui n'est pas très agréable à entendre mais n'y voyez pas une attaque personnelle. Votre réponse prouve que, sur ces bancs et au gouvernement, on n'est pas au niveau s'agissant des conséquences de ces fuites de données. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP. – M. Jacques Oberti applaudit également.*) Vous avez dit que les données qui ont fuité ne permettaient pas de procéder à des opérations bancaires. Soit. Elles permettent tout de même de souscrire des crédits à la consommation.

J'aimerais plutôt insister sur un autre point: les fuites de données ne sont pas dangereuses en tant que telles mais elles le deviennent si on recoupe les données avec d'autres données volées.

**Mme Christine Arrighi.** Évidemment!

**M. Louis Boyard.** Nos concitoyennes et concitoyens ont communiqué leurs données à toutes les administrations publiques parce qu'ils leur faisaient confiance. Or ces données, gérées par l'État, fuient de partout. La conséquence, c'est qu'il est ensuite possible – et encore plus facilement avec l'intelligence artificielle – de procéder à des croisements de données qui mettent en danger les Françaises et les Français, les exposent à des escroqueries, à ces actes frauduleux contre lesquels, précisément, vous entendez lutter avec ce texte.

Voilà pourquoi nous demandons, bien sûr, la suppression de cet article. Des millions de Français ont réagi après la fuite de données du Ficoba qui s'est produite il y a quelques semaines, et vous voudriez que nous acceptions que les fichiers soient transmis à d'autres? Nous ne connaissons même pas les raisons de cette fuite. Que s'est-il passé? Est-ce un fonctionnaire qui s'est fait avoir? Est-ce qu'une boîte mail a été piratée? S'agit-il de *phishing*? Nous avons besoin

de savoir ce qui rend nos administrations vulnérables. J'aimerais vous entendre à propos de cette affaire, monsieur le ministre.

Je veux aussi vous faire part, ainsi qu'à l'ensemble de l'Assemblée, de mon souhait qu'une commission d'enquête transpartisane soit lancée à propos des fuites de données dans les administrations. Nous y avons tous intérêt. Tout d'abord, ce serait pour nous tous l'occasion d'une remise à niveau car il est important de bien comprendre des enjeux qui ne sont pas seulement numériques mais géopolitiques. Ensuite, elle serait utile au gouvernement car nous pourrions ainsi recenser les différentes difficultés que peuvent rencontrer les administrations.

En attendant, je vous appelle à supprimer l'article 1<sup>er</sup> afin de protéger les données de nos concitoyens et d'accroître la confiance qu'ils accordent à notre institution.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission?

**M. Daniel Labaronne, rapporteur pour avis.** Je précise pour commencer que cet amendement a été examiné en commission des finances en décembre, donc avant la fuite de données du Ficoba.

J'en viens à mes arguments, que j'ai déjà développés en commission. Je comprends les préoccupations de Mme Feld, qui a déposé cet amendement. Elle estimait que l'article risquait de porter atteinte à la protection des données personnelles. Je l'ai entendue et ai donc, comme je l'ai expliqué tout à l'heure, consulté la Cnil car je voulais m'assurer que le dispositif serait bien cadré. À la suite de cet échange, j'ai déposé l'amendement n° 478 que nous allons examiner dans un instant. Il vise à renforcer les garanties en matière de données personnelles.

J'ajoute que le mécanisme prévu par cet article repose sur une vérification dont la réponse binaire – oui ou non, le compte est-il bien rattaché à la personne qui demande une aide publique? – permet de confirmer que le compte bancaire déclaré pour obtenir des aides publiques correspond bien à l'identité du demandeur. Voilà à quoi se résume l'accès aux données du Ficoba.

Avis défavorable à l'amendement de suppression. Par ailleurs, madame la présidente, vous pouvez considérer que j'ai défendu mon amendement n° 478 à venir.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du gouvernement?

**M. David Amiel, ministre.** Monsieur Boyard, j'ai bien entendu vos préoccupations. D'ailleurs, par cohérence, vous devriez retirer l'amendement n° 556 et voter pour l'article 1<sup>er</sup> *bis*, un article à la fois antifraude et anti-usurpation d'identité. Comme l'a rappelé le rapporteur, il vise précisément à permettre aux administrations, non pas d'accéder au Ficoba, mais d'interroger le fichier en posant une question dont la réponse est « oui » ou « non » pour savoir si l'Iban –? numéro international de compte bancaire – présenté correspond bien à la personne, notamment afin d'éviter qu'un fraudeur usurpe l'identité de celle-ci et puisse se faire virer sur son compte bancaire les sommes versées.

Ce dispositif permet donc de se prémunir d'un double vol: celui commis contre les finances publiques et celui commis contre la personne dont les droits seraient détournés, ce second cas pouvant donner lieu par ailleurs à un cauchemar

administratif. Il s'agit donc d'une mesure de sécurisation et de simplification. Si l'on s'inquiète des phénomènes d'usurpation d'identité, il faut voter pour l'article 1<sup>er</sup> bis.

**Mme la présidente.** Comme convenu, j'autorise davantage de prises de parole sur cet amendement de suppression.

**M. Pierre Cazeneuve.** Oh non !

**Mme la présidente.** Je procède ainsi pour chaque amendement de suppression. Nous reviendrons ensuite à la règle « un pour, un contre ».

La parole est à M. Jocelyn Dessigny.

**M. Jocelyn Dessigny.** Monsieur Peu, nous sommes attachés, comme vous, aux services de l'État. Nous préférons qu'ils exercent leurs missions directement plutôt que de voir se multiplier des agences responsables de la dégradation du fonctionnement de l'État. D'ailleurs, monsieur le ministre, il va bien falloir agir en la matière car je rappelle que l'on compte 1 200 agences qui coûtent chaque année 80 milliards à l'État. Or rien n'est fait pour réduire leur nombre.

Monsieur Peu, il serait bon que, dans vos rangs, vous fassiez preuve de cohérence. Car, dans le cadre du projet de loi de simplification de la vie économique, nous avons formulé plusieurs propositions visant à supprimer les agences qui ne sont pas nécessaires. Or aucun de vos collègues n'est au rendez-vous pour soutenir ce type de mesure. Nous voulons bien travailler pour faire en sorte que les différentes missions de l'État continuent d'être exercées au sein des ministères, encore faudrait-il pouvoir supprimer certaines agences.

D'autre part, s'agissant des transferts de données, je suis d'accord avec M. Boyard – décidément, aujourd'hui, je suis souvent d'accord avec la gauche...

**M. Pierre Cazeneuve.** Comme tout le temps !

**Mme Christine Arrighi.** Attention à la contamination !

**M. Jocelyn Dessigny.** ...mais ce n'est pas grave, cela arrive !

Il est nécessaire de sécuriser les fichiers. Les fuites sont beaucoup trop nombreuses. Nous avons parlé de celle qui s'est produite concernant des données médicales mais je rappelle qu'en octobre dernier, des données du fichier SIA – le système d'information sur les armes –, relatives à la détention d'armes par des particuliers, ont été piratées. C'est assez grave car des données comprenant le nombre d'armes, leur catégorie et l'adresse de leur détenteur se retrouvent dans la nature, ce qui expose un très grand nombre de concitoyens à des risques de cambriolage, de vol et d'agression.

L'Assemblée ou le gouvernement doivent se saisir de cette question et lancer un grand plan de sécurisation des données pour que nos concitoyens aient de nouveau confiance dans les services de l'État – cela nous évitera de perdre beaucoup de temps à discuter comme nous le faisons aujourd'hui. Rendez-vous compte qu'à cause du manque de sécurisation, nous n'avons même plus confiance lorsque des données sont transmises d'un service de l'État à un autre.

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Christine Arrighi.

**Mme Christine Arrighi.** Tout d'abord, je vous remercie, madame la présidente, d'avoir ouvert la discussion sur cet amendement de suppression. Nous parlons de questions très

importantes : les vols et croisements de fichiers. Vous ne semblez pas en prendre la mesure, monsieur le ministre – ou alors je n'ai pas compris vos réponses.

Cet enjeu est si préoccupant qu'a été lancée, à l'initiative du groupe Écologiste et social, une commission d'enquête, dont la rapporteure est notre présidente Cyrielle Chatelain, sur les dépendances structurelles et les vulnérabilités systémiques dans le secteur du numérique et les risques pour l'indépendance de la France.

**M. David Amiel, ministre.** Très bien !

**Mme Christine Arrighi.** Comme cela a été dit par M. Boyard, le problème qui se pose n'est pas seulement le vol de fichier mais aussi, et surtout – notamment avec le recours à l'intelligence artificielle – le croisement de fichiers.

Des puissances qui ne sont pas nécessairement amicales vis-à-vis de la France peuvent exploiter ces croisements pour perturber nos dispositifs fiscaux, bancaires ou autres, par l'intermédiaire de plateformes permettant, non d'emprunter de fausses identités individuelles, puisque les informations du Ficoba ne seront consultables que sur un mode binaire – oui ou non, comme le rappelait M. le rapporteur –, mais d'exploiter notre vulnérabilité de façon beaucoup plus industrielle, et de mettre ainsi à mal notre indépendance.

On touche à un sujet essentiel : nous ne faisons plus face aux pratiques artisanales de jadis, mais à des escroqueries d'ampleur mondiale en plein développement, à l'échelle non des personnes mais des États ! Je vous alerte à ce sujet.

Ma deuxième question s'adresse à qui voudra bien me répondre, ministre ou rapporteur : puisqu'on croise et transfère des fichiers avec tant de légèreté, pourriez-vous m'indiquer si et de quelle manière des contrôles déontologiques de la consultation de ces données ont été instaurés afin de déterminer si l'usage qu'en font les agents est conforme au cadre spécifique des autorisations que le législateur leur accorde ? Cela me paraît très important : certains agents pourraient... (*Le temps de parole étant écoulé, Mme la présidente coupe le micro de l'oratrice.*)

**Mme la présidente.** Merci, madame Arrighi. Vous avez largement débordé.

**Mme Christine Arrighi.** Oui, je sais, j'ai été longue !

**Mme la présidente.** La parole est à M. Denis Masségli.

**M. Denis Masségli.** Si je dois reconnaître une compétence à La France insoumise, c'est l'obstruction ! (*Exclamations sur les bancs des groupes LFI-NFP et EcoS.*)

**M. Louis Boyard.** Ce n'est pas possible, ça !

**Mme Christine Arrighi.** Franchement, Denis !

**M. Denis Masségli.** Si cette discipline avait été au programme des Jeux olympiques – ils se sont achevés il y a peu –, vous auriez reçu la médaille d'or !

Vous n'avez cessé de demander ce que fait le gouvernement pour lutter contre les fuites de données. La réponse est très simple : une commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi relatif à la résilience des infrastructures critiques et au renforcement de la cybersécurité a été constituée. (*Exclamations sur les bancs des groupes LFI-NFP et EcoS.*) Ce texte a été approuvé en commission au mois de septembre et si vous n'aviez pas, tout au long des mois qui viennent de s'écouler, empêché le débat, peut-être des créneaux auraient-

ils été ouverts pour l'examiner en séance! (*M. Gabriel Attal applaudit.*) Si cet examen était mis à l'ordre du jour, cela nous permettrait de transposer la directive sur la résilience des entités critiques (REC), le règlement sur la résilience opérationnelle numérique du secteur financier (Dora) et la directive NIS 2, et de voter des mesures que les administrations pourraient appliquer. Mais on passe tellement de temps dans l'hémicycle à examiner des motions de censure ou de rejet et à faire des histoires qu'on n'avance pas sur les sujets importants. Alors avançons et votons, je l'espère, rapidement ce projet de loi « résilience »! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe EPR.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. Bastien Lachaud.

**M. Bastien Lachaud.** Si ce projet de loi « cyber » était si important pour le gouvernement, il aurait pu l'inscrire à l'ordre du jour bien plus tôt, et il ne l'a pas fait. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP. – M. Tristan Labais applaudit également.*) D'ailleurs, monsieur le rapporteur, il est heureux que la Banque de France vous ait indiqué que la fuite de données ne concernait ni le solde ni les mouvements des comptes, étant donné que ces informations ne figurent pas dans le Ficoba. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.*) Ce n'est donc pas parce que la fuite aurait été jugulée ou limitée que ces informations n'ont pas fuité, mais parce qu'elles n'étaient pas dans le fichier!

Remettons la mairie au centre du village : il y a des fuites, le gouvernement est incapable de les empêcher et ce n'est pas sans conséquences. La fuite des données, même si elle n'expose pas le solde des comptes, permet quand même de cibler des personnes pour les escroquer, d'usurper des identités bancaires, de se livrer à des tentatives de fraude administrative et, surtout, de pratiquer un hameçonnage crédible puisqu'il repose sur l'exploitation de l'ensemble des données accessibles.

S'il ne s'agissait que d'une question de banditisme ou d'usurpation d'identité, on pourrait encore comprendre, ou du moins pardonner, le laxisme du gouvernement. Mais il s'agit de sécurité nationale! Qui nous dit qu'une puissance étrangère ne fait pas usage de ces données pour viser des personnes que l'accès des services étrangers à ces informations rend bien plus vulnérables à leurs manœuvres? À cet égard, le gouvernement ne fait rien.

**Mme Anne Genetet.** De la part de quelqu'un qui est vendu à la Chine, c'est fort de café!

**M. Bastien Lachaud.** Il ne cesse de nous parler de menaces ou d'économie de guerre mais face à ces vulnérabilités auxquelles il est essentiel de remédier pour assurer la défense nationale, il laisse faire.

Ce n'est pas faute de l'avoir alerté. Depuis 2018, nous avons commis dans cette assemblée plusieurs rapports sur la cybersécurité – je crois avoir rédigé l'un des premiers en 2018. Aucune des mesures pourtant adoptées, à l'époque, par la commission de la défense nationale et des forces armées n'a été appliquée par le gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. Nicolas Ray.

**M. Nicolas Ray.** Je rappelle d'abord que le Ficoba est déjà accessible à certaines administrations, notamment à la DGFIP. Si l'on suivait votre raisonnement, on devrait l'empêcher d'accéder à ce fichier en raison du risque encouru, alors même que cet accès est indispensable à son travail.

**Mme Christine Arrighi.** Vous n'avez pas compris! J'ai travaillé à la DGFIP, je sais de quoi je parle.

**M. Nicolas Ray.** Il y a quelques années, nous avons également débattu de l'accès de la DGFIP au SIV, le système d'immatriculation des véhicules, donc aux cartes grises – accès très intéressant pour elle à des fins de contrôle et de poursuite. Il a fallu des années pour l'obtenir mais cela fait cinq ans que cet accès lui est ouvert et cela ne présente aucune difficulté.

**Mme Christine Arrighi.** Il y a du contrôle déontologique derrière!

**M. Nicolas Ray.** J'y viens, madame! Nous proposons d'élargir à d'autres administrations publiques l'accès, non au Ficoba, mais à une interface.

**Mme Christine Arrighi.** Eh bien justement!

**M. Bastien Lachaud.** À quoi sert l'interface si on ouvre les portes?

**M. Nicolas Ray.** Il ne s'agit pas d'ouvrir cet accès à des acteurs privés mais à des agents assermentés, qui feront l'objet de contrôles de traçabilité et d'accès, comme le prévoit l'amendement de M. Labaronne.

**Mme Christine Arrighi.** Il ne le prévoit pas!

**M. Nicolas Ray.** En tout état de cause, nous ne parlons pas d'un accès au fichier mais seulement à une interface technique...

**M. Bastien Lachaud.** Justement, à quoi sert-elle?

**M. Nicolas Ray.** ...qui permettra de déterminer si une personne est bien titulaire d'un compte donné et non, bien sûr, de consulter des informations relatives au solde du compte et moins encore à des opérations qui auraient lieu sur ledit compte.

Toutes les garanties sont donc prévues et je crois sincèrement que nous devons repousser l'amendement de suppression et adopter l'article. À l'heure où le pays accumule les déficits, il faut tout faire pour que les deniers publics, fruit des cotisations et des impôts des Français, des gens qui travaillent, ne tombent pas dans les mains des fraudeurs.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Jacques Oberti.

**Mme Christine Arrighi.** Qui fait l'interface?

**M. Nicolas Ray.** Comment pouvez-vous demander cela? Ce sont des agents publics!

**M. Bastien Lachaud.** Mais non!

**M. Jacques Oberti.** S'il vous plaît!

**Mme la présidente.** La parole est à M. Oberti!

**M. Jacques Oberti.** Merci. Pour avoir participé à la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi relatif à la résilience des infrastructures critiques, mais aussi à plusieurs groupes de travail sur la sécurisation des données, je suis forcé de constater que tous les dispositifs existants ne permettent pas d'enrayer l'accélération des fuites de données. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.*) Les lois précédemment votées ne peuvent absolument pas

garantir la sécurité de ces données si des moyens considérables ne sont pas consacrés à leur application. Nous l'avons vu entre Noël et le Jour de l'an s'agissant de la Banque postale.

**Mme Christine Arrighi.** Eh oui !

**M. Jacques Oberti.** Nous l'avons également vu s'agissant des outils mis à disposition des lycéens et des collégiens, du Ficoba ou encore à l'occasion de fuites de données sur les services publics. Encore récemment, on a observé au sein de la DGFIP des blocages liés à des contraintes matérielles et logicielles.

Comment nous fier à de nouvelles procédures si elles reposent sur les mêmes vecteurs, qui sont aujourd'hui en péril ? Il est essentiel de prévoir des moyens importants à l'appui des mécanismes qui seront instaurés.

Nous voterons l'amendement de M. Labaronne, qui nous semble fondamental à cet égard. (*M. Pierre Pribetich applaudit.*)

**Mme la présidente.** Je mets aux voix l'amendement n° 556.

(*Il est procédé au scrutin.*)

**Mme la présidente.** Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	48
Nombre de suffrages exprimés .....	47
Majorité absolue .....	24
Pour l'adoption .....	13
contre .....	34

(*L'amendement n° 556 n'est pas adopté.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. le rapporteur pour avis, pour soutenir l'amendement n° 478.

**M. Daniel Labaronne, rapporteur pour avis.** Je l'ai déjà défendu.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du gouvernement ?

**M. David Amiel, ministre délégué.** Favorable.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Louis Boyard.

**M. Louis Boyard.** J'aurais beaucoup aimé que M. le rapporteur pour avis présente son amendement car il n'est pas rédactionnel !

**Mme la présidente.** Il en a un peu parlé tout à l'heure.

**M. Louis Boyard.** En tout cas, il n'a pas présenté le fond de l'amendement.

**M. Antoine Léaument.** Ce n'est pas clair !

**M. Louis Boyard.** Pendant deux minutes, faites comme si j'étais le rapporteur – je sais que ça ne plaira pas à tout le monde dans cette assemblée ! Cet amendement est intéressant, parce qu'il précise que l'interface en question permettra de transmettre des données aux administrations en leur fournissant les réponses binaires déjà évoquées. Le dispositif prévu présente néanmoins des difficultés. D'abord, qui va réaliser cette interface ?

**M. Bastien Lachaud.** Voilà !

**Mme Christine Arrighi.** Eh oui !

**M. Louis Boyard.** Son développement sera-t-il internalisé ? Allez-vous au contraire l'externaliser, comme je le pense, et si oui, vous adresserez-vous à une entreprise française ou étrangère ? Nous devons disposer de réponses à ces questions, que l'amendement ne nous fournit pas.

Ensuite, monsieur le ministre du budget, je ne comprends pas que vous ne répondiez pas aux questions de la représentation nationale sur l'incident qui a touché le Ficoba. Comment cette fuite de données a-t-elle eu lieu et quelles mesures avez-vous prises pour empêcher qu'elle se reproduise ?

Trois hypothèses peuvent expliquer cette absence de réponse. Première hypothèse : vous ne savez pas ce qui s'est passé ; je ne le crois pas, car notre administration est efficace et peut le déterminer. Deuxième hypothèse : vous ne pouvez pas nous le dire. Dans ce cas, si la sécurité nationale est en jeu, nous sommes à votre disposition pour organiser une réunion à huis clos, comme le fait la commission de la défense. Troisième hypothèse : vous voulez nous cacher quelque chose.

Quoi qu'il en soit, répondez-nous ! Expliquez-nous ce qui est arrivé au Ficoba et ce que vous avez fait pour empêcher que cela se reproduise. Dites-nous également, puisque c'est vous qui serez chargé d'appliquer le présent article, si le développement de l'interface sera internalisé ou confié à une entreprise française ou étrangère, et quels contrôles seront faits de l'usage de cet outil. Nous ne pouvons pas voter en faveur du dispositif sans ces informations. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) Collègues, si vous l'adoptez à l'aveugle, vous serez responsables des fuites de données à venir !

**Mme la présidente.** La parole est à M. Pierre Cazeneuve.

**M. Pierre Cazeneuve.** Nous achoppons depuis tout à l'heure sur un point. Malheureusement, les milliards de données échangées chaque jour par les administrations, les prestataires, les entreprises, les associations et les personnes sont vulnérables et régulièrement attaquées. Cela étant admis, on ne peut en conclure qu'il faut cesser toute transmission de données. En l'occurrence, nous envisageons d'autoriser des échanges de données supplémentaires entre la DGFIP, les douanes et d'autres services. Vous soulignez que la sécurisation de ces échanges n'est pas assurée en évoquant les exemples du Ficoba ou encore de la Caisse nationale de l'assurance maladie (Cnam). Si on poussait votre raisonnement à sa limite, il faudrait stopper l'ensemble des transferts de données entre les administrations !

**Mme Christine Arrighi.** Non : il faudrait prendre des mesures de sécurisation !

**M. Pierre Cazeneuve.** On n'enverrait plus d'e-mails à l'Assemblée nationale ou à nos collaborateurs parce que ces envois ne seraient pas sécurisés.

Bien sûr, vous avez raison : la sécurisation est problématique à tous les niveaux et nous sommes très fragilisés. Il faut donc mener un travail important, comme nous l'avons fait avec la loi Sren. (*Mme Christine Arrighi s'exclame. – Quelques députés du groupe LFI-NFP l'applaudissent.*)

**M. Louis Boyard.** Exactement, il faut mener un travail !

**M. Pierre Cazeneuve.** Madame Arrighi, arrêtez de croire que la loi peut sécuriser les données et que 577 législateurs les protégeront !

**M. Louis Boyard.** On est trente !

**Mme Christine Arrighi.** Ils peuvent y consacrer des budgets !

**M. Pierre Cazeneuve.** L'exécutif doit sécuriser ses infrastructures de réseaux et son cloud, choisir des prestataires, mais aussi former les opérateurs et leur donner les bonnes consignes, car on sait que les fuites de données sont principalement dues à des erreurs humaines et non à des erreurs réseau ou système.

Nous ne ferons pas tout par la loi et l'argument par lequel vous, qui appartenez à un parti passionnément obstructionniste, ramenez tout à la fuite de données pour empêcher le débat d'avancer n'a aucun sens. Travaillons donc sur les fraudes puis, comme vous le proposez – j'en suis parfaitement d'accord –, sur la sécurisation des données. Je serai heureux d'en parler.

**Mme Christine Arrighi.** Qu'avez-vous fait depuis huit ans ?

**Mme la présidente.** La parole est à M. le ministre.

**M. David Amiel, ministre.** M. Boyard a posé une question importante. L'interface est bien développée en interne, par la DGFIP, pour apporter les garanties de sécurité nécessaires.

En ce qui concerne le Ficoba, dès que la fuite a été révélée, les accès extérieurs au fichier ont été suspendus et les personnes et établissements bancaires concernés en ont été directement informés. Des enquêtes sont menées afin que nous en tirions toutes les conséquences, y compris s'agissant de la modernisation, en cours, du Ficoba et de sa sécurisation.

**M. Bastien Lachaud.** C'est rassurant !

**Mme la présidente.** Je mets aux voix l'amendement n° 478.

*(Il est procédé au scrutin.)*

**Mme la présidente.** Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	45
Nombre de suffrages exprimés .....	42
Majorité absolue .....	22
Pour l'adoption .....	42
contre .....	0

*(L'amendement n° 478 est adopté.)*

**Mme la présidente.** Je mets aux voix l'article 1<sup>er</sup> bis, tel qu'il a été amendé.

*(Il est procédé au scrutin.)*

**Mme la présidente.** Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	49
Nombre de suffrages exprimés .....	43
Majorité absolue .....	22
Pour l'adoption .....	36
contre .....	7

*(L'article 1<sup>er</sup> bis, amendé, est adopté.)*

**M. Stéphane Peu.** Madame la présidente, je demande une suspension de séance.

**Mme la présidente.** Elle est de droit.

### **Suspension et reprise de la séance**

**Mme la présidente.** La séance est suspendue.

*(La séance, suspendue à seize heures quarante-cinq, est reprise à seize heures cinquante-cinq.)*

**Mme la présidente.** La séance est reprise.

### **Après l'article 1<sup>er</sup> bis**

**Mme la présidente.** Je suis saisie de trois amendements portant article additionnel après l'article 1<sup>er</sup> bis.

Sur les amendements n°s 105 et 103 rectifié, je suis saisie par le groupe Ensemble pour la République de demandes de scrutin public.

Les scrutins sont annoncés dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à M. Laurent Baumel, pour soutenir les amendements n°s 105, 103 rectifié et 104, qui peuvent faire l'objet d'une présentation groupée.

**M. Laurent Baumel.** Ces trois amendements, rédigés par ma collègue Christine Pirès Beaune, résultent d'un travail qu'elle mène depuis des années. L'administration doit se mettre à niveau et rattraper son retard par rapport aux fraudeurs qui utilisent des techniques de plus en plus sophistiquées. Il ne s'agit pas de petits fraudeurs amateurs mais d'une fraude professionnalisée, de haut vol. Face à cela, si on veut faire de la lutte contre la fraude une grande cause nationale et ramener des recettes au budget de l'État, il faut donner aux services administratifs concernés la capacité d'agir. Les amendements visent à renforcer leurs moyens d'action, dans le respect de l'État de droit. S'il faut, bien sûr, rester dans le périmètre des règles constitutionnelles, ce doit être un choix politiquement assumé d'attribuer aux agents des moyens quelque peu exorbitants du droit commun. Il y a des grandes causes nationales : la lutte contre le terrorisme en est une, comme la lutte contre le trafic de drogue, mais aussi la lutte contre la fraude fiscale, et cela justifie l'octroi de moyens exceptionnels.

L'amendement n° 105 ouvre aux agents des services spécialisés de renseignement un droit d'accès aux données fiscales. Il s'agit de renforcer la coopération entre ces services et l'administration fiscale.

L'amendement n° 103 rectifié établit un régime spécifique pour les visites domiciliaires et les saisies administratives. L'enjeu est d'éviter que les preuves disparaissent avant qu'on soit entré dans la phase pénale ; c'est capital pour que ces affaires de fraude puissent être sérieusement combattues.

L'amendement n° 104 crée un délit et un régime de sanctions spécifiques pour les cas où les personnes visées par les contrôles pour suspicion de fraude refusent de s'y soumettre. Je souligne qu'il s'agit de gens aussi aguerris que leurs avocats, dotés de nombreuses possibilités de défense et qui ne se soumettent pas facilement à des contrôles. Il convient donc de renforcer la réponse pénale face au refus de se soumettre aux injonctions des contrôleurs.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Daniel Labaronne**, *rapporteur pour avis*. Je donnerai un avis défavorable aux trois amendements parce que les dispositions qu'ils proposent concernent exclusivement les agents de l'unité de renseignement fiscal (URF).

Avec Mme Pirès Beaune et d'autres députés, nous avons auditionné l'URF, qui est placée sous l'autorité de la direction nationale d'enquêtes fiscales (Dnef) ; ses membres nous ont dit que l'amendement n° 105 était satisfait par le droit existant. Par ailleurs, les agents de la DGFIP estiment que le champ de la levée du secret fiscal envisagé dans cet amendement est beaucoup trop large. Or, pour respecter les exigences constitutionnelles, toute dérogation au secret fiscal doit être strictement proportionnée et précisément finalisée, ce qui ne serait pas le cas avec la rédaction proposée. Le Conseil constitutionnel l'a rappelé récemment en censurant un dispositif d'accès direct des services de renseignement aux données fiscales qu'il a jugé excessif. Pour ces deux raisons, j'émet un avis défavorable sur l'amendement n° 105.

Si nous comprenons bien que l'intention qui sous-tend l'amendement n° 103 rectifié est de renforcer les moyens de lutte contre la fraude, il apparaît à nouveau, après nos échanges avec l'URF, que le dispositif proposé n'est ni nécessaire ni juridiquement sûr.

Il serait redondant car l'organisation actuelle, qui comprend la DGFIP, la Dnef, la DNRED – direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières – et son URF, a été conçue pour couvrir toute la chaîne de la lutte contre la fraude. Il y aurait un risque que le renseignement se charge d'une tâche déjà réalisée par la DGFIP, ce qui ne serait pas très efficace.

L'URF nous a ainsi indiqué par écrit qu'elle agissait « exclusivement dans le cadre du renseignement, afin de prévenir et détecter la fraude fiscale grave et complexe ». Il importe de comprendre qu'elle intervient en amont, avec des prérogatives distinctes des structures chargées de l'action administrative – la DGFIP, par exemple – et pénale. Elle travaille en amont, la DGFIP en aval, et il ne faut pas mélanger les différents niveaux d'intervention.

Enfin, la rédaction de l'amendement témoigne d'une confusion des finalités porteuse d'un risque constitutionnel car elle prévoit qu'une unité de renseignement s'arroge des prérogatives relevant de la police judiciaire. Or Mme Arrighi rappelait tout à l'heure l'importance de ne pas mélanger l'administratif et le judiciaire. (*Rires sur les bancs du groupe LFI-NFP. – Mme Christine Arrighi rit aussi.*) J'en profite : je vous instrumentalise, en quelque sorte.

**Mme Christine Arrighi**. Je vous vois venir !

**M. Daniel Labaronne**, *rapporteur pour avis*. Avis donc également défavorable sur l'amendement n° 103 rectifié.

De même, les mesures que vise à instaurer l'amendement n° 104 semblent inutiles au regard des missions des services concernés. L'URF nous a indiqué que, ses agents intervenant dans la phase administrative d'une mission de renseignement, ils ne sont pas directement confrontés aux personnes soupçonnées de fraude. Dès lors, l'existence d'une incrimination spécifique ne leur apporterait rien. Elle n'améliorerait ni leur sécurité ni l'efficacité de leurs investigations.

Pour ces différentes raisons, et après avoir auditionné longuement les parties prenantes, je crois que les dispositifs proposés ne doivent pas être soutenus. C'est pourquoi, je le répète, je suis défavorable aux trois amendements.

**Mme la présidente**. Quel est l'avis du gouvernement sur ces trois amendements ?

**M. David Amiel**, *ministre*. Je comprends et partage l'intention de Mme Pirès Beaune, dont je connais l'engagement et qui, au travers de ces trois amendements – d'autres, jugés irrecevables, allaient dans le même sens –, veut renforcer l'URF, créée auprès de la DNRED dans le cadre du plan de Gabriel Attal contre les fraudes. Son existence permet d'allouer des moyens humains supplémentaires à la lutte contre les fraudes complexes et internationales, contre les mafias de la fraude fiscale dont nous parlons depuis le début de l'examen du texte.

Ces trois amendements posent des difficultés au regard des libertés publiques et des équilibres constitutionnels. Comme le rapporteur pour avis Labaronne, je leur serai donc défavorable. En revanche, le gouvernement sera favorable à un amendement de M. Baumel qui vise aussi à renforcer l'URF en permettant au parquet national financier (PNF) de lui transmettre directement des informations. Cela permettra à l'unité d'être plus efficace contre les montages les plus complexes, et donc potentiellement les plus dangereux, qui éveillent nos soupçons.

**Mme la présidente**. La parole est à M. Louis Boyard.

**M. Louis Boyard**. J'ai des questions et des avis sur les trois amendements.

M. le rapporteur pour avis, vous avez souligné une mauvaise articulation entre les ordres administratif et judiciaire, qui est au cœur de nos interrogations sur ces amendements. Pourtant, vous avez défendu tout à l'heure la rédaction d'un article dont nous faisons remarquer qu'elle comportait le même problème. J'aurais aimé que vous ayez eu alors la même mesure.

Je veux aussi souligner une part d'hypocrisie et d'incohérence dans la réponse de M. le ministre, car la plupart des mesures que ces amendements visent à instaurer proviennent de récentes législations antiterroristes ou de la loi contre le narcotrafic. Lors des débats les concernant, c'était nous qui soulignions leurs risques pour les principes constitutionnels et les libertés publiques.

Plus globalement, mon groupe doute. L'amendement n° 104 relève de l'inflation pénale, alors que nous disons à longueur de journée qu'augmenter les peines ne permet pas d'être plus efficace. De plus, je me demande si la création d'un délit ne va pas compliquer les procédures.

De même, nous trouvons la rédaction du n° 103 rectifié trop floue. La formule « lorsqu'il existe des raisons sérieuses de penser » nous paraît trop légère pour déclencher des visites domiciliaires et des saisies administratives. En plus de ce problème d'équilibre, l'amendement pose une question de cohérence. Si nous nous sommes opposés à ce genre de mesures pour d'autres lois, pourquoi les accepter ici ?

**M. Laurent Baumel**. C'est pour faire payer les riches !

**M. Louis Boyard.** C'est vrai, monsieur Baumel, qu'on parle de fraude fiscale, et La France insoumise répond toujours présente lorsqu'il s'agit de s'en prendre à la délinquance en col blanc. C'est pourquoi nous sommes tentés de vous soutenir et attendons que vous nous convainchiez.

J'en viens à l'amendement n° 105. Monsieur le rapporteur pour avis, vous avez indiqué que l'URF disposait déjà des outils dont il vise à la doter. Pouvez-vous nous dire de quels outils vous parlez ? En effet, l'amendement reprend la rédaction de la loi contre le narcotrafic, et je ne crois pas que ces dispositions existaient avant elle.

Voilà ce que La France insoumise, dont vous noterez la cohérence sur tous les sujets, voulait souligner : le « deux poids, deux mesures » du rapporteur pour avis, l'hypocrisie du gouvernement et nos quelques doutes vis-à-vis du Parti socialiste.

**M. Laurent Baumel.** Quand il s'agit de taxer les riches, il n'y a plus personne ! (*Sourires.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. le rapporteur pour avis.

**M. Daniel Labaronne, rapporteur pour avis.** Je trouve notre débat intéressant. Vous pointez ce que vous décrivez comme un problème de cohérence. Ce n'est pas tout à fait le cas parce que, quand j'évoquais la transmission d'informations entre police, fisc et douanes, c'était après autorisation du juge.

**M. Louis Boyard.** Du procureur !

**M. Daniel Labaronne, rapporteur pour avis.** Du juge d'instruction ou du procureur. On restait donc dans l'épure de la séparation des pouvoirs, si je puis dire.

Vous m'interrogez ensuite sur la raison pour laquelle le dispositif serait satisfait. Les services de renseignement disposent déjà de canaux d'échanges avec l'administration fiscale. Le livre des procédures fiscales permet des transmissions encadrées de données fiscales sur demande motivée et l'article L. 863-2 du code de la sécurité intérieure organise un droit de communication entre administrations.

**Mme la présidente.** Je mets aux voix l'amendement n° 105. (*Il est procédé au scrutin.*)

**Mme la présidente.** Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	37
Nombre de suffrages exprimés .....	34
Majorité absolue .....	18
Pour l'adoption .....	7
contre .....	27

(*L'amendement n° 105 n'est pas adopté.*)

**Mme la présidente.** Je mets aux voix l'amendement n° 103 rectifié.

(*Il est procédé au scrutin.*)

**Mme la présidente.** Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	36
Nombre de suffrages exprimés .....	33
Majorité absolue .....	17
Pour l'adoption .....	7
contre .....	26

(*L'amendement n° 103 rectifié n'est pas adopté.*)

(*L'amendement n° 104 n'est pas adopté.*)

## Article 2

**Mme la présidente.** Sur les amendements n° 36 et identiques, je suis saisie par le groupe de la Gauche démocrate et républicaine d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à M. Louis Boyard.

**M. Louis Boyard.** Je profite de mon inscription comme orateur à l'article 2 pour poursuivre un débat avec notre collègue Pierre Cazeneuve, qui raisonnait par l'absurde pour caricaturer nos positions – ce n'est ni la première ni la dernière fois ; ça fait partie de son charme, mais, parfois, ça nous énerve. Lui et moi convenons que la protection des données gérées par l'administration est problématique. Je le remercie d'ailleurs d'avoir l'humilité de le dire – ce n'est pas le cas de tout le monde. Étant donné les évolutions de l'intelligence artificielle, le niveau atteint par des hackers et le choix opéré par certaines armées de se doter d'outils en cette matière, tout le monde ne peut pas être en permanence à la pointe des innovations, et le reconnaître est un bon début.

Nous ne disons pas qu'il faut arrêter de transmettre des données. Nous disons que, lorsqu'il s'agit d'ouvrir aux administrations l'accès à certaines données sensibles, il faut réfléchir pour rester mesuré et équilibré. L'article 2 visant à leur donner accès aux fichiers Patuela, relatif aux transactions de biens immobiliers, et Ficovie – fichier des contrats de capitalisation et d'assurance vie – ainsi qu'à la base nationale des données patrimoniales (BNDP), il faut regarder ce que cela peut apporter.

Nous expliquons que plusieurs mesures du projet de loi ne rapporteront pas tant que cela, car elles concernent la fraude sociale, dont le montant – 5 milliards d'euros – n'est pas grand-chose comparé au budget de l'État, au déficit ou à la dette que nous avons à rembourser. Cela vaut-il le coup de mettre en danger les données des Français pour ramasser quelques miettes ? Encore une fois, nous ne disons pas qu'il faut arrêter de transmettre des données, nous nous demandons si le jeu en vaut la chandelle.

En défendant nos nombreux amendements, nous aurons l'occasion de dire que ce n'est pas le cas avec l'article 2. Ce qu'il pourrait rapporter à l'État ne mérite pas qu'on expose des données sensibles des Français, qui ont confiance en l'administration pour les gérer. Voilà pourquoi nous nous opposerons à l'article 2, sur lequel j'aurais adoré, cher collègue Cazeneuve, vous entendre vous exprimer pour nous répondre.

**M. Pierre Cazeneuve.** Il faut avancer !

**Mme la présidente.** Je suis saisie de quatre amendements identiques, n<sup>os</sup> 36, 216, 347 et 965, tendant à supprimer l'article 2.

La parole est à M. Pierre Pribetich, pour soutenir l'amendement n<sup>o</sup> 36.

**M. Pierre Pribetich.** Après lecture du rapport de la commission, nous estimons que l'article 2 donne aux agents publics chargés de la lutte contre la fraude un accès excessif aux données personnelles des allocataires de prestations sociales. Il traduit une forme de surveillance et de stigmatisation de ces personnes, alors que les montants, certes importants, de la fraude sociale sont bien plus faibles que ceux de la fraude fiscale, comme cela a été souligné à nombreuses reprises. Pour être plus efficace, il conviendrait d'orienter significativement les moyens vers la lutte contre cette dernière.

De plus, en matière de données, plus l'ouverture est grande, plus l'insécurité et les risques de fuite augmentent. Nous connaissons la qualité des fonctionnaires et prônons de s'en tenir à une formule classique. Il ne faut pas ouvrir l'accès à ces données à tous les vents. C'est pourquoi nous souhaitons la suppression de l'article.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Stéphane Peu, pour soutenir l'amendement n<sup>o</sup> 216.

**M. Stéphane Peu.** Il s'agit également d'un amendement de suppression. En effet, à bien y regarder, en cas d'adoption de l'article 2, les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH), les services départementaux et tous les organismes de protection sociale obtiendraient un droit d'accès aux données fiscales et patrimoniales, ce qui nous semble à la fois dangereux et totalement disproportionné.

Alors que le texte est censé traiter la fraude fiscale et la fraude sociale, je ne rappellerai pas que la première concerne des volumes sans comparaison avec ceux de la seconde, mais je ferai cette observation : quand les fraudeurs fiscaux volent un boeuf, le pays regarde ailleurs, alors qu'à la moindre fraude sociale – certes inexcusable, mais qui n'est qu'un vol d'œuf –, tout l'appareil d'État vous tombe dessus. Une telle disproportion n'est pas pour renforcer la confiance. Outre le problème de la protection des données, si un certain équilibre prévalait entre la lutte contre les fraudes fiscales et celle contre les fraudes sociales, si ces deux sortes de fraudes étaient combattues dans des proportions équivalentes, cela susciterait un peu plus de confiance et l'on vous prêterait peut-être des intentions plus sincères.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Bastien Lachaud, pour soutenir l'amendement n<sup>o</sup> 347.

**M. Bastien Lachaud.** Le gouvernement ou, du moins, les membres de la minorité qui le soutiennent, admettent l'existence d'un problème de sécurisation des données dans ce pays. Que prévoit pourtant cet article, si ce n'est la possibilité de transférer plusieurs fichiers, non pas d'une administration nationale vers une autre, mais d'une administration nationale vers des administrations locales, vers des collectivités territoriales ? Or, comme le montrent les rapports de l'Anssi, celles-ci sont particulièrement visées par les hackers. En effet, ces collectivités ont accès à un grand nombre de données, sans disposer des moyens d'un ministère ou de l'État pour assurer leur sécurité informatique. Force est de le constater : les départements comptent parmi les collectivités locales les plus ciblées. En 2024, l'Anssi a dénombré quarante-quatre

attaques informatiques contre des départements, justement parce que ces collectivités ont accès à des bases de données importantes, du fait qu'elles gèrent l'action sociale.

Au travers de cet article, vous allez confier des données encore plus nombreuses aux départements, au risque d'en faire des cibles encore plus tentantes pour les hackers et des victimes potentielles de rançongiciels, sans leur donner les moyens de développer leur sécurité informatique. Au contraire, vous coupez dans les fonds alloués aux collectivités territoriales. Bref, vous allez placer une cible dans le dos de ces collectivités, sans leur donner les moyens de protéger ces données, ainsi offertes à des hackers, à des puissances étrangères – tout cela au service d'une lubie antifraude, dont on voit qu'elle ne mène à rien, si ce n'est à fragiliser le pays et à compromettre sa résilience comme la protection de nos concitoyens ! Voilà qui n'est pas acceptable : nous devons rejeter cet article, pour protéger les départements, les collectivités locales et les données des Français.

**Mme Anne Genetet.** De la part de quelqu'un de vendu à la Chine, c'est une honte d'entendre ça !

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Sophie Taillé-Polian, pour soutenir l'amendement n<sup>o</sup> 965.

**Mme Sophie Taillé-Polian.** À travers cet amendement, nous nous associons au souhait de supprimer l'article 2. Nous considérons en réalité que l'ensemble du titre I<sup>er</sup> tisse une sorte de toile de surveillance autour des assurés sociaux d'une manière outrancière. Comme le collègue Lachaud et d'autres qui se sont longuement exprimés sur ce sujet, nous nous inquiétons d'éventuelles fuites de données. Mais nous nous inquiétons aussi de l'émergence d'une forme de surveillance généralisée, reposant sur la possibilité de croiser toutes les données relatives à chacun pour savoir qui est qui, qui a quoi et comment les choses se passent, d'autant que sa mise en œuvre pourrait revenir à des agents dont ce n'est pas du tout la mission. En effet, cet article ouvre à des personnes censées gérer des droits sociaux, voire aux agents d'organismes comme les MDPH, qui ne s'occupent même pas de la distribution des allocations, des possibilités de recoupement beaucoup trop étendues.

En matière de libertés publiques, le branchement de tous ces systèmes d'information les uns aux autres nous fait entrer dans une véritable société de la surveillance généralisée. Nous dénonçons d'autant plus vivement cette inquiétante dérive qu'elle contrevient à la proportionnalité à laquelle il faudrait veiller. En effet, les taux de fraude aux différentes prestations sociales ne constituent jamais des enjeux budgétaires et financiers très importants, quand ils ne sont pas tout simplement marginaux. On peut certes surveiller tout le monde tout le temps, comme vous nous le proposez, mais il vaut mieux travailler à la répression une fois que les faits sont avérés, plutôt que d'instaurer une surveillance généralisée.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Patrick Hetzel, rapporteur.** Je me permets d'insister une nouvelle fois sur un fait : une fraude est une fraude. Or le présent projet de loi vise certes à lutter contre les fraudes sociales, mais tout aussi bien – notre collègue Labaronne l'a démontré tout à l'heure – contre la fraude fiscale.

La présentation qui a été faite des sommes dont nous parlons me paraît trompeuse : exprimées en pourcentages, elles peuvent sembler peu importantes mais, outre qu'il

s'agit tout de même de milliards d'euros, certaines d'entre elles s'avèrent assez considérables quand on les rapporte à des dépenses précises.

Dans ce débat, vous mettez aussi de côté des réalités de terrain, pourtant très fortes, comme l'existence de fraudes en bande organisée, le développement de faux statuts et de l'utilisation de documents falsifiés, tout comme vous abordez assez peu la question du travail dissimulé, qui pose de réelles difficultés. Tous ces détournements de fonds publics et de dépenses de solidarité contribuent à fragiliser la confiance dans notre système de protection sociale. Bien que nous soyons élus de territoires différents, nous le savons tous : lorsque nous échangeons avec nos concitoyens, il arrive régulièrement qu'ils mentionnent la façon dont la découverte d'abus mine leur confiance.

Tout à l'heure, monsieur Lachaud, vous nous accusiez d'avoir des lubies. Encore une fois, il ne s'agit pas de céder à quelque lubie que ce soit, mais bien de s'intéresser à la réalité.

Madame Taillé-Polian, vous évoquiez la surveillance généralisée. Je vous invite à aller regarder certains pays, où les nouvelles technologies servent à pratiquer une telle surveillance, vous verrez que nous en sommes très loin.

J'entends la nécessité de lutter contre la fuite de données. Il est tout à fait légitime, souhaitable et nécessaire de s'en prémunir. Personne ne vous dira le contraire. Vous noterez toutefois qu'il n'est jamais question, dans le débat, des données qui sont confiées spontanément à des opérateurs, souvent étrangers comme Google et d'autres, qui les utilisent d'ailleurs très souvent – notamment les numéros de téléphone. Tout se passe comme si la défiance vis-à-vis de nos propres institutions se doublait, étonnamment, d'une sorte de confiance à l'égard d'acteurs économiques étrangers, présumés bienveillants.

**Mme Christine Arrighi.** Pas du tout !

**Mme Sophie Taillé-Polian.** Ça nous inquiète aussi !

**M. Patrick Hetzel, rapporteur.** Venons-en au fond de cet article. Toutes les dispositions qu'il prévoit existent aujourd'hui : à l'heure où nous parlons, les caisses d'allocation familiales, la Mutualité sociale agricole (MSA) ou France Travail disposent de ces outils. Le dispositif proposé consiste en fait à étendre un droit d'accès existant. D'ailleurs, la Cnil l'a apprécié favorablement, tout en soulignant qu'il faudrait explicitement prévoir des agents spécifiquement habilités, la traçabilité des consultations effectuées, les modalités de conservation et de destruction des informations consultées ainsi que les modalités de formation des agents concernés. Ces points, d'ailleurs évoqués dans vos différentes interventions, seront précisés – M. le ministre nous le confirmera certainement – par un décret pris en Conseil d'État.

Pour toutes ces raisons, j'émetts un avis défavorable sur les amendements de suppression, dont l'adoption mettrait *ipso facto* fin au débat sur l'article, alors que l'examen des amendements suivants nous permettra d'entrer dans le détail de ses différents aspects.

**Mme la présidente.** La parole est à M. le ministre du travail et des solidarités, pour donner l'avis du gouvernement.

**M. Jean-Pierre Farandou, ministre du travail et des solidarités.** Je ferai une réponse globale sur tous ces amendements.

La surveillance n'est pas la stigmatisation, mais la surveillance. La lutte contre la fraude commence par la détection ; or la détection et la surveillance, ça marche ensemble. Je ne vois pas pourquoi nous nous priverions des outils modernes de traitement des données, que la technologie met à notre disposition, alors qu'ils peuvent accélérer la détection des fraudes de toute nature. Je pense notamment au travail dissimulé, qui représente un enjeu financier considérable, ou encore aux fraudes à la formation – nos jeunes ne doivent pas s'embarquer dans de mauvaises formations, mais choisir au contraire les organismes qui leur permettront d'assurer leur avenir professionnel.

Par conséquent, je ne vois pas pourquoi nous nous interdirions d'utiliser la technologie qui est à notre disposition, dès lors que, le rapporteur l'a rappelé, nous prenons les précautions nécessaires. Je m'engage bien sûr à ce qu'un décret précise les conditions de traçabilité et de stockage de toutes ces données et les modalités de formation et d'habilitation des agents aptes à les utiliser.

Vos amendements visent au contraire à supprimer toutes ces dispositions. Vous comprendrez donc que je ne puisse vous suivre. En effet, comme l'a souligné le rapporteur, cette exploitation des données, encadrée conformément aux travaux de la commission, nous permettra d'être plus efficaces, comme nous devons tous chercher à l'être. C'est tout l'enjeu de la lutte contre la fraude, dont nous débattons depuis quelques jours. Je serai donc défavorable aux amendements tendant à supprimer l'article 2.

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Christine Arrighi.

**Mme Christine Arrighi.** Avec l'examen de ce texte du gouvernement, nous touchons de nouveau au cœur d'une question : celle de l'équilibre entre l'efficacité administrative – vous venez d'en parler, monsieur le ministre – et la protection des libertés individuelles.

Encore ne dis-je rien des problèmes de vol des données. En effet, plus on diffuse de fichiers et de listes au sein des différentes structures et collectivités, plus on favorise leur hackage, d'autant que, comme chacun sait, les collectivités et les administrations ne disposent pas toujours des moyens qui leur permettraient de sécuriser convenablement ces données. Il faudrait travailler à résoudre ce sérieux problème – vous l'avez affirmé à juste titre, monsieur Cazeneuve –, mais il faudrait surtout y consacrer des financements. Or, que je sache, le budget pour 2026 ne prévoit rien de tel, pas plus d'ailleurs que le budget pour 2025, ni aucun des précédents, alors même que le danger pour notre indépendance et notre souveraineté ne fait qu'enfler.

Par ailleurs, monsieur le ministre, les agents administratifs, qui veulent être efficaces, sont demandeurs de ce type d'informations. Ils ont à cœur de faire progresser leurs résultats et leur performance. Ils demanderont toujours davantage, et comme les puissances informatiques en donnent le loisir, vous serez soumis à ce type de demandes. Mais nous, législateurs, devons trouver l'équilibre entre efficacité administrative et protection des libertés individuelles. Or, s'agissant de ces données, l'efficacité administrative... (*Le temps de parole étant écoulé, Mme la présidente coupe le micro de l'oratrice.*)

**Mme la présidente.** Merci, madame Arrighi, mais il n'est pas possible de déborder aussi longtemps sur chaque amendement.

La parole est à M. Louis Boyard.

**M. Louis Boyard.** Monsieur le rapporteur, nous avons écrit un très bon livre, à l'institut La Boétie, sur les opérateurs privés, qui s'intitule : *Faut-il se passer du numérique pour sauver la planète ?* Je vous invite à le lire pendant la suspension qui vient.

**M. Antoine Léaument.** Très bien !

**M. Louis Boyard.** Vous dites que de nombreux concitoyens, sur les marchés, expliquent qu'ils ne croient plus à notre modèle social du fait des trop nombreuses fraudes. En réalité, le montant de la fraude aux prestations sociales ne représente que 0,2 % à 0,3 % du budget de l'État, selon le mode de calcul, alors que la fraude fiscale représente vingt-quatre fois plus. C'est ce que je leur réponds, sur les marchés, et à la fin, ils me disent qu'ils vont voter Mélenchon.

Pour revenir à l'amendement, imaginons que le représentant d'un État étranger vous propose 1 milliard d'euros contre l'accès aux fichiers d'assurance vie, d'immobilier, de comptes et d'assurance de tous vos concitoyens ; est-ce que vous signeriez ? Non. Pourtant, c'est ce que fait l'article 2, parce que des fuites auront forcément lieu. Vous donnez cet accès aux caisses d'allocations familiales, aux MDPH – c'était un amendement du Sénat –, aux instructeurs du RSA, c'est-à-dire à de nombreuses administrations déconcentrées dont on sait qu'elles ne sont pas au niveau en matière de protection des données.

Je vous ai donné le chiffre de 1 milliard car c'est le maximum que vous parviendrez à recouvrer. Si les administrations ne parviennent pas à recouvrer, ce n'est pas parce qu'elles ne disposent pas des outils nécessaires, mais parce qu'elles n'ont pas assez d'argent. Vous allez donner aux MDPH plus d'outils pour mener de nouvelles missions de lutte contre la fraude, mais j'ai des témoignages, dans ma circonscription, de gens qui attendent un an et demi pour obtenir une réponse à un dossier MDPH. Le traitement des dossiers de RSA ou d'allocations familiales prend aussi du temps. Vous allez augmenter la charge d'administrations déjà surchargées. Combien cela coûte-t-il de ralentir le traitement de dossiers indispensables à des concitoyennes et concitoyens précaires ? Pour très peu d'argent, vous vendez les données des Françaises et des Français à des gens qu'on ne connaît pas et vous surchargez les administrations.

**Mme la présidente.** La parole est à M. le rapporteur.

**M. Patrick Hetzel, rapporteur.** Ces questions d'équilibre entre l'efficacité administrative et les libertés individuelles traversent forcément nos travaux. Elles sont essentielles, vous avez raison. Je suis le premier à dire que l'équilibre n'est pas toujours facile à trouver. En revanche, je suis très surpris par votre logique de défiance à l'égard de l'action de l'État. Je ne parle pas de l'action strictement gouvernementale, mais bien de celle de l'État. D'abord, un important travail a été mené autour de la stratégie nationale de cybersécurité. Ensuite, au moins deux organes, au sein de l'État, travaillent sur ce sujet : l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information, que vous connaissez...

**M. Arnaud Le Gall.** Elle dit justement qu'il faut faire attention !

**M. Patrick Hetzel, rapporteur.** ...et le commandement du ministère de l'intérieur dans le cyberspace.

**M. Louis Boyard.** Il a été hacké le mois dernier !

**M. Patrick Hetzel, rapporteur.** Vous n'écoutez pas les explications ! Vous ne me laissez pas m'exprimer ! C'est chacun son tour.

**Mme la présidente.** Seul M. le rapporteur a la parole.

**M. Patrick Hetzel, rapporteur.** Merci, madame la présidente. Le ministère de l'intérieur a mené, dans le cadre de ce commandement, un travail très substantiel, à tel point que les rapports de la Cnil insistent sur les progrès réalisés dans ces domaines, même si des difficultés ont pu apparaître. Vous dites, d'un côté, que les technologies avancent et que les risques liés à des fuites de données existent, mais je vous dis, de l'autre côté, que les fraudeurs en bande organisée sont de plus en plus innovants. Vous nous faites des reproches, mais je vous invite à lire le rapport de 2020 de la commission d'enquête parlementaire de l'Assemblée nationale relative à lutte contre les fraudes aux prestations sociales, ...

**M. Louis Boyard.** C'est le vôtre !

**M. Patrick Hetzel, rapporteur.** ...qui montre l'augmentation considérable de la fraude en bande organisée, contre laquelle il faut se doter d'outils efficaces.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Pierre Cazeneuve.

**M. Pierre Cazeneuve.** Monsieur Boyard, nous partageons le constat de la vulnérabilité de nos systèmes d'information. Cependant, votre argument m'échappe. Vous dites que nous n'allons tout de même pas prendre des risques pour 5 milliards d'euros, car ce n'est rien par rapport au budget de l'État.

**M. Louis Boyard.** J'ai dit 1 milliard !

**M. Pierre Cazeneuve.** J'aimerais vivre dans le monde merveilleux de La France insoumise, dans lequel 5 milliards d'euros, c'est une broutille.

**M. Antoine Léaument.** Ce n'est pas le monde des bisounours !

**M. Pierre Cazeneuve.** Vous dites : on ne va tout de même pas s'embêter avec 0,2 ou 0,3 point de PIB ! Peut-on tenir un discours responsable sur les finances publiques et affirmer ce genre de choses ? Il faut vraiment avoir une appréciation du déficit et de la dette publique proche du néant pour dire, dans l'enceinte de l'Assemblée nationale : 5 milliards d'euros, cela ne vaut tout de même pas la peine de légiférer ! Heureusement que nous allons légiférer pour 5 milliards d'euros : c'est la moitié du budget de la justice !

**M. Antoine Léaument.** Ce n'est pas assez !

**M. Pierre Cazeneuve.** Nous devons nous mettre d'accord sur les ordres de grandeur.

Ensuite, vous revenez à l'argument selon lequel il ne faut pas le faire à cause du risque pesant sur la sécurité des données. Mais raisonnons aux limites : pourquoi, dans ce cas, ne fermons-nous pas le site des impôts ou les sites de la carte Vitale et de la Cnam ?

**M. Antoine Léaument.** Arrêtez, vous leur donnez des idées !

**M. Pierre Cazeneuve.** Nous n'allons tout de même pas récolter l'impôt des Français s'il existe un risque de fuite de données !

**Mme Christine Arrighi.** Vous êtes toujours dans la caricature !

**Mme Sophie Taillé-Polian.** C'est un équilibre entre l'intérêt général, le risque et l'efficacité !

**M. Pierre Cazeneuve.** C'est le même raisonnement que vous tenez. Oui, il y a des risques, des vulnérabilités, comme dans tout transfert de données. Je suis d'accord avec vous, madame Arrighi : il faut investir davantage dans la cybersécurité et dans la formation de nos agents publics pour mieux protéger nos données.

**M. Louis Boyard.** Vous avez coupé les budgets !

**M. Pierre Cazeneuve.** Mais la contrepartie, ce n'est pas d'arrêter le transfert des données aux administrations. Il faut continuer à légiférer pour améliorer notre action, le service public et le contrôle. Cet argument n'est pas tenable, sinon on arrête tout et on se remet au papier. *(M. Jean-Luc Fugit applaudit.)*

**Mme la présidente.** La parole est à M. Jocelyn Dessigny.

**M. Jocelyn Dessigny.** Pour rebondir sur ce que vient de dire M. Cazeneuve et en complément de ce que j'ai dit tout à l'heure, nous ne sommes pas, à part certains, dans cet hémicycle, contre le transfert de données d'un organisme public à un autre, mais nous avons besoin de garanties de sécurité.

**M. Antoine Léaument et Mme Christine Arrighi.** Nous aussi !

**M. Louis Boyard.** Nous ne sommes pas contre !

**M. Jocelyn Dessigny.** Nous voulons savoir que des moyens seront mobilisés pour travailler sur le sujet et sécuriser les données afin qu'il n'y ait plus de fuites comme celles qui ont eu lieu sur les données du système d'information sur les armes (SIA), sur les données de santé ou d'autres. L'Assemblée nationale elle-même a été victime, l'année dernière, d'un hackage par une puissance extérieure. Pouvez-vous nous garantir que vous faites quelque chose pour éteindre cet incendie ?

**Mme la présidente.** Je mets aux voix les amendements identiques n<sup>os</sup> 36, 216, 347 et 965.

*(Il est procédé au scrutin.)*

**Mme la présidente.** Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	46
Nombre de suffrages exprimés .....	46
Majorité absolue .....	24
Pour l'adoption .....	17
contre .....	29

*(Les amendements identiques n<sup>os</sup> 36, 216, 347 et 965 ne sont pas adoptés.)*

**Mme la présidente.** Je suis saisie de plusieurs demandes de scrutin public : sur les amendements n<sup>os</sup> 217 et 218, par le groupe de la Gauche démocrate et républicaine ; sur les amendements n<sup>os</sup> 200, 165 et 433, par le groupe Droite républicaine.

Les scrutins sont annoncés dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à M. Pierre Pribetich, pour soutenir l'amendement n<sup>o</sup> 37.

**M. Pierre Pribetich.** Puisque la majorité de cet hémicycle n'a pas souhaité supprimer l'article 2, nous en venons à des amendements visant à réduire le champ d'accès aux données.

Nous proposons de ne pas autoriser l'accès aux fichiers bancaires des allocataires du RSA pour différentes actions : récupération sur succession, données patrimoniales. Prévoir une telle autorisation nous apparaît disproportionné et surtout contraire au respect de la vie privée. Au risque de me répéter et d'agacer, le règlement général sur la protection des données (RGPD) adopté en 2018 – ce n'est pas récent – avait rappelé que la protection des données est un droit fondamental qui garantit à toute personne le contrôle sur les informations permettant de l'identifier et la protection de sa vie privée contre les abus et les utilisations frauduleuses ou excessives de ses informations personnelles. Je vais vous donner un seul exemple : nous sommes régulièrement harcelés par différents acteurs qui ont acheté des fichiers comportant nos numéros de téléphone.

**M. Antoine Léaument.** C'est insupportable !

**M. Pierre Pribetich.** Imaginez les conséquences pour nos concitoyens si des données plus sensibles sont capturées. Je sais qu'il est compliqué de définir l'équilibre entre la lutte contre la fraude et le respect de la vie privée, mais la lutte contre la fraude ne doit pas exclure l'État de droit.

**Mme Christine Arrighi.** Merci !

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Patrick Hetzel, rapporteur.** Cet amendement supprime l'alinéa relatif à l'accès des organismes de protection sociale à plusieurs bases de données patrimoniales et fiscales de la direction générale des finances publiques, notamment Ficoba et Ficovie. Ces droits d'accès sont nécessaires si l'on veut que le dispositif, tel qu'il a été décrit, soit opérationnel. Ensuite, vous dites vouloir supprimer l'alinéa 3, alors que votre exposé des motifs semble indiquer que vous visez l'accès à ces informations par les services départementaux. Dans ce cas, il eût été préférable de supprimer l'alinéa 4, mais c'est plutôt un commentaire de forme. En tout cas, je vous propose de retirer l'amendement ; à défaut, avis défavorable.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du gouvernement ?

**M. Jean-Pierre Farandou, ministre.** Ce projet de loi comporte des dispositions renforçant les pouvoirs d'investigation de plusieurs acteurs publics, dont les conseils départementaux en matière de RSA ou de prestation autonomie. Le parallélisme de l'accès à l'information, entre les différents acteurs publics du versement de ces prestations, nous semble représenter une évolution de bon sens qui assure un traitement plus efficace et plus rapide des dossiers et donc une meilleure réactivité face à la fraude. Je comprends l'importance donnée au fait qu'à des pouvoirs étendus s'attache un encadrement strict. Le texte prévoit déjà l'habilitation des agents accédant à ces données. Les garanties pourraient toutefois être renforcées, par exemple en assermentant les agents habilités ou en réservant cette possibilité aux cas d'indices graves ou concordants de fraude, comme le fait l'amendement n<sup>o</sup> 218 de M. Bonnet, que je suis prêt à examiner avec attention. Toutefois, j'émet un avis défavorable sur l'amendement en discussion.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Arnaud Le Gall.

**M. Arnaud Le Gall.** Nous soutiendrons cet amendement. Le débat sur la protection des données est fondamental, mais je ne voudrais pas laisser M. le rapporteur dire que nous ne ferions pas confiance à nos administrations et qu'au contraire, nous l'accorderions à des mastodontes privés comme Google ou Microsoft, qui ont institutionnalisé le pillage au quotidien de milliards de données et qui en ont fait le fondement de leur modèle économique, celui d'un capitalisme particulièrement prédateur.

C'est tout le contraire, nous faisons confiance aux administrations dès lors qu'on leur donne les moyens humains et matériels pour assurer la sécurité des données. Ce n'est pas le cas pour toutes, notamment pour un certain nombre de collectivités locales, comme l'a rappelé M. Lachaud. Ce que vous voulez faire est donc très dangereux.

Nous n'avons pas confiance dans les acteurs privés que vous avez mentionnés, car le pillage des données est au cœur de leur système. Google ou Microsoft ne manipulent pas des milliards et des milliards de données par plaisir : ils le font parce qu'elles sont indispensables à leurs pratiques publicitaires, à l'entraînement de leurs intelligences artificielles et ainsi de suite. Les données font l'objet d'une guerre.

À vous non plus, nous ne vous faisons pas confiance, tout simplement, parce que certaines administrations françaises fonctionnent encore avec ces acteurs-là. Rappelez-vous des scandales qui ont frappé l'éducation nationale ou Polytechnique ! Je pourrais citer des dizaines et des dizaines d'exemples. Pourquoi n'avez-vous toujours pas appliqué les préconisations des multiples rapports ? Ils demandent qu'on arrête de stocker nos données sur des clouds américains, alors que des solutions françaises existent. Le Cyber Security Act II, en discussion, abandonne le critère de souveraineté dans la certification des clouds à l'échelle européenne. Il permettrait pourtant de garantir aux utilisateurs que leurs données stockées dans le cloud ne seront pas sous législation américaine.

C'est pour toutes ces raisons que nous ne vous faisons pas confiance. Avancez sur ces sujets ! Rendez-nous indépendants ! (*M. Antoine Léaument applaudit.*) Arrêtez de faire de la France une colonie numérique américaine – en particulier depuis le sommet sur l'IA à Paris ! Alors nous vous ferons peut-être confiance en matière de transfert des données. À ce stade, ce n'est pas le cas. Il faut vous tirer les vers du nez rien que pour savoir si la solution que vous défendez est développée en interne ou en externe. On a l'impression que vous ne vous êtes même pas posé la question ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Sophie Taillé-Polian.

**Mme Sophie Taillé-Polian.** J'appelle votre attention sur une problématique large, mais au cœur du sujet. Les allocataires sont confrontés à une complexité croissante pour accéder aux aides sociales parce qu'ils doivent remplir des conditions précises et cumulatives, qui sont vérifiées très régulièrement, tous les mois ou tous les trois mois. Ils sont dans une situation précaire et compliquée, et très souvent douloureuse. Les MDPH – même si ce n'est pas le sujet ici – ont ainsi des délais d'instruction très longs, de sorte que les gens ne touchent leurs droits qu'un an et demi, voire deux ans après la demande.

D'une part, les démarches sont toujours plus complexes, augmentant le risque d'erreurs, de problèmes de traitement ou de compréhension ; d'autre part, les contrôles sont de plus

en plus fouillés et intrusifs, vraiment difficiles à supporter. Je ne parle pas des fraudeurs en bande organisée, contre lesquels il faut bien évidemment lutter, mais des allocataires qui subissent ces contrôles. De nombreuses mères seules m'ont fait part, après les premiers débats en commission, de la difficulté provoquée par un contrôle de leur compte bancaire.

**Mme Annie Vidal,** suppléant M. Frédéric Valletoux, président de la commission des affaires sociales. Ce ne sont pas elles qui nous intéressent !

**Mme Sophie Taillé-Polian.** Et si mamie a viré 50 euros à Noël pour payer un cadeau aux mômes, on leur dit : Ah, mais vous avez reçu 50 euros. Vous avez donc fraudé, vous n'avez plus le droit à telle allocation !

**Mme Annie Vidal,** suppléant M. Frédéric Valletoux, président de la commission des affaires sociales. Mais non !

**Mme Sophie Taillé-Polian.** C'est la réalité à laquelle nous sommes confrontés dans nos permanences. C'est la conséquence pratique des dispositions que nous votons.

(*L'amendement n° 37 n'est pas adopté.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. Stéphane Peu, pour soutenir l'amendement n° 217.

**M. Stéphane Peu.** Cet amendement de repli, voire de repli de repli, vise à circonscrire l'accès direct aux données bancaires, patrimoniales et notariées aux cas où il existe des indices graves et concordants rendant vraisemblable qu'une infraction a été commise, afin que ce dispositif dangereux pour les libertés individuelles ne devienne pas open bar pour entrer dans l'intimité fiscale de tous les allocataires.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Patrick Hetzel,** rapporteur. Votre amendement conditionne l'accès aux bases de données fiscales et patrimoniales à l'existence d'« indices graves et concordants rendant vraisemblable une infraction ». Mais la consultation de ces bases de données n'intervient pas seulement en dernier recours, pour confirmer une fraude ; elle doit pouvoir intervenir en amont pour détecter et prévenir les fraudes, un des objectifs de ce projet de loi. La condition que vous introduisez alourdirait la procédure d'accès aux données et nuirait à l'efficacité de la lutte contre la fraude.

Je rappelle que l'accès aux données est d'ores et déjà strictement encadré par un décret en Conseil d'État : l'agent doit être nominativement habilité, il ne peut accéder qu'aux données utiles à l'exercice de ses missions et l'ensemble des consultations réalisées est consigné et conservé.

Pour toutes ces raisons, je vous demande de retirer votre amendement ; à défaut, avis défavorable.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du gouvernement ?

**M. Jean-Pierre Farandou,** ministre. Défavorable.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Stéphane Peu.

**M. Stéphane Peu.** J'ai été élu local pendant vingt-cinq ans, durant lesquels j'ai dirigé des organismes de logement social. Le transfert de données que vous voulez autoriser se fera entre services de l'État et collectivités locales. Or la relation de proximité est plus forte dans ces dernières : quand vous travaillez dans un service de collectivité, un service départe-

mental par exemple, les interactions avec les concitoyens et éventuellement les conflits d'intérêts sont encore plus prégnants que dans un service de l'État. C'est une réalité.

Je m'inquiète qu'on puisse accéder à ces données aussi facilement, sans indices graves et concordants, alors qu'on sait les détecter. La protection que propose l'amendement ne me paraît pas exorbitante. Je vous invite à mesurer les conséquences, pour une collectivité locale, si des agents ont accès à des données aussi confidentielles.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Antoine Léaument.

**M. Antoine Léaument.** Monsieur Cazeneuve, nous ne sommes pas absolument contre la transmission de données entre administrations. Cela dépend du contexte ; il faut notamment déterminer si cette transmission est vitale à la réalisation de leurs missions et si elle met en danger des données personnelles. L'enjeu est la sécurisation du transfert des données. Nous ne faisons pas confiance au gouvernement sur ce point – pardonnez-nous.

Je rappelle que le gouvernement avait soutenu, il y a quelques mois, l'article 8 *ter* de la loi « narcotraffic », qui proposait le déchiffrement généralisé de toutes les conversations. Fort heureusement, nous nous y sommes opposés en commission des lois, détaillant les raisons pour lesquelles c'était une idée dangereuse – cela aurait notamment permis à des puissances étrangères de s'ingérer dans les affaires de l'État. On ne peut pas faire confiance à un gouvernement qui maîtrise aussi peu la transmission de données numériques. C'est toujours le cas avec ce projet de loi.

Notre méfiance est d'autant plus vive que la ministre de la santé ne voulait pas répondre à nos questions sur la fuite des données. On nous a enfin répondu que l'interface destinée au Ficoba serait développée en interne. Notre position est simple : nous défendons avec constance l'utilisation du logiciel libre par toutes les administrations, y compris celles de l'État. C'est la meilleure solution pour sécuriser les données.

Bref, ce n'est pas la transmission des données qui est l'objet de nos réticences, mais sa sécurisation.

**Mme la présidente.** Je mets aux voix l'amendement n° 217.

*(Il est procédé au scrutin.)*

**Mme la présidente.** Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	43
Nombre de suffrages exprimés .....	34
Majorité absolue .....	18
Pour l'adoption .....	14
contre .....	20

*(L'amendement n° 217 n'est pas adopté.)*

**Mme la présidente.** La parole est à M. Louis Boyard, pour soutenir l'amendement n° 350.

**M. Louis Boyard.** Nous continuerons de débattre de la protection des données. M. Cazeneuve nous a reproché d'accorder peu de valeur à 5 milliards, comme si nous en avions plein les poches. Voici quelques chiffres : 3 300 milliards, c'est la dette ; 0,3 %, c'est la part estimée du montant de la fraude sociale en proportion du budget de l'État. Un autre chiffre : on arrive à recouvrer environ 16 % de la fraude sociale estimée. Si jamais ce projet de loi, et je

serai généreux, réussissait à recouvrer 3 ou 4 points supplémentaires, ce ne sont pas 5 milliards qu'on récupérerait – votre chiffre est faux –, mais quelques centaines de millions. Et encore, je suis gentil, parce que si les outils supplémentaires ne sont pas accompagnés d'agents supplémentaires, bon courage pour exécuter la mesure.

**Mme Anne Genetet.** Ce sont 20 milliards que l'on pourrait recouvrer, mais vous semblez l'ignorer !

**M. Louis Boyard.** Je répète ma question : êtes-vous prêts, pour quelques centaines de millions d'euros, à donner accès aux fichiers des comptes bancaires et des contrats d'assurance vie et de capitalisation de millions de nos concitoyens ?

**M. Jocelyn Dessigny.** Oh là là !

**M. Louis Boyard.** Je n'y suis pas prêt. Vous me demandiez d'assumer ma position devant le peuple français : je l'assume.

**M. Jocelyn Dessigny.** Quel courage !

**M. Louis Boyard.** Je ne suis pas prêt à confier ces données, pour quelques centaines de millions d'euros, à des hackers !

Nous vous posons une série de questions, par exemple sur l'accès que vous accordez aux MDPH ou aux caisses d'assurance maladie. Monsieur le ministre du travail, quelles mesures sont mises en place pour éviter la fuite des données ? Chaque semaine, des données sont volées. C'est inévitable et nous ne sommes pas prêts à prendre ce risque pour les quelques kopecks que vous réussirez à récupérer.

Par ailleurs, redescendons un peu ! Nous parlons de fraude sociale comme si c'était le sujet du moment. Si vous vouliez vraiment résoudre les difficultés du budget de l'État, ce n'est ni à la fraude ni aux dépenses que vous devriez vous intéresser – les dépenses ne permettent même pas d'assurer les besoins du peuple français –, mais aux recettes ! Ce sont vos cadeaux aux riches qui les ont diminuées, un peu comme votre complaisance avec la fraude fiscale.

**Mme Annie Vidal, suppléant M. Frédéric Valletoux, président de la commission des affaires sociales.** Ça n'a rien à voir !

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Patrick Hetzel, rapporteur.** Votre amendement supprime le droit d'accès aux bases de données fiscales et patrimoniales pour les agents de la Cnam, de la Cnaf ainsi que des services chargés de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et de la prestation de compensation du handicap (PCH). Nous visons l'harmonisation des droits d'accès pour l'ensemble des caisses de sécurité sociale, car c'est un gage de lisibilité et d'efficacité. Demande de retrait ; à défaut, avis défavorable.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du gouvernement ?

**M. Jean-Pierre Farandou, ministre.** La fraude aux prestations sociales peut résulter d'une dissimulation de revenus du patrimoine. En l'état, seuls certains organismes de sécurité sociale disposent d'un accès aux bases de données fiscales et patrimoniales, ce qui freine la vérification des déclarations des allocataires. L'objectif est de permettre de vérifier la cohérence entre la situation déclarée et le patrimoine effectivement détenu, notamment pour les prestations sous condition de ressources. Votre amendement s'oppose au principe même de l'article 2, dont je viens d'exposer une partie des fondamentaux. Avis défavorable.

Au-delà de ce débat général, soyez assurés que les principales caisses de notre système de protection sociale sont très conscientes de l'importance de protéger les données qu'elles emmagasinent, traitent et stockent. Pour avoir récemment visité le centre national de l'Urssaf, je peux vous dire que la cybersécurité y est particulièrement travaillée, dans la plus grande transparence. Nous n'avons pas l'heur et l'occasion de développer tous leurs plans d'action – pourquoi ne pas le faire, à l'occasion? –, mais je peux vous dire que les données sont parfaitement gérées dans ces organismes dont la gestion, je le répète, est paritaire. Faisons confiance à leur professionnalisme et à leur perception de l'importance du sujet: ils y travaillent, conformément aux contrats de gestion qu'ils signent, et le ministère veille à l'amplification de leurs efforts, nécessaire au vu des risques que nous connaissons et que vous avez mentionnés.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Louis Boyard.

**M. Louis Boyard.** Merci, monsieur le ministre: contrairement au ministre du budget et à la ministre de la santé, vous nous apportez des réponses! Toutefois, ces réponses ne sont pas suffisantes, et j'aurais souhaité que vous nous en donniez plus.

Pourriez-vous fournir des exemples concrets des risques que vous estimez, notamment face à l'intelligence artificielle, qui permet de recouper un certain nombre de données? Nous ne savons pas forcément les évaluer.

Quelles mesures de sécurisation des bases de données avez-vous prises? Qu'en est-il de la formation des agents? Je rappelle que le hacking le plus simple ne suppose pas la manipulation de lignes de code: il repose plutôt sur la manipulation psychologique de la personne qui a accès aux bases de données.

Une autre question me vient, pour vous et le rapporteur: quel rendement escomptez-vous? On arrive à recouvrer 16 % de la fraude sociale estimée, mais on ne sait pas vraiment le gain que vous espérez avec les mesures que vous défendez. Vous communiquez des chiffres variant entre 1 et 2 milliards, mais le Haut Conseil du financement de la protection sociale les dément. Quand on examine la mesure en détail, on comprend bien que vous ne réussirez pas à recouvrer de telles sommes. Disposer d'une estimation du rendement des mesures prévues à l'article 2 nous permettrait de juger de l'équilibre entre le rendement et le risque pris pour l'obtenir – c'est le cœur du débat. Nous ne sommes pas contre la circulation des données entre administrations, nous voulons évaluer les risques.

Autant le dire tout de suite à nos collègues: le gouvernement ne nous fournira pas d'estimation, car il défend un projet de loi de communication et non un projet de loi visant à renflouer les caisses de l'État! Ce texte permet de mener la bataille culturelle, en ceci qu'il tend à laisser croire que le problème de la dépense publique réside dans une fraude sociale pourtant ultraminoritaire par rapport à la fraude fiscale. Le véritable problème du budget de l'État, c'est que les recettes ont diminué parce que vous avez fait des cadeaux aux ultrariches, ceux avec qui vous convenez d'arrangements sur le dos de la lutte contre la fraude fiscale! (*M. Arnaud Le Gall applaudit.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. Pierre Cazeneuve.

**M. Pierre Cazeneuve.** On sent que l'obstruction commence à devenir routinière: amendement après amendement, on retrouve les mêmes arguments! J'espère qu'on pourra

accélérer un peu, maintenant que vous nous avez dit neuf fois que nous avons coupé les ressources fiscales: il y va du bon déroulement du débat.

Ce qui me choque, monsieur Boyard, c'est qu'à La France insoumise et à l'extrême gauche, vous défendiez les riches. L'amendement que vous présentez protège ceux qui mentent dans leur déclaration de patrimoine ou de revenus, ceux qui sont riches ou gagnent beaucoup d'argent et qui mentent pour toucher des prestations sociales.

**Mme Sophie Taillé-Polian.** Vous voulez vraiment nous faire croire que des riches mentent pour obtenir le minimum vieillesse?

**M. Pierre Cazeneuve.** Si nous votons ce projet de loi, nous pourrions aller chercher ces personnes qui détournent l'aide sociale à leur profit, alors qu'elles n'en ont pas besoin – comportement que je trouve scandaleux! Je suis très à l'aise avec le fait d'accompagner les plus précaires d'entre nous: c'est le principe de notre modèle social, très redistributif et protecteur, qui fait la fierté de notre pays et de notre République.

**Mme Sophie Taillé-Polian.** Oh là là!

**M. Pierre Cazeneuve.** Quand on est attaché au modèle de protection sociale, quand on est attaché à la solidarité nationale, on doit traquer sans répit ceux qui mentent et trichent pour les détourner à leur profit. L'article 2 répond à cet objectif, monsieur Boyard. Avec La France insoumise, vous êtes encore en train de défendre les riches – je trouve cela insupportable et parfaitement incohérent avec les discours que vous tenez matin, midi et soir sur TikTok.

*(L'amendement n° 350 n'est pas adopté.)*

**M. Pierre Cazeneuve.** Vous êtes pour les riches!

**Mme Sophie Taillé-Polian.** Seulement ceux qui demandent le minimum vieillesse!

**M. Pierre Cazeneuve.** Ce n'est pas ma faute si Bernard Arnault a touché des allocations quand il avait ses enfants à charge!

**Mme la présidente.** La parole est à M. Louis Boyard, pour soutenir l'amendement n° 351.

**M. Louis Boyard.** Je suis très content de savoir que vous êtes abonné à mon compte TikTok, monsieur Cazeneuve.

Comme je le disais en défendant la motion de rejet préalable, non seulement nous n'avons pas obtenu de réponse au sujet de la protection des données, mais vous menez une bataille culturelle avec ce texte. Quand 86 % de ses dispositions concernent la fraude sociale et 14 % la fraude fiscale, quand il ne tend pas à régler le problème de fond de la fraude fiscale – la suppression de près de 20 % des postes de la DGFIP depuis l'arrivée du président des riches au pouvoir –, je crois qu'on peut s'y opposer et résister à la bataille culturelle que vous êtes en train de mener.

Vous dites que seuls les riches seront concernés, mais non, monsieur Cazeneuve: toute personne inscrite dans la base de données – même une personne peu riche qui n'a jamais fraudé – pourrait être victime de la fuite des données qui la concernent. J'irai même plus loin: parce qu'une personne est précaire et qu'elle a accès à un certain nombre de prestations sociales, l'État mettra ses données à disposition de tiers, dont elle ne souhaite peut-être pas qu'ils les utilisent.

Rappelons que nous prenons une telle disposition alors que nous ne sommes que trente députés, dans une Assemblée nationale qui doit étudier un projet de loi présenté par un gouvernement dont la plupart des membres ont été battus lors des dernières législatives – l'une des dernières à l'avoir quitté est maintenant à la Cour des comptes, encore un bel exemple de démocratie et de respect des urnes.

Contrairement à ce que vous prétendez, nous ne nous opposons pas à vous pour protéger les fraudeurs, mais par souci de la protection des données. En effet, les données de personnes qui ne fraudent pas seront exposées et, parmi ces personnes, nombreuses sont celles qui accèdent aux prestations sociales en raison de leur précarité. Nous nous opposons à vous parce qu'avec ce projet de loi déséquilibré, vous menez une bataille culturelle.

Voilà pourquoi nous proposons, avec cet amendement, de limiter le périmètre de l'article 2.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Patrick Hetzel, rapporteur.** L'amendement tend à supprimer le droit d'accès aux données pour les services chargés du contrôle de l'allocation personnalisée d'autonomie et de la prestation de compensation du handicap. Dans son exposé sommaire, vous indiquez vouloir supprimer le droit d'accès des agents consulaires ainsi que des services départementaux chargés du RSA – ce qui peut sembler en décalage avec vos propos.

J'en viens à la raison pour laquelle je demande le retrait de l'amendement – sinon mon avis sera défavorable –, la même que celle que j'avançais pour repousser l'amendement n° 350. L'harmonisation des droits d'accès pour l'ensemble des caisses de sécurité sociale sera gage de sécurité et de lisibilité du dispositif. Il est justifié de donner les mêmes moyens de lutte contre la fraude à toutes les branches. Il s'agit aussi de favoriser les synergies et les coopérations, selon une approche globale. Dans la plupart des cas, comme l'a souligné M. le ministre, ces organismes font d'ailleurs l'objet d'une gestion paritaire et travaillent sur la question de la protection des données.

**Mme la présidente.** La parole est à M. le ministre.

**M. Jean-Pierre Farandou, ministre.** Mon avis est défavorable, pour les raisons que j'ai déjà développées et que je ne répéterai pas.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Denis Masségli.

**M. Denis Masségli.** Je rappelle à notre collègue Boyard d'extrême gauche que le PLFSS – projet de loi de financement de la sécurité sociale – enregistre 24 milliards d'euros de déficit ; j'insiste sur ce chiffre. La fraude fiscale représente 14 milliards – j'insiste également ! Si on était capables de récupérer ces 14 milliards d'euros...

**M. Louis Boyard.** La fraude fiscale, ce n'est pas 14 milliards d'euros. Il ne connaît pas les chiffres, coupez-lui le micro !

**M. Denis Masségli.** Je les connais très bien : 52 % de la fraude est le fait d'entreprises, 12 % de professionnels de santé et 36 % de particuliers.

**M. Louis Boyard.** Il faut connaître les bons chiffres ! On ne vient pas ici en touriste !

**M. Denis Masségli.** La grande différence entre vous et nous, c'est que vous n'avez rien à faire du déficit et du fait que certaines personnes fraudent. Nous, nous pensons qu'en recouvrant l'argent de la fraude, nous pourrions contribuer à rétablir l'équilibre de notre modèle social. Nous voulons le défendre ; vous voulez l'enterrer.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Antoine Léaument.

**M. Antoine Léaument.** Collègues Masségli et Cazeneuve, vous n'arriverez à convaincre personne avec le discours selon lequel La France insoumise défendrait les riches. Vous pouvez tenter « La France insoumise défend les fraudeurs », ...

**Mme Claire Marais-Beuil.** Ça, oui !

**M. Daniel Labaronne, rapporteur pour avis.** Quel aveu !

**M. Antoine Léaument.** ...mais « La France insoumise défend les riches », franchement, ça fera rigoler les personnes qui nous écoutent en tribune ! S'il y a bien une chose que nous revendiquons, c'est d'essayer d'aller chercher l'argent dans les poches de ceux qui en ont beaucoup.

Si vous, en revanche, défendez les riches, on comprend pourquoi : cela leur permet d'acheter des chaînes de télé pour taper tous les jours sur la tête de ceux qui défendent les pauvres – en l'occurrence, nous ; vous y avez donc quelque part intérêt. Par ailleurs, vous pensez que les riches, à un moment donné, distribueront leur argent généreusement et que celui-ci ruissellera ; mais démonstration a été faite que cela ne fonctionnait pas.

Nous essayons de rétablir un certain équilibre dans ce texte. Nous n'avons pas de problème à lutter contre les fraudes, nous n'avons même aucune objection à cela. Notre problème, c'est que vous ciblez en permanence les personnes les plus pauvres. Les sujets dont nous discutons nous en fournissent la preuve : RSA, chômage, déplacements médicaux. Quand parlerons-nous des milliardaires fraudeurs du fisc ? De Bolloré ? De Bernard Arnault ? Quand nous intéresserons-nous à ceux qui ont recours aux services d'avocats fiscalistes pour pouvoir frauder ou échapper à l'impôt ? (*M. Louis Boyard applaudit.*)

**Mme la présidente.** Merci de conclure, pour que nous puissions passer au vote.

**M. Antoine Léaument.** Dans ce cas, je poursuivrai plus tard.

(*L'amendement n° 351 n'est pas adopté.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. Louis Boyard, pour soutenir l'amendement n° 353.

**M. Louis Boyard.** Quelle déception : l'amendement n° 531 de M. Colombani n'a pas été défendu, alors qu'il avait des chances d'être adopté et aurait équilibré l'article 2 !

**Mme Claire Marais-Beuil.** Pas de chance !

**M. Louis Boyard.** Nous serons donc contraints de voter contre cet article – c'est terrible !

Je vais profiter de ma prise de parole pour répondre à plusieurs arguments.

Monsieur Masségli, la fraude fiscale, ce n'est pas 14 milliards d'euros, mais 80 à 120 milliards. La fraude aux prestations sociales, c'est 5 milliards et on arrive à en recouvrer 16 % – pour la fraude fiscale, cette proportion

s'élève à 14 %. Si ce texte aboutissait, ce qui ne sera pas le cas, vu votre obstruction incessante, vos rappels au règlement et vos prises de parole à répétition (*Sourires*), si on réussissait à augmenter ce taux de 2 ou 3 points, on recouvrerait quelques millions d'euros de plus. Au regard du déficit de la sécurité sociale, du déficit de l'État et de la dette de la France, vous ne pouvez pas prétendre que ce texte permettra de renflouer substantiellement les caisses de l'État.

Depuis dix ans, les moyens dédiés à la lutte contre la fraude fiscale sont en baisse...

**M. Daniel Labaronne**, *rapporteur pour avis*. Ce n'est pas vrai !

**M. Louis Boyard**. ...et ceux dédiés à la lutte contre la fraude sociale sont en augmentation.

**M. Daniel Labaronne**, *rapporteur pour avis*. Ce n'est pas vrai non plus !

**M. Louis Boyard**. Que pensez-vous du fait qu'on supprime des postes qui permettent de recouvrer des millions d'euros pour les remplacer par des postes qui permettent d'en récupérer quelques centaines ? C'est absolument illogique ! Quitte à aborder la fraude, il faudrait discuter de la baisse des effectifs de la DGFiP et de l'augmentation des moyens dédiés à la lutte contre la fraude sociale, alors qu'elle rapporte beaucoup moins. En s'y prenant autrement, nous pourrions faire rentrer quelques milliards d'euros dans les caisses de l'État. Nous pourrions alors commencer à dire aux Françaises et aux Français qu'on fait quelque chose d'utile.

Je rappelle qu'on discute, à trente seulement, d'un texte qui tend à livrer les données sensibles des Français – fraudeurs ou non – à tout le monde, sachant que ces données feront l'objet de fuites. C'est une mascarade et, pour cette raison, nous menons la bataille culturelle. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

**Mme la présidente**. Quel est l'avis de la commission ?

**M. Patrick Hetzel**, *rapporteur*. Vous parlez fort, monsieur Boyard, mais permettez-moi de vous dire qu'en l'espèce, vous ne parlez pas juste. (*Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) J'ai trois arguments à faire valoir.

D'abord – cela ne vous convaincra peut-être pas –, il s'agit d'une avancée attendue et saluée par l'association Départements de France, que nous avons auditionnée. Les départements, qui sont chargés de la gestion de plusieurs prestations sociales, pourront ainsi se montrer plus efficaces, notamment dans la lutte contre les fraudes.

Ensuite, je rappelle que la fraude au RSA représente 1,54 milliard d'euros par an, d'après le rapport du Haut Conseil du financement de la protection sociale de 2024, soit le poste le plus important de fraude au sein de la branche famille.

Enfin, la disposition ne soulève pas de difficultés juridiques pour ce qui concerne le respect de la vie privée et la protection des données personnelles, puisqu'elle précise les finalités ainsi que les modalités d'habilitation des agents concernés. Pour toutes ces raisons, je vous invite à retirer votre amendement, faute de quoi j'y serai défavorable.

**Mme la présidente**. Quel est l'avis du gouvernement ?

**M. Jean-Pierre Farandou**, *ministre*. Le gouvernement n'est pas à l'origine de l'extension de ce droit d'accès aux agents habilités des services départementaux. Cette modification a été apportée par le Sénat, auquel les départements sont fortement connectés, comme chacun sait. Je fais confiance à la sagesse des députés qui nous font la gentillesse d'être présents ce soir – c'est important que vous soyez là.

**M. Théo Bernhardt**. C'est gentil !

**M. Jean-Pierre Farandou**, *ministre*. Je m'en remets à votre sagesse collective.

**Mme la présidente**. La parole est à M. Jocelyn Dessigny.

**M. Jocelyn Dessigny**. Vous nous faites également l'honneur de votre présence, monsieur le ministre ! Nous sommes manifestement astreints aux mêmes obligations. (*Sourires.*)

Sur la guéguerre consistant à savoir qui défend les riches et qui défend les pauvres, sachez, monsieur Léaument, que quand vous défendez les fraudeurs, vous ne défendez pas les pauvres : vous défendez les tricheurs.

**Mme Annie Vidal**, *suppléant M. Frédéric Valletoux, président de la commission des affaires sociales*. Exactement !

**M. Jocelyn Dessigny**. Dès que vous laissez des fraudeurs agir, peu importe qu'ils soient riches ou pauvres, ce ne peut être qu'au détriment des honnêtes gens. Vous ne pouvez donc pas – malheureusement – prétendre défendre les pauvres. Vous ne pouvez pas non plus prétendre défendre les honnêtes citoyens, car vous prenez toujours le parti des narcotrafiquants, des tricheurs, des fraudeurs. (*Exclamations sur les bancs des groupes LFI-NFP, SOC et EcoS.*) Vous êtes systématiquement du côté des personnes malhonnêtes – c'est malheureux, mais c'est ainsi ! (*Mêmes mouvements.*)

**M. Pierre Pribetich**. Quel simplisme ! Avec vous, c'est tout noir ou tout blanc !

**M. Jocelyn Dessigny**. De notre côté, nous ne distinguons pas les citoyens selon leur fortune, mais seulement en fonction de leur honnêteté : les honnêtes citoyens français nous trouveront toujours à leurs côtés.

**M. Pierre Pribetich**. Ce n'est pas une démonstration !

**Mme la présidente**. La parole est à M. Antoine Léaument.

**M. Antoine Léaument**. Tout de même ! Il est assez dérangeant d'entendre le Rassemblement national nous faire la leçon en nous expliquant que nous défendrions les fraudeurs : nous parlons d'un parti dont la présidente de groupe parlementaire a été condamnée pour avoir détourné 4 millions d'euros ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes LFI-NFP, SOC et EcoS.*)

**M. Pierre Pribetich**. 4 millions !

**M. Théo Bernhardt**. Et la présomption d'innocence ?

**M. Antoine Léaument**. Je m'apprêtais à répondre à M. Pierre Cazeneuve, qui affirmait tout à l'heure que le déficit nous importait peu. Je vais vous faire une confession, même si elle est publique depuis bien longtemps : avant, j'étais de droite ! (*Exclamations et sourires.*)

**Mme Nadège Abomangoli**. Moi aussi, j'étais au PS ! (*Rires.*)

**M. Pierre Cazeneuve**. Qu'est-ce qui a merdé ?

**M. Antoine Léaument.** La crise des subprimes, dont les banques furent à l'origine. Bien qu'elles aient fait n'importe quoi, les États ont dû les sauver. Par la suite, ces mêmes banques se sont mises à spéculer contre les dettes des États – dettes nées de la crise qu'elles avaient elles-mêmes créée! Et pour pallier le déficit créé par les banques, le président de la République Nicolas Sarkozy a décidé, au bout du compte, de procéder à une réforme des retraites. Mon engagement date de là : Sarkozy m'a convaincu d'être de gauche!

**M. Théo Bernhardt.** D'extrême gauche!

**M. Antoine Léaument.** Il m'a paru inacceptable que la responsabilité des banques soit ainsi imputée à l'ensembl

e des citoyens de la République pour éponger une crise sociale et économique que les banques avaient elles-mêmes créée. Cela m'a convaincu de rompre avec les méthodes désastreuses préconisées par la droite pour résorber les déficits, mais aussi de m'intéresser à ceux qui s'étaient considérablement enrichis durant cette période. Je rappelle que, ces trente dernières années, les 500 plus grandes fortunes de France ont multiplié leur patrimoine par quatorze! Les plus pauvres, eux, n'ont pas vu leur fortune beaucoup augmenter – le niveau de vie de certains s'étant même dégradé.

**M. Jocelyn Dessigny.** Qui a appelé à voter pour Emmanuel Macron?

**M. Bastien Lachaud.** Pas nous! (*M. Bastien Lachaud désigne les bancs du groupe SOC.*)

**M. Antoine Léaument.** Je souhaite lutter contre les déficits, mais de manière efficace.

*(L'amendement n° 353 n'est pas adopté.)*

**M. Antoine Léaument.** Le ministre avait pourtant donné un avis de sagesse! Ils ne sont pas sages, monsieur Farandou! (*Sourires.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. Stéphane Peu, pour soutenir l'amendement n° 218.

**M. Stéphane Peu.** Il s'agit d'un nouvel amendement de repli – on ne pourra pas nous reprocher de ne pas avoir cherché à améliorer le texte: il vise à circonscrire l'accès direct aux données personnelles des allocataires du RSA aux seuls cas où « [...] il existe des indices graves et concordants rendant vraisemblable qu'une infraction ait été commise ». La fraude au RSA existe, mais le plus scandaleux reste la proportion de nos concitoyens qui, bien qu'éligibles, ne demandent pas à en bénéficier, notamment parce qu'ils n'en sont pas informés.

**M. Pierre Cazeneuve.** Très juste!

**M. Stéphane Peu.** Si ma mémoire est bonne, le taux de non-recours au RSA atteint 30 % des personnes éligibles.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission?

**M. Patrick Hetzel, rapporteur.** Je serai cohérent avec les arguments déjà avancés tout à l'heure: dans l'objectif de mieux prévenir et de mieux détecter les fraudes, il est préférable d'accéder aux données en amont. Avis défavorable.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du gouvernement?

**M. Jean-Pierre Farandou, ministre.** Dans mon propos introductif, j'évoquais la notion d'équilibre. Les actes doivent suivre les mots. Votre amendement me semble avoir trouvé cet équilibre – raison pour laquelle je m'en remettrai à la sagesse de votre assemblée. Cela prouve – pour la deuxième fois consécutive – que le ministre du travail recherche lui aussi une position équilibrée.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Pierre Cazeneuve.

**M. Pierre Cazeneuve.** J'irai dans le sens du ministre et du président Peu: le non-recours au RSA est un sujet important. Si je ne m'abuse, monsieur le ministre, vous défendrez prochainement un projet de loi visant à créer une aide sociale unique, qui permettra de généraliser et d'automatiser le versement du RSA. Il marquera une grande avancée sociale. Je me réjouis de son inscription prochaine à notre ordre du jour. Sachez d'ores et déjà que le groupe Ensemble pour la République le soutiendra.

Cependant, je ne peux pas ne pas réagir à l'intervention de M. Léaument...

**Un député du groupe LFI-NFP.** Ah!

**M. Pierre Cazeneuve.** La tradition veut que l'on soit idéaliste dans sa jeunesse, donc un peu de gauche, puis que l'on s'assagisse et devienne un peu plus conservateur, bref que l'on gagne en maturité, jusqu'à siéger à peu près au milieu de l'hémicycle. Décidément, vous ne faites rien comme les autres, monsieur Léaument! (*Sourires.*)

**M. Antoine Léaument.** Merci!

**M. Pierre Cazeneuve.** Je m'inquiète davantage de constater que vous ne me croyez pas quand je soutiens que vous êtes le parti des riches. Selon vous, une telle affirmation devrait susciter les rires du public en tribune – il n'a toutefois pas l'air de rire beaucoup. Je le réaffirme: en vous opposant à l'article 2, vous soutenez les riches.

**M. Jocelyn Dessigny.** Les fraudeurs!

**M. Pierre Cazeneuve.** Vous soutenez ceux qui, bien que non éligibles du fait de revenus suffisants, mentent et fraudent pour détourner des aides sociales, au détriment de ceux qui en ont réellement besoin. Vous agissez très souvent en faveur des riches, en réalité: lorsque vous plaidez en faveur de l'universalisation des prestations sociales au lieu de les cibler, comme nous le préconisons; ou lorsque vous refusez la réforme des retraites – puisque vous dites qu'elle a été le déclencheur de votre engagement...

**M. Bastien Lachaud.** Comme si la réforme de Sarkozy avait fonctionné!

**M. Pierre Cazeneuve.** En refusant cette réforme, vous précipitez la fin du système par répartition! (*Un député du groupe LFI-NFP s'exclame, suscitant l'hilarité.*) Arrêtez de me faire rire!

**Mme la présidente.** Il faut conclure, monsieur le député, même si je suis contente de constater que l'on sourit sur tous les bancs.

**M. Pierre Cazeneuve.** Ils ont fait une blague qui était assez drôle. Le sujet n'en est pas moins sérieux... (*L'orateur s'esclaffe. – Rires sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP.*) Je vais m'arrêter là pour ne pas en rajouter, étant déjà connu pour un premier fou rire dans cette assemblée. (*Sourires.*)

**Mme la présidente.** J'ai bien noté votre position. La parole est à M. Stéphane Peu.

**M. Stéphane Peu.** J'ai proposé un amendement sur lequel le rapporteur et le ministre se sont prononcés, ce dont je les remercie. A suivi un débat concernant tout autre chose ! Je suis donc assez peu éclairé, d'autant que M. Cazeneuve a évoqué le RSA dans le cadre d'une loi future et non de mon amendement. J'ai certes vu cela d'un bon œil,...

**M. Pierre Cazeneuve.** Et vous avez eu raison !

**M. Stéphane Peu.** ...mais un doute m'habite. J'espère que ma proposition, qui est raisonnable et équilibrée, sera adoptée.

**M. Pierre Cazeneuve.** Puis-je reprendre la parole, madame la présidente ?

**Mme la présidente.** À quel titre ?

**M. Pierre Cazeneuve.** À titre exceptionnel, pour préciser ma position ! *(Rires.)*

**Mme la présidente.** En vous voyant rire aux éclats, j'ai bien compris que vous souteniez l'amendement de M. Peu. *(Sourires.)*

**Mme la présidente.** Je mets aux voix l'amendement n° 218.

*(Il est procédé au scrutin.)*

**Mme la présidente.** Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	47
Nombre de suffrages exprimés .....	38
Majorité absolue .....	20
Pour l'adoption .....	28
contre .....	10

*(L'amendement n° 218 est adopté.)*

### Rappels au règlement

**Mme la présidente.** La parole est à M. Louis Boyard, pour un rappel au règlement.

**M. Louis Boyard.** Au titre de l'article 101, relatif aux secondes délibérations. L'amendement n° 531 de M. Paul-André Colombani n'a malheureusement pas été soutenu. Il procède pourtant du même esprit que celui qui vient d'être adopté, sur lequel le gouvernement s'en était remis à la sagesse de l'Assemblée. Je voulais donc savoir si M. le ministre comptait donner le même avis sur celui de M. Colombani, et si cet amendement pourrait faire l'objet d'une seconde délibération. *(Protestations sur plusieurs bancs des groupes EPR et DR.)*

**M. Lionel Duparay.** Non, puisqu'il n'y a pas eu de première délibération !

**M. Louis Boyard.** Si le gouvernement y était prêt, nous pourrions le voter. Je fais votre boulot en vous invitant à obéir au gouvernement !

**M. Denis Masségli.** On n'est pas comme ça, nous !

**Mme la présidente.** Vous pourrez toujours reformuler cette demande à la fin de la lecture du texte, monsieur Boyard.

**M. Louis Boyard.** Le gouvernement avait-il prévu de donner un avis de sagesse sur l'amendement ?

**Mme la présidente.** On ne peut pas le savoir, puisqu'il n'a pas été défendu !

**M. Louis Boyard.** Je sais que le gouvernement dispose d'une feuille avec un code couleur orange et vert contenant ses avis sur tous les amendements !

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Sophie Taillé-Polian.

**Mme Sophie Taillé-Polian.** Je demande une suspension de séance, madame la présidente.

**Mme la présidente.** Elle est de droit.

### Suspension et reprise de la séance

**Mme la présidente.** La séance est suspendue.

*(La séance, suspendue à dix-huit heures trente, est reprise à dix-huit heures quarante.)*

**Mme la présidente.** La séance est reprise.

### Article 2 (suite)

**Mme la présidente.** La parole est à M. Nicolas Ray, pour soutenir les amendements n° 200, 165 et 433, qui peuvent faire l'objet d'une présentation groupée.

**M. Nicolas Ray.** Ces trois amendements obéissent à une même logique. On demande aujourd'hui aux conseils départementaux d'assurer le financement des dépenses sociales, mais ces derniers n'ont aucun moyen de lutter contre la fraude aux aides sociales, notamment le RSA. La part de l'action sociale dans le budget des départements est passée de 55 % il y a dix ans à 70 % aujourd'hui. Ils subissent un véritable effet ciseaux : une baisse des recettes – notamment des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) – et une hausse régulière des dépenses sociales. Le RSA n'y échappe pas, qui représente désormais 11 milliards d'euros, en augmentation croissante. Le Haut Conseil du financement de la protection sociale a d'ailleurs démontré que c'est avec le RSA que la fraude est la plus élevée, pour un montant de 1,5 milliard d'euros – soit entre 13 % et 17 % du montant total.

Les départements sont dépourvus de moyens : ils sont obligés de passer par les CAF pour diligenter des contrôles, qui donnent des résultats plus ou moins satisfaisants. Le Sénat a déjà introduit dans le texte la possibilité pour les départements d'accéder au Ficovie et au Ficoba. Mes trois amendements visent à les doter d'outils supplémentaires.

L'amendement n° 200 tend à ouvrir aux conseils départementaux l'accès aux données de la base nationale des données patrimoniales et du fichier Patrim. Cela leur permettrait de disposer d'informations relatives aux transactions immobilières, qui pourraient révéler des omissions déclaratives ou des dissimulations d'actifs. Rappelons que les CAF, la MSA, la Carsat (caisse d'assurance retraite et de santé au travail), la CPAM (caisse primaire d'assurance maladie) et la Cnav (Caisse nationale d'assurance vieillesse) ont déjà accès à cette base de données. Il serait donc logique que, comme toutes ces administrations, les départements, qui assurent le financement du RSA, disposent du même accès.

L'amendement n° 165 vise à donner aux conseils départementaux l'accès au système d'immatriculation des véhicules. Celui-ci contient des données qui peuvent s'avérer utiles aux départements pour détecter des incohérences entre les ressources déclarées par un bénéficiaire du RSA et son niveau de patrimoine – notamment la détention de véhicules de luxe. L'accès au SIV est très sécurisé par le ministère de l'intérieur ; il a été ouvert aux agents de la DGFIP sans que cela pose de difficultés.

Enfin, l'amendement n° 433 tend à ouvrir aux conseils départementaux l'accès au fichier de la déclaration sociale nominative (DSN), qui contient les déclarations des salaires versés par les employeurs et facilite notamment le prélèvement à la source. Cet accès leur permettrait de détecter des écarts de revenus entre ce qui est déclaré et ce qui est réellement perçu.

Monsieur le ministre, on parle beaucoup de décentralisation – le premier ministre a annoncé préparer un projet de loi en ce sens. Soyons donc cohérents : donnons aux départements les moyens de lutter contre la fraude. Nous pourrions asseoir des agents des conseils départementaux – j'ai déposé à cet effet l'amendement n° 229 après l'article 2. Les agents départementaux sont des fonctionnaires territoriaux ; ce ne sont pas des sous-agents publics et, comme les agents de l'État, ils doivent pouvoir accéder à ces données, de façon contrôlée.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission sur ces trois amendements ?

**M. Patrick Hetzel, rapporteur.** Ces amendements s'inscrivent dans le sillage des discussions que nous avons eues avec Départements de France lors de l'audition de ses représentants. Ces derniers ont souligné la nécessité de disposer de ces accès pour mener à bien leur mission. Avis favorable sur les trois amendements.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du gouvernement ?

**M. Jean-Pierre Farandou, ministre.** Je comprends l'esprit de ces trois amendements et les demandes formulées par les départements. Cependant, toute extension des droits de consultation de données sensibles doit être proportionnée aux objectifs poursuivis et faire l'objet d'un encadrement sérieux. C'est pourquoi je donnerai, sans excès ni volonté d'obstruction, un avis défavorable à ces amendements.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Bastien Lachaud.

**M. Bastien Lachaud.** Le ministre, avec cet avis défavorable, semble retrouver un peu de bon sens. Rappelons un chiffre : le non-recours au RSA représente 3 milliards d'euros, soit un montant bien supérieur à celui de la fraude que vous suspectez.

**M. Lionel Duparay.** Ce n'est pas le sujet !

**M. Bastien Lachaud.** D'autre part, l'Anssi recommande aux collectivités locales – ainsi qu'aux ministères – de dépenser au moins 10 % de leur budget informatique dans la cyberdéfense. Or son dernier rapport montre que quasiment aucune d'entre elles n'atteint ce chiffre : les collectivités n'ont tout simplement pas les moyens d'assurer le niveau minimum d'investissement recommandé par l'Anssi. En conséquence, la vulnérabilité des collectivités locales est majeure. Et plus nous multiplierons les accès de ces collectivités à des données, plus elles deviendront des cibles.

Savez-vous combien peut coûter une attaque par rançongiciel à une collectivité locale, qui doit ensuite remettre son service en état ? De 3 à 10 millions d'euros. Avec votre dispositif, les hackers cibleront davantage les collectivités locales, car elles serviront de porte d'entrée vers l'ensemble des données concernant la population française. En confiant ces données aux collectivités locales, tout en sachant qu'elles ne sont pas capables de résister aux piratages, vous encouragez les hackers à les prendre pour cibles. Ce faisant, vous ruinez les collectivités locales, qui subiront de plein fouet ces attaques.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Nicolas Ray.

**M. Nicolas Ray.** Ces bases de données sont des bases externes : soit elles sont piratées pour tout le monde...

**M. Bastien Lachaud.** Mais non !

**M. Nicolas Ray.** Si ! Il n'y a qu'une seule base pour la BNDP ou le SIV.

**M. Bastien Lachaud.** Ce sera une porte d'entrée !

**M. Nicolas Ray.** Si ces bases devaient être piratées, les agents de la DGFIP seraient concernés aussi bien que les agents départementaux : votre argument ne tient pas.

**Mme Sophie Taillé-Polian.** Mais si !

**Mme la présidente.** Je mets aux voix l'amendement n° 200.

**M. Louis Boyard.** Je vous rappelle que le gouvernement est défavorable à ces amendements !

**Un député du groupe RN.** Mais pas trop !

*(Il est procédé au scrutin.)*

**Mme la présidente.** Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	44
Nombre de suffrages exprimés .....	44
Majorité absolue .....	23
Pour l'adoption .....	27
contre .....	17

*(L'amendement n° 200 est adopté.)*

**Mme la présidente.** Je mets aux voix l'amendement n° 165.

*(Il est procédé au scrutin.)*

**Mme la présidente.** Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	44
Nombre de suffrages exprimés .....	44
Majorité absolue .....	23
Pour l'adoption .....	27
contre .....	17

*(L'amendement n° 165 est adopté.)*

**Mme la présidente.** Je mets aux voix l'amendement n° 433.

*(Il est procédé au scrutin.)*

**Mme la présidente.** Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	43
Nombre de suffrages exprimés .....	43
Majorité absolue .....	22
Pour l'adoption .....	26
contre .....	17

*(L'amendement n° 433 est adopté.)*

**Mme la présidente.** Je suis saisie de plusieurs demandes de scrutin public : sur l'amendement n° 219, par le groupe de la Gauche démocrate et républicaine ; sur l'article 2, par les groupes Rassemblement national et Ensemble pour la République ; et sur les amendements n°s 229, 230 et 247, par le groupe Droite républicaine.

Les scrutins sont annoncés dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

### **Rappel au règlement**

**Mme la présidente.** La parole est à M. Louis Boyard, pour un rappel au règlement.

**M. Louis Boyard.** Sur le fondement des articles 101 et 58. Les soutiens du gouvernement sont manifestement désorganisés. Ça ne me regarde pas – mais pour leur laisser le temps d'en discuter entre eux, je vous demande, madame la présidente, une suspension de séance.

**Mme Anne Genetet.** Non mais de quoi je me mêle ?

**Mme la présidente.** Elle est de droit – c'est la dernière qu'il vous restait.

### **Suspension et reprise de la séance**

**Mme la présidente.** La séance est suspendue.

*(La séance, suspendue à dix-huit heures quarante-huit, est reprise à dix-huit heures cinquante.)*

**Mme la présidente.** La séance est reprise.

### **Article 2 (suite)**

**Mme la présidente.** La parole est à M. Arnaud Le Gall, pour soutenir l'amendement n° 356.

**M. Arnaud Le Gall.** Il vise encore à supprimer l'extension de l'accès aux fichiers de l'administration fiscale pour les agents des services des départements. Il est dommage que notre collègue Ray soit parti, car il a dit une énormité. Selon lui, peu importe le niveau auquel un fichier est piraté, cela revient au même – le fichier est piraté de toute façon. C'est ne rien comprendre aux mécanismes du piratage :...

**M. Lionel Duparay.** C'est bon !

**M. Arnaud Le Gall.** ...pour qu'un fichier soit piraté, une seule porte d'entrée suffit. Or l'accumulation de données est au cœur du capitalisme numérique, si bien que certaines personnes ont fait leur métier du piratage de données, quand ce n'est pas de la conception de rançongiciels. Alors que ces professionnels cherchent systématiquement le point le plus faible leur permettant de pirater un fichier, vous vous apprêtez à multiplier les faiblesses partout sur le territoire. On sait pourtant les difficultés qu'ont déjà les administrations centrales à protéger certains fichiers ; non pas à cause des

fonctionnaires, mais à cause du manque de moyens, du manque de visibilité et du manque de cohérence de la politique de sécurité numérique du gouvernement. Voyez, entre autres, le cas des hôpitaux.

Comme le collègue Lachaud vous l'a pourtant indiqué, les collectivités locales n'ont pas les moyens de faire ne serait-ce que le minimum requis par l'Anssi – sachant que cette dernière adapte déjà ses préconisations aux moyens existants et sait pertinemment qu'il faudrait faire en réalité beaucoup plus. Je le redis pour M. Ray, puisqu'il vient de revenir : vous allez multiplier les points faibles, donc les portes d'entrée pour les professionnels du piratage.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Patrick Hetzel, rapporteur.** Défavorable.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du gouvernement ?

**M. Jean-Pierre Farandou, ministre.** Même avis.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Jocelyn Dessigny.

**M. Jocelyn Dessigny.** Il est important que les départements puissent accéder à ces fichiers. Ils sont en première ligne dans la lutte contre la fraude et pour la récupération des indus et des trop-perçus de la CAF. L'Alsace, par exemple, récupère ainsi jusqu'à 8 millions d'euros par an. La CAF fait son travail, mais les départements ont besoin de plus de moyens pour améliorer la pertinence et l'efficacité de leur action. Voilà pourquoi nous avons soutenu les amendements de M. Ray, et pourquoi nous soutiendrons encore tout amendement allant dans ce sens.

Il faut donner des moyens à ceux qui, dans les départements, luttent contre la fraude, les indus et les trop-perçus – des moyens humains, mais aussi des moyens techniques.

Je rejoins cependant certains de nos collègues sur un point, monsieur le ministre : vous devez nous assurer que la transmission des dossiers et le partage des données entre les organismes seront bien sécurisés et nous expliquer comment vous comptez vous y prendre. Vous ne nous avez toujours pas répondu sur ce point.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Arnaud Saint-Martin.

**M. Arnaud Saint-Martin.** L'article 2 vise pour ainsi dire à convertir en flics les agents départementaux.

**M. Jocelyn Dessigny.** Mais non ! C'est n'importe quoi !

**M. Arnaud Saint-Martin.** Ils auront des pouvoirs de contrôle, et celui d'organiser une certaine forme de suspicion, au détriment des activités d'un autre type qu'ils ont à cœur de développer dans leur office ordinaire.

**M. Jocelyn Dessigny.** Ils le font déjà !

**M. Arnaud Saint-Martin.** Cette évolution est particulièrement inquiétante. La vocation du service public départemental est de soutenir et d'aider les personnes précaires – les personnes âgées par exemple. Nous allons faire de chaque allocataire, par construction, un fraudeur en puissance ; le sens même de ces services publics – la solidarité – en est dénaturé.

La finalité de ces mesures est donc assez obscène ; mais je m'inquiète également de la sécurité des moyens qui seront mis en œuvre, relativement à l'accès aux fichiers et aux

échanges de données. En 2022, le conseil départemental de Seine-et-Marne, où se trouve ma circonscription, a été piraté; les services en ont été gravement perturbés pendant des semaines. Ces infrastructures sont particulièrement exposées à des attaques de ce genre.

Eu égard à ses fins comme à ses moyens, nous nous opposons donc à cette logique. C'est le sens de l'amendement que nous soutenons.

**Mme la présidente.** La parole est à M. le rapporteur.

**M. Patrick Hetzel, rapporteur.** Lorsqu'une succession est ouverte, il est légitime que la question d'une récupération se pose. Nous parlons là d'argent public: il convient de s'assurer que les aides qui ont été versées puissent le cas échéant être récupérées afin de pouvoir bénéficier à d'autres. L'objectif visé par l'article est légitime et ses moyens – l'accès aux données – sont proportionnés.

*(L'amendement n° 356 n'est pas adopté.)*

**Mme la présidente.** La parole est à M. Stéphane Peu, pour soutenir l'amendement n° 219.

**M. Benjamin Lucas-Lundy.** Très bon amendement!

**M. Stéphane Peu.** Cet article autorise de nombreux transferts de données personnelles – je n'y reviendrai pas. Il nous semble que les allocataires doivent être informés qu'en cas de contrôle ou de doute, leurs données personnelles pourront être transmises à d'autres administrations. Cela pourrait avoir un caractère dissuasif; c'est en tout cas la moindre des choses.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission?

**M. Patrick Hetzel, rapporteur.** Votre amendement vise à assurer l'information des allocataires sur les droits d'accès à leurs données prévus par cet article. Le RGPD prévoit cependant déjà, à ses articles 13 et 14, une obligation d'information des personnes pour tout traitement de données personnelles les concernant. Les organismes de sécurité sociale sont par ailleurs tenus de désigner en leur sein un délégué à la protection des données, auquel tout usager peut se référer en cas d'interrogation ou de doute. Votre amendement est donc satisfait. Demande de retrait; à défaut, avis défavorable.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du gouvernement?

**M. Jean-Pierre Farandou, ministre.** Même avis.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Jocelyn Dessigny.

**M. Jocelyn Dessigny.** Je souhaite réagir aux propos de notre collègue Insoumis. Monsieur, vous ne connaissez pas le dossier, vous ne savez pas de quoi vous parlez: les agents du département ne sont pas des flics, ils sont simplement responsables du bon versement du RSA et des aides de la CAF. À ce titre, ils ont besoin de moyens pour pouvoir travailler correctement.

Cela va dans les deux sens: dans le département de l'Aisne, où je suis élu, les agents se sont aperçus, après des recherches et une analyse des dossiers pour s'assurer que les prestations étaient bien perçues, et par les bonnes personnes, que celles qui n'en touchaient pas suffisamment étaient bien plus nombreuses que celles qui en percevaient trop.

Il ne s'agit donc pas de flicage, mais de régularisation et de rééquilibrage. Cela vaut le coup de donner plus de moyens aux agents pour travailler correctement, afin que les honnêtes

citoyens puissent percevoir les aides auxquelles ils ont droit et qu'ils ne touchent pas, et que ceux qui trichent soient sanctionnés.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Louis Boyard.

**M. Louis Boyard.** Il me semble que c'est un amendement de bon sens. Vous nous dites, monsieur le rapporteur, que le RGPD le prévoit déjà. Nous utilisons toutes et tous des applications à longueur de journée. Sincèrement, qui parmi vous lit toutes les conditions générales d'utilisation?

**M. Antoine Léaument.** Personne!

**M. Louis Boyard.** Excepté Antoine Léaument, personne!

**M. David Amiel, ministre.** Moi, si!

**M. Louis Boyard.** Lorsque vous nous dites: « ne vous inquiétez pas, ce sera indiqué », nous savons que ce sera écrit en bas, en petits caractères. Suggérer à nos concitoyens de s'adresser au délégué à la protection des données est carrément caricatural: la plupart d'entre eux ne connaissent pas son existence et ne sauraient pas où le trouver.

Ensuite, vous affirmez que la méthode est proportionnée à l'objectif. Je ne suis pas d'accord, car encore faudrait-il connaître les proportions de l'objectif. Depuis le début de l'examen de ce texte, nous vous demandons combien rapportera chaque article. Pouvez-vous nous donner des estimations?

Si nous nous fions à nos propres estimations de 3 % ou 4 % supplémentaires – encore sommes-nous généreux, parce que nous passons un très bon moment ensemble –, nous ne trouvons pas que la méthode soit proportionnée à l'objectif. Si vous voulez nous convaincre, monsieur le rapporteur, dites-nous combien rapporteront les dispositions de l'article 2! Nous serions curieux de le savoir.

**Mme la présidente.** La parole est à M. le rapporteur.

**M. Patrick Hetzel, rapporteur.** Vous avez manifestement une écoute sélective. J'ai bien précisé que la fraude au RSA représentait 1,4 milliard d'euros et qu'il s'agissait de la plus importante de la branche famille. L'objectif est donc connu: 1,4 milliard.

**M. Louis Boyard.** Oh non!

**Mme la présidente.** Je mets aux voix l'amendement n° 219.

*(Il est procédé au scrutin.)*

**Mme la présidente.** Voici le résultat du scrutin:

Nombre de votants .....	47
Nombre de suffrages exprimés .....	45
Majorité absolue .....	23
Pour l'adoption .....	11
contre .....	34

*(L'amendement n° 219 n'est pas adopté.)*

**Mme la présidente.** La parole est à M. Bastien Lachaud, pour soutenir l'amendement n° 358.

**M. Bastien Lachaud.** Cet amendement de bon sens tend à assurer la traçabilité de l'accès aux données – que l'on sache systématiquement où, quand, qui, comment et pourquoi les fichiers nationaux seront consultés.

L'intérêt est double. Le premier objectif, et le plus important, est de préserver la vie privée des Français. Le second est d'assurer la sécurité des données. Pour cela, sans rentrer dans les détails techniques, il faut un poste dédié, un système de réseau privé virtuel (VPN), bref, une installation sécurisée pour consulter les données. Monsieur le rapporteur, monsieur le ministre, avez-vous estimé le coût d'une telle installation pour les collectivités ?

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Patrick Hetzel, rapporteur.** Votre amendement tend à préciser le contenu de la traçabilité des consultations réalisées par les agents habilités. J'y opposerai deux arguments. D'abord, ces précisions relèvent du niveau réglementaire.

Ensuite, les recommandations de la Cnil concernant l'application de l'obligation de traçabilité prévue par le RGPD font foi. Elles prévoient la mise en place d'un système de journalisation avec enregistrement de l'ensemble des opérations, l'identifiant de l'auteur, la date, l'heure et la nature de l'opération, ainsi que la référence des données concernées.

Connaissant le fonctionnement de nos administrations, je n'imagine pas un seul instant que ces éléments constitutifs apportés en amont dans le débat n'aient pas vocation à se retrouver dans le décret. Selon toute vraisemblance, ils devraient être repris. Je laisse le ministre vous confirmer ce point précis. Avis défavorable.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du gouvernement ?

**M. Jean-Pierre Farandou, ministre.** Un décret précisera l'ensemble des éléments de traçabilité. Avis défavorable également.

**M. Bastien Lachaud.** Et sur le budget ?

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Anne Genetet.

**Mme Anne Genetet.** Je profite de la discussion de cet amendement sur la traçabilité des données – préoccupation que je peux entendre – pour apporter une précision sur l'alinéa 8 de l'article 2, qui ouvre l'accès aux données à nos agents publics chargés des affaires consulaires pour les besoins de l'instruction des demandes de bourses scolaires destinées aux enfants français scolarisés dans notre réseau d'écoles à l'étranger – bourses qui représentent un montant annuel d'environ 100 millions d'euros.

Celles-ci concernent les enfants dont les familles ne peuvent pas financer les frais de scolarité. Malheureusement, les déclarations qui y ouvrent droit sont difficiles à contrôler. Nos autorités consulaires, qui assurent leur distribution, n'ont pas directement accès aux données. Elles disposent uniquement d'une adresse e-mail pour faire part de leurs soupçons de fraude.

Avec cette mesure, nos autorités consulaires, dûment habilitées, agréées et assermentées, selon des modalités déterminées par décret, pourront enfin accéder aux données. Cela permettra de lutter contre cette fraude sociale, de permettre à tous les enfants qui en ont besoin d'accéder aux bourses scolaires, dans un contexte de baisse continue du montant total des bourses allouées.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Antoine Léaument.

**M. Antoine Léaument.** Cela me fait de la peine qu'on aille courir après les élèves qui ont des bourses pour un montant de 100 millions d'euros... J'en ai perdu le fil de ce que je voulais vous dire. (*M. Denis Masségia s'exclame.*)

Mon collègue Lachaud demande combien les installations sécurisées permettant de tracer les données coûteront aux collectivités.

J'ai retrouvé le fil de mon idée, un argument supplémentaire en faveur de l'amendement. La traçabilité des données et celle de l'accès des agents aux données sont un élément indispensable pour lutter contre la corruption.

En augmentant le nombre de personnes qui accèdent à des fichiers, vous augmentez le nombre de celles susceptibles de vendre ou de diffuser des données.

Le problème se pose par exemple pour les forces qui luttent contre le trafic de stupéfiants – gendarmerie, police et secteur de la justice. Actuellement, on essaie justement d'améliorer la traçabilité de la consultation de fichiers auxquels les policiers ont accès, pour savoir à quel moment ils font éventuellement fuiter des informations ; de même avec les magistrats.

J'essaie de vous convaincre de l'utilité de cet amendement. Vous dites que tout cela sera défini par décret, mais je préfère que l'Assemblée nationale en décide seule. Il s'agit en l'occurrence de protéger les données, d'assurer la traçabilité de leur consultation et d'éviter la corruption. Un tel amendement devrait normalement recevoir notre assentiment. J'espère que des députés d'autres bancs le voteront.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Patrick Hetzel, rapporteur.** En effet, je n'avais pas répondu à la question de M. Lachaud. Lors de leur audition, les représentants de Départements de France ont indiqué qu'ils n'auraient pas besoin de moyens supplémentaires en personnels, car ces dispositions devraient justement leur faciliter le travail...

**M. Bastien Lachaud.** Et l'informatique ?

**M. Patrick Hetzel, rapporteur.** J'y viens, mais permettez-moi de compléter ma réponse. En effet, les personnels sont actuellement obligés de multiplier les échanges – nombreux et récurrents – au sujet des données.

Ils ont estimé que les dépenses en matière de systèmes d'information (SI) augmenteraient de 5 à 10 % lorsque l'ensemble du dispositif serait déployé. Je répète qu'il s'agit d'une demande de Départements de France. Je ne peux pas indiquer de montant, car je n'ai pas cherché ce que cela représentait dans chaque département.

(*L'amendement n° 358 n'est pas adopté.*)

**Mme la présidente.** Je mets aux voix l'article 2, tel qu'il a été amendé.

(*Il est procédé au scrutin.*)

**Mme la présidente.** Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	48
Nombre de suffrages exprimés .....	48
Majorité absolue .....	25
Pour l'adoption .....	29
contre .....	19

(L'article 2, amendé, est adopté.)

### Après l'article 2

**Mme la présidente.** Je suis saisie de plusieurs amendements portant article additionnel après l'article 2.

La parole est à M. Nicolas Ray, pour soutenir l'amendement n° 229.

**M. Nicolas Ray.** Comme je l'ai rappelé lors de la défense de mes précédents amendements, les conseils départementaux doivent assurer le financement des dépenses sociales, notamment du RSA, et ne disposent pas des moyens qui seraient nécessaires pour lutter contre la fraude à ces prestations.

Cet amendement tend donc à renforcer les moyens des agents départementaux. Ceux-ci jouent un rôle central pour garantir le dispositif du RSA, mais leurs constats ne sont pas opposables, ce qui limite l'efficacité de leur contrôle. Aussi l'amendement prévoit-il qu'ils puissent être assermentés pour l'exercice de leurs missions.

En pratique, l'assermentation leur permettra d'opposer leurs constats dans les procédures administratives et contentieuses et sécurisera ainsi leurs interventions : ils pourront dresser des procès-verbaux, dont la valeur juridique reconnue garantira que chaque manquement soit opposable et sanctionné. L'objectif est toujours le même : que chaque euro dépensé dans l'allocation du RSA bénéficie réellement aux citoyens qui en ont besoin.

**Mme la présidente.** Je suis saisie de plusieurs demandes de scrutin public : sur les amendements identiques n° 27 et 409, par le groupe de la Gauche démocrate et républicaine ; sur l'amendement n° 417, par le groupe Droite républicaine.

Les scrutins sont annoncés dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

Quel est l'avis de la commission sur l'amendement n° 229 ?

**M. Patrick Hetzel, rapporteur.** Comme vient de l'indiquer notre collègue Ray, cet amendement vise à renforcer les prérogatives des agents en charge du contrôle du RSA dans les départements en les assermentant. Cette évolution statutaire est souhaitable pour renforcer l'efficacité de leurs actions. Elle va de pair avec des garanties procédurales permettant d'éviter tout abus ou contestation – droits de la défense, recours et contrôle hiérarchique. Cela permettra de renforcer la procédure.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du gouvernement ?

**M. Jean-Pierre Farandou, ministre.** Favorable.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Jocelyn Dessigny.

**M. Jocelyn Dessigny.** Nous allons voter en faveur de l'amendement proposé par M. Ray, car il va dans le bon sens : il permettra aux agents départementaux de travailler de manière plus conséquente sur ce sujet.

J'attire votre attention sur le fait que si les départements sont obligés de renforcer leurs moyens pour lutter contre la fraude et les trop-perçus, c'est précisément parce que les CAF n'ont plus les moyens d'assurer pleinement cette mission.

Il faut donc donner davantage de moyens aux CAF pour qu'elles puissent effectuer ce travail. Les départements le font parce qu'ils versent les prestations et qu'ils ont besoin de récupérer les sommes indûment perçues, mais les CAF doivent accomplir leur part.

Je souhaite également apporter une précision à mes collègues de gauche, qui pourront peut-être ainsi voter l'amendement. Dans l'Aisne, nous avons donné davantage de moyens au département pour identifier les trop-perçus et repérer les indus. Les Axonais sont des gens très honnêtes : après vérification, nous avons constaté qu'il y avait beaucoup plus de personnes qui ne percevaient pas les prestations auxquelles elles avaient droit et qui, grâce à ces contrôles, les touchent désormais, que de personnes qui trichaient et ont été sanctionnées.

La balance penche donc du côté des citoyens honnêtes. C'est une victoire pour l'ensemble de nos concitoyens et pour nos institutions.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Antoine Léaument.

**M. Antoine Léaument.** Je suis globalement sans avis sur ce que pourrait apporter l'assermentation pour les agents. J'ai compris vos arguments, j'ai lu l'exposé des motifs, mais je ne suis pas convaincu. Je ne sais pas non plus si vous comptez y associer des formations ou des moyens supplémentaires.

Je voudrais toutefois rebondir sur ce que vient de dire notre collègue. Le principal problème concernant les aides sociales, c'est le non-recours.

**M. Benjamin Lucas-Lundy.** Tout à fait !

**M. Antoine Léaument.** Or jusqu'à présent, nous n'en avons pas parlé.

Nous estimons que le texte n'est pas équilibré car il vise à aller chercher, dans les poches de quelques personnes, d'éventuelles fraudes aux aides – au RSA, au chômage ou à d'autres prestations.

Personne ici ne défend la fraude. Toutefois, il faut rappeler que la fraude sociale n'est généralement pas le fait de millionnaires, mais de personnes qui ont besoin de cet argent pour vivre.

**M. Benjamin Lucas-Lundy.** Exactement !

**M. Antoine Léaument.** À part quelques cas très rares – par exemple des usurpations d'identité visant à profiter de la situation sociale particulièrement fragile de certaines personnes pour bénéficier d'aides –, notre véritable problème, c'est la pauvreté. La France compte 11 millions de personnes vivant sous le seuil de pauvreté. Et cela, nous n'en avons pas parlé !

Nous avons parlé de fraude, et des bénéficiaires du RSA, mais nous n'avons pas évoqué tous ceux qui auraient droit à ces aides et qui pourtant n'y ont pas recours.

**M. Jocelyn Dessigny.** Justement, c'est ce dont je parlais !

**M. Antoine Léaument.** Dans les faits, tout est fait pour limiter ce recours – c'est cela, la réalité.

**Mme la présidente.** Je mets aux voix l'amendement n° 229.  
(*Il est procédé au scrutin.*)

**Mme la présidente.** Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	46
Nombre de suffrages exprimés .....	46
Majorité absolue .....	24
Pour l'adoption .....	27
contre .....	19

(*L'amendement n° 229 est adopté.*)

**M. Louis Boyard.** Allez, on assermente !

**Mme la présidente.** La parole est à M. Nicolas Ray, pour soutenir l'amendement n° 230.

**M. Nicolas Ray.** En l'état du droit, le président du conseil départemental peut demander aux administrations publiques toute information nécessaire à l'identification des foyers bénéficiaires du RSA. Cependant, et c'est surprenant, la législation ne prévoit pas que les conseils départementaux puissent demander directement des justificatifs ou des documents aux bénéficiaires du RSA eux-mêmes. Or ces informations sont indispensables pour vérifier l'exactitude des déclarations.

Cet amendement vise donc à simplifier les procédures en autorisant la sollicitation directe des bénéficiaires du RSA afin qu'ils fournissent, sur demande, les documents ou informations nécessaires à l'appréciation de leurs droits. Il s'agit, me semble-t-il, d'un amendement de bon sens.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Patrick Hetzel, rapporteur.** Votre amendement vise à préciser dans la loi la possibilité pour les départements de solliciter directement des informations auprès des bénéficiaires du RSA. Je suis évidemment favorable à l'idée de faciliter les échanges entre les départements et les allocataires à des fins de contrôle et de lutte contre la fraude.

En revanche, j'émet des réserves s'agissant de la codification d'une telle disposition dans un article qui concerne la coordination entre les départements et d'autres administrations publiques.

Les bénéficiaires du RSA sont déjà tenus de fournir à l'administration les justificatifs nécessaires. Il me semble donc que votre demande est satisfaite. Je laisserai toutefois le ministre vous préciser comment s'articule le dispositif entre les départements et les administrations publiques. Demande de retrait ; à défaut, avis défavorable.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du gouvernement ?

**M. Jean-Pierre Farandou, ministre.** Il est beaucoup plus efficace de solliciter les données à la source, auprès des administrations et services qui les détiennent de manière fiabilisée et consolidée, notamment grâce à la déclaration sociale nominative, qui se généralise, et au dispositif de ressources mensuelles.

**M. Théo Bernhardt.** Bonne idée !

**M. Jean-Pierre Farandou, ministre.** C'est la grande avancée de la déclaration de ressources simplifiée, dite solidarité à la source – l'automatisation de la saisie de l'ensemble de ces données.

Ce système est récent – sa généralisation est intervenue en mars 2025 – et il va se déployer progressivement. Nous sommes convaincus qu'il s'agit du bon système pour faciliter la transmission de données justes de manière aussi automatique que possible.

Cela contribuera d'ailleurs également à faciliter le travail des agents des CAF, répondant ainsi à une autre de vos préoccupations : ces systèmes plus modernes de captation des données constituent une avancée, pour les usagers comme pour les agents chargés de la gestion des droits.

Je comprends l'intention de votre proposition, mais je vous demande également de retirer votre amendement ; à défaut, mon avis sera défavorable.

(*L'amendement n° 230 est retiré.*)

**Mme la présidente.** Je suis saisie de deux amendements identiques, n° 27 et 409.

La parole est à M. Stéphane Peu, pour soutenir l'amendement n° 27.

**M. Stéphane Peu.** L'un des risques de ce projet de loi est de dénaturer l'accès aux droits : la protection sociale devient conditionnelle, d'emblée précédée d'un soupçon de fraude potentielle qui impose aux allocataires une démonstration permanente de conformité.

Cette logique déplace le rôle des agents des caisses de sécurité sociale ou de France Travail vers une mission centrée d'abord sur le contrôle, et beaucoup moins sur l'accompagnement.

C'est pourquoi notre amendement, issu des préconisations formulées par la Défenseure des droits, vise à rappeler dans le code de la sécurité sociale le rôle primordial de ces agents pour prévenir les erreurs des allocataires en les accompagnant dans leurs démarches.

Cette disposition est d'autant plus importante que la dématérialisation des services publics entraîne un isolement accru et une complexification des démarches administratives, au point que beaucoup trop renoncent à leurs droits – c'est largement documenté, et je le déplore quotidiennement dans mon département de Seine-Saint-Denis.

Notre amendement prévoit également de définir précisément ce qu'est une erreur de bonne foi, ainsi que des voies de médiation pour éviter des recours judiciaires longs et pénibles.

De telles dispositions, qui favorisent l'accompagnement et le lien de confiance entre l'institution et l'utilisateur, sont de nature à réduire un véritable fléau – le non-recours aux droits, qui concerne une personne sur deux pour le RSA et trois sur dix pour l'assurance chômage. (*M. Benjamin Lucas-Lundy applaudit.*)

**M. Benjamin Lucas-Lundy.** Eh oui !

**Mme la présidente.** La parole est à M. Louis Boyard, pour soutenir l'amendement n° 409.

**M. Louis Boyard.** Je suis stupéfait : alors que nous sommes une petite vingtaine dans l'hémicycle, nous venons de décider d'assermenter les agents des départements – le sujet a été expédié en deux minutes. Le ministre n'a pas l'air plus choqué que cela. Nous ne savons pas comment cela va

s'appliquer, ni comment cela va fonctionner. Franchement, les conditions dans lesquelles nous menons ce débat sont déplorables et ne font pas honneur à notre Assemblée.

**M. Benjamin Lucas-Lundy.** Ça mériterait le retrait du texte !

**M. Louis Boyard.** C'est vrai.

Ces amendements sont extrêmement importants. Pourquoi ? Parce qu'avec ce texte, les prestations sociales pourront être suspendues en cas de suspicion de fraude. Or, comme l'explique très bien la Défenseure des droits, il faut être en mesure d'analyser si la fraude est intentionnelle ou non. Vous avancez des chiffres mais vous mélangez fraude sociale intentionnelle, indus et erreurs non intentionnelles.

Ces amendements cherchent donc à définir ce qui relève de l'erreur, de la bonne foi, du non-intentionnel. Cela permettrait de rééquilibrer un texte qui, je le répète, autorisera le retrait de prestations sociales – souvent la seule source de revenus des allocataires – sur la base d'une simple suspicion.

Ainsi, des personnes de bonne foi, ayant commis une erreur, pourraient perdre leurs prestations et ne plus pouvoir payer leur loyer, leur nourriture ou leur électricité ; c'est totalement disproportionné.

Ces amendements ne rééquilibrent pas l'ensemble du texte, mais permettront à ceux qui veulent se donner bonne conscience d'en atténuer un peu les effets.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Patrick Hetzel,** *rapporteur.* Ces amendements proposent de consacrer le droit des personnes de bonne foi dans leurs relations avec les organismes de protection sociale. L'intention est louable.

Cependant, le principe existe déjà : les articles L. 114-17 et L. 114-17-1 du code de la sécurité sociale prévoient que la pénalité n'est pas applicable en cas de bonne foi de l'intéressé.

Le dispositif que vous proposez crée un mécanisme de médiation interne. Or, pour les sanctions dépassant un certain seuil, le directeur d'un organisme de sécurité sociale ne peut prononcer de pénalité qu'après avis d'une commission spécifique, prévue à l'article L. 114-17-2 du même code. Cette commission « apprécie[...] la responsabilité de la personne physique ou morale dans la réalisation des faits reprochés », pour reprendre les termes du code, ce qui correspond à votre demande.

Vos amendements étant satisfaits, je vous propose de les retirer ; à défaut, avis défavorable.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du gouvernement ?

**M. Jean-Pierre Farandou,** *ministre.* Je partage l'avis du rapporteur. Nous comprenons l'intention, mais le dispositif existe déjà. Créer un mécanisme supplémentaire risquerait d'alourdir les procédures.

Les amendements sont satisfaits. Demande de retrait ; à défaut, avis défavorable.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Jocelyn Dessigny.

**M. Jocelyn Dessigny.** Nous ne nous opposerons pas à cet amendement, car nous en partageons le fond, même si, sur la forme, comme l'a expliqué le rapporteur, cela ne changera

peut-être pas grand-chose. Mais si les dispositifs existants fonctionnaient réellement, nous ne serions pas dans la situation actuelle.

Je prends encore l'exemple du département de l'Aisne.

**M. Pierre Pribetich.** C'est le centre du monde !

**M. Jocelyn Dessigny.** Lorsque les contrôles ont été mis en place, il est apparu qu'il y avait davantage de personnes qui ne percevaient pas suffisamment d'aides que de personnes qui en percevaient trop.

**M. Antoine Léaument.** Ah, le R Aisne !

**M. Jocelyn Dessigny.** C'est positif – même si cela pèse sur les finances du département, mais c'est un autre sujet. Nous ne nous opposerons donc pas à l'amendement, mais nous vous invitons, monsieur le ministre, à prévoir les moyens nécessaires pour que ces dispositifs fonctionnent correctement. Si c'était le cas, nous n'aurions pas besoin de voter à nouveau de telles mesures.

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Sophie Taillé-Polian.

**Mme Sophie Taillé-Polian.** Cette intervention vise à défendre les deux amendements identiques. Quelle est la caractéristique commune aux personnes bénéficiaires du RSA ? C'est la précarité, qui implique des changements de situation quasi permanents – un petit boulot, puis plus rien, puis à nouveau un emploi, sans fin.

L'individualisation et l'hyperprécision du calcul des allocations – repris à chaque changement de situation – créent une insécurité permanente pour les allocataires. Or, pour sortir de la précarité, il faut de la visibilité, la capacité de se projeter, la possibilité de construire un projet sans stress, en sachant que l'on pourra compter sur le RSA.

Et là, avec notre système d'allocations, c'est tout l'inverse ! En réalité, on maintient les gens au niveau de flottaison, juste au-dessus de la noyade. Et on sait bien que cela produit du non-recours et des tas d'erreurs – des « ah mince, j'ai oublié ! » et des « ah mince, j'ai pas bien rempli ! ». Peut-être que la loi prévoit déjà de distinguer fraude et erreurs, mais ça ne marche pas !

Ces amendements identiques viennent donc remettre ce sujet au cœur de nos débats ; il serait bon de les adopter, car les dispositions existantes restent inefficaces.

**Mme la présidente.** Je mets aux voix les amendements identiques n<sup>os</sup> 27 et 409.

*(Il est procédé au scrutin.)*

**Mme la présidente.** Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	44
Nombre de suffrages exprimés .....	34
Majorité absolue .....	18
Pour l'adoption .....	16
contre .....	18

*(Les amendements identiques n<sup>os</sup> 27 et 409 sont adoptés.)*

**Mme la présidente.** La parole est à M. Stéphane Peu.

**M. Stéphane Peu.** Je demande une suspension de séance.

**Mme la présidente.** Elle est de droit.

### **Suspension et reprise de la séance**

**Mme la présidente.** La séance est suspendue.

*(La séance, suspendue à dix-neuf heures trente, est reprise à dix-neuf heures quarante.)*

**Mme la présidente.** La séance est reprise.

La parole est à M. Lionel Duparay, pour soutenir l'amendement n° 247.

**M. Lionel Duparay.** Le Ficoba, le fichier des comptes bancaires, est un fichier très important. Comme la Cour des comptes l'a souligné à plusieurs reprises, il est nécessaire que les caisses nationales d'assurance vieillesse, d'assurance maladie et d'allocations familiales puissent y avoir accès, de manière encadrée, afin de lutter contre la fraude. L'amendement tend à permettre l'accès au Ficoba de ces caisses nationales.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Patrick Hetzel, rapporteur.** Votre amendement vise à ouvrir aux organismes nationaux de sécurité sociale un droit d'accès au fichier des comptes bancaires. Il précise les finalités de ce nouveau droit d'accès et limite son utilisation à l'existence d'indices sérieux, en conformité avec la réglementation applicable à la protection des données personnelles.

Cet accès au fichier des comptes bancaires est de nature à fournir aux agents habilités des informations utiles pour évaluer la réalité de la fraude. Avis favorable.

**M. Antoine Léaument.** Carrément !

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du gouvernement ?

**M. Jean-Pierre Farandou, ministre.** Pour une fois, notre analyse diffère légèrement de celle du rapporteur.

**M. Antoine Léaument.** Ah !

**M. Jean-Pierre Farandou, ministre.** Selon nous, l'amendement est déjà satisfait par le droit en vigueur – sauf erreur de notre part, par l'article L.134 D du livre des procédures fiscales, que l'article 2 vient précisément compléter. Il n'est à nos yeux pas nécessaire de prévoir des dispositions complémentaires pour la sécurité sociale. Retrait ou avis défavorable.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Pierre Pribetich.

**M. Pierre Pribetich.** Nous discutons depuis plusieurs heures de la dangerosité d'ouvrir ce type d'accès aux uns et aux autres. Or l'amendement n° 247, c'est un peu le summum, puisqu'il s'agit d'ouvrir le Ficoba quasiment à tout le monde, sans définir ni les conditions d'ouverture – on laisse ça au Conseil d'État, qui les fixera par décret – ni ce que peut être un indice sérieux de fraude. Il ne faut donc vraiment pas voter cet amendement, ne serait-ce que par respect pour notre débat. Je pense que chacun peut reconnaître la dangerosité d'une telle ouverture et la nécessité de sécuriser la transmission des données pour éviter leur captation.

**Mme la présidente.** Je mets aux voix l'amendement n° 247.

*(Il est procédé au scrutin.)*

**Mme la présidente.** Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	46
Nombre de suffrages exprimés .....	46
Majorité absolue .....	24
Pour l'adoption .....	18
contre .....	28

*(L'amendement n° 247 n'est pas adopté.)*

**Mme la présidente.** La parole est à M. Lionel Duparay, pour soutenir l'amendement n° 417.

**M. Lionel Duparay.** L'amendement revient au potentiel contrôle physique que pourrait mener le réseau consulaire pour garantir l'existence des bénéficiaires des prestations de retraites françaises à l'étranger. En 2017, la fraude aux retraites était estimée à 200 millions d'euros pour 53 604 bénéficiaires inconnus. Comme nous le savons, le phénomène n'a eu de cesse de progresser depuis. L'amendement tend donc à rendre possible un contrôle physique de ces bénéficiaires, selon des modalités qui pourraient s'adapter en fonction des pays concernés.

**Mme Sophie Taillé-Polian.** C'est-à-dire ?

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Patrick Hetzel, rapporteur.** Cet amendement vise à rendre obligatoire la constatation physique de l'existence d'un retraité résidant à l'étranger par un agent diplomatique ou consulaire.

Nous avons déjà eu ce débat à l'article 2 *bis* A. Je suis très clairement favorable au renforcement des moyens de la lutte contre la fraude touchant les pensions de retraite versées à l'étranger. En revanche, l'amendement soulève de réelles difficultés d'application. D'abord, le réseau consulaire et diplomatique actuel n'est pas en capacité d'effectuer ce contrôle.

Une autre difficulté tient à l'étendue des pays concernés. S'il s'agit de la Suisse, l'accès est sans doute facile, mais au Brésil ou dans d'autres pays,...

**Mme Christine Arrighi.** La Chine !

**M. Patrick Hetzel, rapporteur.** ...il devient beaucoup plus difficile de rendre le dispositif opérationnel.

Je propose de travailler à une complémentarité des moyens de contrôle, avec des convocations physiques mais aussi des moyens biométriques, des échanges de données d'état civil, des certificats d'existence, des contrôles sur pièces et sur place – il faut utiliser toute la panoplie. La rédaction de l'amendement rendrait cela difficile. J'en demande donc le retrait, sinon j'y donnerai un avis défavorable.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du gouvernement ?

**M. Jean-Pierre Farandou, ministre.** Avis défavorable.

**Mme la présidente.** Sur l'amendement n° 1019, je suis saisie par le groupe Rassemblement national d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à Mme Christine Arrighi.

**Mme Christine Arrighi.** Nous avons déjà évoqué l'impossibilité d'effectuer un contrôle physique en raison de l'étendue géographique des pays et des moyens qui seraient nécessaires pour réellement faire ces constats. Nos consulats ont été complètement dépossédés de leur personnel et sous-traitement, notamment pour l'émission de titres et d'autres éléments qui devraient relever de la puissance publique. Je note aussi que dans l'exposé sommaire de votre amendement, vous citez l'exemple de l'Algérie. J'imagine que c'est un pur hasard...

Vous proposez d'ouvrir tous les fichiers à tout le monde. Dites-vous bien que vous ouvrez également l'accès à vos propres données ! Quand on transfère des données, on ne transfère pas uniquement les données des personnes que l'on souhaite contrôler, mais celles de toutes les Françaises et de tous les Français qui figurent dans ces listes. Si on ouvre l'accès au Ficoba, on ouvre l'accès aux données qui concernent votre compte. Si on ouvre l'accès à la BNDP, aux fichiers qui concernent la protection sociale, ce sont également vos données qui seront partagées. Vous devriez avoir en tête ce que vous êtes en train de faire pour lutter contre cette fraude sociale. En revanche, lorsqu'il s'agit des sociétés, on n'ouvre aucun compte ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe EcoS.*)

**M. Pierre Pribetich.** Très bien !

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Anne Genetet.

**Mme Anne Genetet.** Nous sommes résolument favorables à la lutte contre toute fraude qui pourrait exister, y compris pour le versement des pensions de retraite de source française à des personnes ne résidant pas sur le territoire national. Pour compléter les propos du rapporteur, je confirme qu'il peut être très difficile de se déplacer dans certaines situations. Plusieurs pays de ma circonscription sont extrêmement étendus, notamment l'Australie, le Japon avec ses milliers d'îles. Je pense en particulier à un retraité qui vivait sur une île au sud du Japon, très éloignée, et qui ne pouvait plus se déplacer compte tenu de son état physique. Dans ces situations, les éléments de biométrie peuvent être extrêmement pertinents pour aider ces personnes. Je pense également aux personnes qui perdent leurs facultés cognitives et n'ont plus la possibilité de se déplacer. Il faut pouvoir contrôler de manière efficace sans porter préjudice aux personnes qui ne pourraient pas se déplacer.

Un travail important a été fait. La biométrie a été mise en place avec un certain nombre de caisses de retraite, et elle fonctionne très bien. Nos agents consulaires, malgré la surcharge de travail, parviennent à aider certains de nos ressortissants, parfois en utilisant des visioconférences pour les aider à signer des documents. Contrairement à ce qui a été dit, ils ne délèguent pas à quiconque. La collecte des données peut être déléguée (*Mme Christine Arrighi proteste*)... J'en reviens, et je connais ma circonscription ! Le travail est

toujours effectué par des agents assermentés de catégorie B et de catégorie C, et la décision n'est jamais transférée à une entité extérieure à nos services publics.

**Mme Christine Arrighi.** Et les contractuels ?

**Mme Anne Genetet.** Je veux saluer l'efficacité et la qualité du travail de nos agents publics.

**M. Pierre Pribetich.** Et le piratage des données, ça n'existe pas ?

**Mme la présidente.** Je mets aux voix l'amendement n° 417.

(*Il est procédé au scrutin.*)

**Mme la présidente.** Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	47
Nombre de suffrages exprimés .....	43
Majorité absolue .....	22
Pour l'adoption .....	16
contre .....	27

(*L'amendement n° 417 n'est pas adopté.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. Laurent Baumel.

**M. Laurent Baumel.** Je demande une suspension de séance de cinq minutes, madame la présidente.

**Mme la présidente.** Elle est de droit, mais compte tenu de l'heure, nous risquons de reprendre pour quelques minutes seulement avant de devoir lever la séance.

**Mme Christine Arrighi.** Nous demanderons aussi une suspension dans la foulée !

**Mme la présidente.** En ce cas, je vais lever la séance.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

## ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE SÉANCE

**Mme la présidente.** Prochaine séance, ce soir, à vingt et une heures trente :

Suite de la discussion du projet de loi relatif à la lutte contre les fraudes sociales et fiscales.

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures cinquante.*)

*Le directeur des comptes rendus*

Serge Ezdra